

GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT



MAURITANIE

DOCUMENT DE STRATEGIE PAYS

2023-2028

Equipe de conception :	Ibrahim SAWADOGO, Economiste Pays pour la Mauritanie, ECCE.1/RDGN (Chef d'équipe) Amine MOUAFFAK, Chargé de programme pays résident, LIMR
Membres de l'équipe	Iyad DHAOUI, Economiste des politiques, ECCE.1/RDGN Malek BOUZGARROU, Spécialiste de la gouvernance et de la gestion économique /ECGF Rafaa MAROUKI, Agroéconomiste en Chef, RDGN2 Saida BENCHOUK, Chargé des acquisitions Supérieur, SNFI.1 Wissam GALLALA, Expert en développement Agricole, AHAI.3 Cheikh MOCTAR, Spécialiste du secteur de l'énergie /PERN1 Rosine-Cathy IJIMBERE, Spécialiste des questions de genre, AHGC1/RDGN4 Slaheddine SAIDI, Statisticien, ECST 2 Rafika AMIRA, Coordonnatrice de l'intégration régionale, RDRI/RDGN Maimounatou DIAYE DIOP, Spécialiste en transport, PICU Ismail MAHAMOUD HOUSSEIN, Expert en secteur financier principal, RDGN1 Mohamed EL ABASS WADE, Ingénieur principal de transport, RDGN Alba SERNA, Ingénieur en eau et assainissement supérieur, RDGN2 Balgis OSMAN-ELASHA, Expert en croissance verte et changement climatique, RDGN1 Gregoire BOYA DE LOUBASSOU, Expert Statisticien, ECST2 Malick FALL, Coordinateur Régional des acquisitions Samuel Alain NNA EBONO, Coordonnateur Régional de Gestion Financière ; Ezana Haile WOLDEGEORGISE, Chargé Principal des Investissements, PICU.4 Fatma BEN ABDA, chargée de projet principale des énergies renouvelables, PERN1 Diego Fernandez DE VELASCO, Consultant, expert en changements climatiques ; Maxime WEIGERT, Expert en Développement Industriel Olivier STOULLIG, Chargé Principal de Politiques Industrielles Oussama BEN ABDELKARIM, Economiste principal de l'éducation, AHHD.3 Koffi Ange HOUNGBEDJI ANANI, Spécialiste secteur de la santé Beya BCHIR, Spécialiste en chef en sauvegardes et conformité, SNSC Hisseine Mahamat M'BODOU SEID, Consultant, Expert en société civile Josiane HODONOU, Analyste Cheffe en Santé, RDGN Linguere M. MBAYE, Chargée Principal Fragilité et Résilience, RDTS Ahmed KHAN, Expert en Chef Pêche, AHAI.1 Joseph YOUMBI, Consultant Economie Bleue, AHAI.1 Hamady DIOP, Consultant Economie bleue, AHAI.1 Sonia BARBARIA, Principal AFAWA Officer Ibrahima KONATE, Chef de Division PESD2 Fernando Rodrigues, Chargé d'Investissements en Chef, PITD3
Direction	Directeur Général RDGN : Mohamed EL AZIZI Directrice Générale Adjointe : Malinne BLOMBERG Directeur p.i, ECCE : Ferdinand BAKOUP Économiste régionale pour l'Afrique du Nord et Cheffe de division p.i ECCE.1 : Audrey VERDIER-CHOUCHANE
Pairs évaluateurs	Minkailou Halidou TOURE, Chargé principal de programme pays, Guinée ; Kaouther ABDERRAHIM-BEN SALAH, Economiste pays pour l'Egypte et la Libye ; Toussaint HOUENINVO, Economiste pays au front office ECCE ; Seydou COULIBALY, Economiste Pays pour le Burundi ; Tankien DAYO, Economiste Pays principal ECCE1 ; Issiaka Coulibaly, Macroéconomiste au Bureau du Mali ; Diatou Elisabeth DIOUF, Macroéconomiste au Bureau du Sénégal ; Helmi HMAIDI, Chargé de qualité, résultats et suivi, RDGN.4/SNDR.3

Septembre 2023

TABLE DES MATIERES

EQUIVALENCES MONETAIRES.....	ii
CARTE DE LA MAURITANIE	ii
RESUME ANALYTIQUE.....	iii
1. INTRODUCTION	1
2. CONTEXTE DU PAYS ET PERSPECTIVES	1
2.1. Contexte politique et perspectives.....	1
2.2. Contexte économique et perspectives	2
2.3. Contexte Sectoriel.....	5
2.4. Contexte social et thématiques transversales.....	7
2.5. Cadre stratégique du pays	9
2.6. Mécanisme de coordination de l'aide, positionnement de la Banque et avantages comparatifs....	9
2.7. Forces et Opportunités, Faiblesses et Défis	10
3. PRINCIPAUX RESULTATS DE LA REVUE DE LA PERFORMANCE DU PORTEFEUILLE PAYS	10
4. ENSEIGNEMENTS TIRES.....	12
5. STRATEGIE DU GROUPE DE LA BANQUE 2023-2028.....	13
5.1. Justification, sélectivité, objectif et domaines prioritaires pour l'appui de la Banque	13
5.2. La stratégie et les principaux résultats attendus.....	14
5.3. Programme indicatif des opérations et des produits du savoir.....	17
5.4. Reformes et dialogue avec le pays.....	17
5.5. Financement de la stratégie.....	18
5.6. Modalités d'exécution, suivi et évaluation	18
5.7. Risques et mesures d'atténuation.....	19
6. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	19

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 Cadre de mesure des resultats du DSP 2023-2028

Annexe 1.1 Matrice d'alignement stratégique

Annexe 1.2 Matrice de performance du DSP 2023-2028 de la Mauritanie

Annexe 1.3 Matrice Des Reformes Soutenues Au Cours Du Dsp

Annexe 2 Programme Indicatif operationnel et contribution aux Top 5.....

Annexe 2.1 Programme indicatif souverains 2023-2026

Annexe 2.2 Programme indicatif opérationnel non-souverain

Annexe 2.3 Programme indicatif des produits du savoir

ANNEXE 3. Principales conclusions et enseignements tires de la mise en œuvre du DSP sur la periode 2016-2022

Annexe 3.1. Principales conclusions du rapport d'achèvement du DSP sur la période 2016-2022...

Annexe 3.2 Principaux enseignements tirés de la mise en œuvre du DSP sur la période 2016-2022

ANNEXE 5 Principales Recommandations De l'évaluation idev des strategies et programmes-pays (ESPP) du Groupe de la Banque africaine de developpement en Mauritanie sur la période 2011-2020

Annexe 6 Conclusions des consultations avec les parties prenantes

Annexe 6.1 Résumé des conclusions avec les parties prenantes au cours de la mission de dialogue

Annexe 6.2 Résumé des conclusions avec la Société civile en Mauritanie

ANNEXE 7 Revue de la performance du portefeuille et plan d'amélioration de la performance du portefeuille

Annexe 7.1 Revue de la performance du portefeuille

Annexe 7.2 Portefeuille actif au 31 mars 2023

Annexe 7.3 Mise en œuvre du Plan d'amélioration de la performance du portefeuille pays 2022 (PAPP 2022)

Annexe 8 Parametres De Financement De La Mauritanie

Annexe 9 Principaux Indicateurs Macroeconomiques

Annexe 10 : Indicateurs Socio-Economiques Comparatifs

Annexe 11 – Analyse De La Fragilite Et De La Resilience

Annexe 12 – Analyse Du Risque Fiduciaire Pays (CFRA)

Annexe 13 : Risques et mesures d'attenuation

ANNEXE 14 Notes thématiques - Orientations stratégiques de la SCAPP dans les secteurs prioritaires du DSP 2023-2028

ANNEXE 15 Prise en compte du Changement climatique dans le DSP 2023-2028 de la Mauritanie.....

LISTE DES FIGURES ET ENCADRES, EQUIVALENCES MONETAIRES, EXERCICE BUDGETAIRE DU GOUVERNEMENT, POIDS ET MESURES

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Décomposition du PIB suivant l'offre.....	2
Figure 2 : Evolution du taux de croissance du PIB	3
Figure 3 : Evolution du solde budgétaire (% du PIB).....	3
Figure 4 : Evolution de la dette totale (% du PIB)	4
Figure 5 : Evolution de la balance des transactions courantes (% du PIB).....	4
Figure 6 : Répartition sectorielle du portefeuille (en % des engagements totaux).....	12
Figure 7 : Répartition du portefeuille par source de financement	12

LISTE DES ABREVIATIONS ET SIGLES

AFAWA	: Initiative pour favoriser l'accès des femmes au financement en Afrique
BAD	: Banque africaine de développement
BEI	: Banque Européenne d'Investissement
BID	: Banque Islamique de Développement
BM	: Banque Mondiale
CDEF	: Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.
CODE	: Comité des Opérations et de l'Efficacité du Développement
CSLP	: Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté
DAO	: Dossier d'appel d'offres
Dollar EU	: Dollar Etats-Unis (ou encore US\$ ou dollars EU)
DSP	: Document de stratégie pays
DtP	: Desert To Power
EES	: Etude Economique et Sectorielle
ENRE-SI	: Enquête Nationale de référence sur l'emploi et le secteur Informel en Mauritanie
EPCVM	: Enquête Permanente des Conditions de Vie des Ménages
EPID	: Evaluation des Politiques et Institutions des Pays
EU	: Etats-Unis
FAD	: Fonds africain de développement
FADES	: Fonds Arabe pour le Développement Economique et Social
FAG	: Fonds africain de garantie
FAPA	: Fonds d'Assistance au Secteur Privé Africain
FASJ	: Facilité Africaine de Soutien Juridique
FMI	: Fonds Monétaire International
FSN	: Fonds spécial du Nigéria
GEF	: Fond Mondial pour l'environnement
GES	: Gaz à effets de serre
GFP	: Gouvernance et gestion des finances publiques
GTA	: Projet gazier Grande-tortue/Ahmeyim
IDEV	: Évaluation indépendante du développement (IDEV) de la Banque Africaine de Développement
ITIE	: Initiative de Transparence dans les Industries Extractives
MAPS	: Methodology for Assessing Procurement Systems
MAEPSP	: Ministère des affaires économiques et de la promotion des secteurs productifs
MRU	: Nouvelle Ouguiya mauritanienne (depuis le premier janvier 2018)
MUC	: Millions d'Unité de Compte
PAGIP	: Projet d'appui à la gestion de l'investissement public
PAGOCI	: Projet d'appui à la gouvernance pour la promotion d'une croissance inclusive
PAMIF	: Projet d'appui à la modernisation de l'infrastructure financière
PAMPEJ	: Projet d'appui à la promotion des micros et petites entreprises
PAPP	: Plan d'amélioration de la performance du portefeuille
PAREDE	: Programme d'appui aux réformes économiques et à la diversification de l'économie
PATAM	: Projet d'appui à la transformation agricole en Mauritanie
PEFA	: Public expenditure and financial accountability
PIB	: Produit Intérieur Brut
PME	: Petite et moyenne entreprise
PMR	: Pays membres régionaux
PP	: Projet à problème
PPF	: Mécanisme de préparation des projets
PPM	: Plans de Passation de Marchés
PPP	: Projet potentiellement à problème
PTF	: Partenaire technique et financier
RIMDIR	: Programme de Renforcement des investissements productifs et énergétiques en Mauritanie pour le développement durable des zones rurales
RPPP	: Revue de la performance du portefeuille pays
RWSSI	: Initiative pour l'alimentation en eau potable et assainissement en milieu rural
SCAPP	: Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée
SOMELEC	: Société Mauritanienne d'Électricité
SNIM	: Société Nationale Industrielle et Minière
UC	: Unité de compte
UE	: Union européenne
UPR	: Union pour la République

EQUIVALENCES MONETAIRES

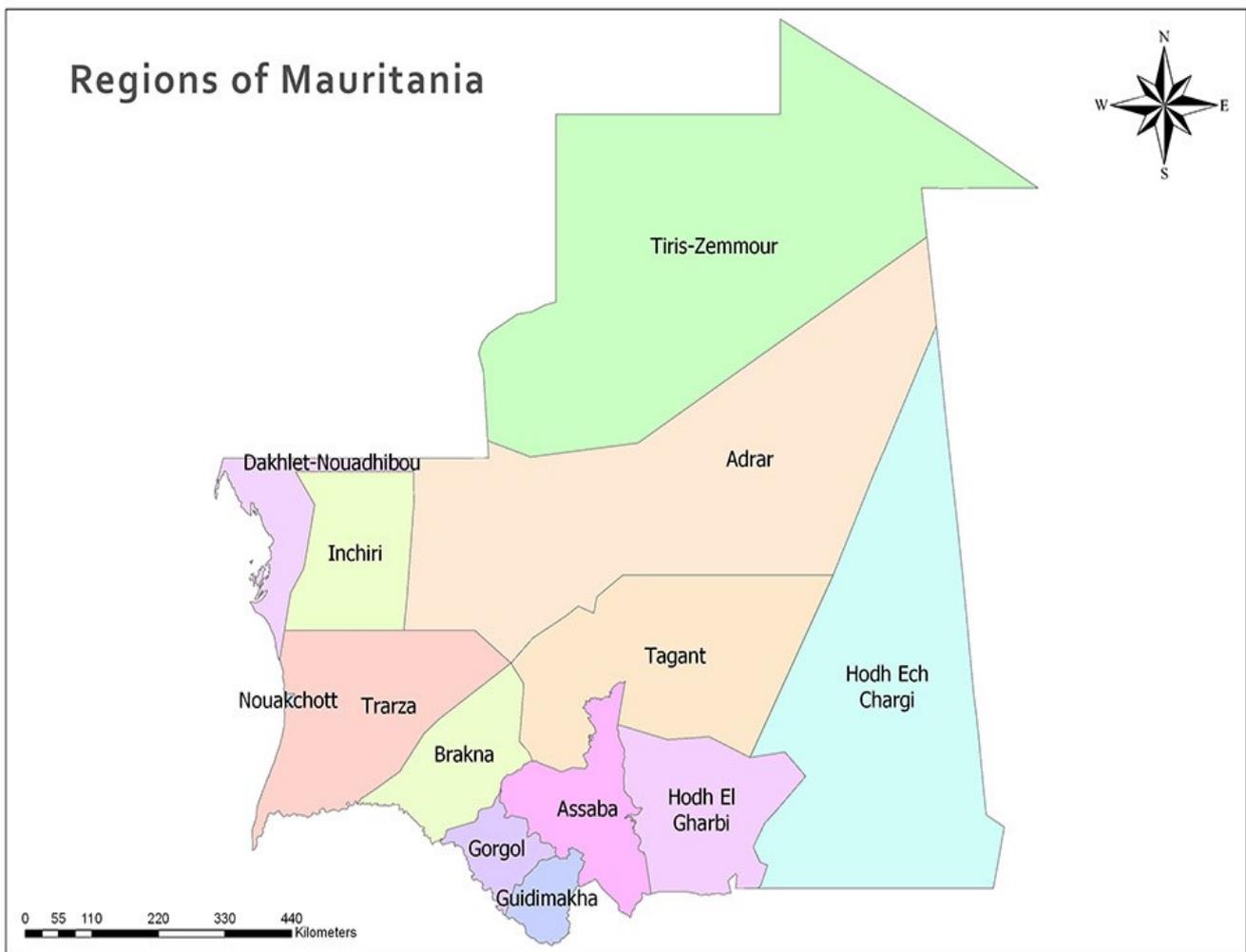
(Juin 2023)

1 UC			
UC	EUR	USD	Ouguiya (MRU)
1,00	1,24	1,33	45,69

ANNEE BUDGETAIRE

1^{er} janvier – 31 décembre

CARTE DE LA MAURITANIE



Source : Mauritania Maps & Facts - Mappr.co

La carte ci-dessus est proposée exclusivement pour la commodité de la lecture du rapport auquel elle est attachée. Les dimensions utilisées et les frontières figurant sur la carte n'impliquent de la part du Groupe de la Banque, aucun jugement sur le statut juridique d'un territoire ni aucune approbation ou acceptation de ces frontières.

RESUME ANALYTIQUE

1. **Le Document de stratégie pays (DSP), aligné sur le second plan d'action (PA2) 2021-2025 de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP), présente la nouvelle stratégie d'intervention de la Banque en Mauritanie sur la période 2023-2028.** Il analyse les développements récents et les perspectives, présente la revue de la performance du portefeuille ainsi que les enseignements tirés et définit la stratégie qui guidera la Banque sur la période 2023-2028.
2. **Le présent DSP 2023-2028 est élaboré dans un contexte où la Mauritanie a réussi à relancer son économie et à réduire son niveau d'endettement.** En effet, l'économie mauritanienne a rebondi à 5,3% en 2022, après 2,4% en 2021, malgré les conséquences négatives de l'invasion de l'Ukraine par la Russie¹. Le taux d'endettement est passé de 57,9% du PIB en 2018 à 48,4% en 2022. Ainsi, le risque de surendettement de la Mauritanie a diminué, passant d'un niveau « élevé » à un niveau « modéré » en 2022. En perspectives, le taux de progression du PIB est projeté à 4,3% en 2023 et 5,9% en 2024, soutenu par le dynamisme du secteur primaire et les retombées attendues de l'exploitation gazière. L'inflation a augmenté, à 9,6% en 2022 et devrait persister en 2023.
3. **Le portefeuille actif de la Banque en Mauritanie est constitué au 31 mars 2023, de 18 opérations pour des engagements nets de 108,2 MUC.** Le portefeuille est orienté principalement vers les infrastructures de transports (37,3%), les secteurs agricole (28,1%) et de l'eau-assainissement (12,5%), suivi du secteur social (8,8%), la finance (6,8%) et la Gouvernance (6,5%). Au 31 mars 2023, le taux de décaissement global du portefeuille est de 48,1%.
4. **La Mauritanie bénéficie de nombreux atouts et opportunités**, notamment d'une stabilité politique, d'un code d'investissement favorable au secteur privé, des potentialités agricoles et pastorales inexploitées et des ressources en gaz et en énergies renouvelables (solaire et éolien). Toutefois, le pays fait face à plusieurs défis. La Note de diagnostic pays (NDP) élaborée par la Banque en 2022 a souligné que le défi majeur du développement de la Mauritanie est celui de la transformation structurelle et de la diversification de l'économie. A cela s'ajoutent des défis sous-jacents tels que la faible productivité du secteur agricole, la forte dépendance du pays à l'énergie thermique et le faible taux d'accès à l'électricité en milieu rural, le manque d'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement en milieu rural, la forte vulnérabilité aux changements climatiques, les faibles capacités du pays en matière de gestion et d'analyse de la viabilité de la dette.
5. **Plusieurs critères de sélectivité ont été pris en compte pour le choix des domaines d'intervention**, notamment (i) les priorités du gouvernement ; (ii) les avantages comparatifs de la Banque; (iii) le besoin d'assurer la continuité et la consolidation des appuis passés de la Banque; (iv) les opportunités de cofinancement; (v) l'application d'une optique forte du secteur privé ; (vi) les opportunités d'intégration des thèmes transversaux ; (vii) les Top 5 prioritaires de la Banque ; (viii) les orientations du Comité des Opérations et de l'Efficacité du Développement (CODE) et les recommandations de IDEV sur l'évaluation des stratégies et programmes-pays de la Banque (ESPP) en Mauritanie de 2011 à 2020.
6. Ainsi, le DSP 2023-2028 a pour objectif principal de soutenir la diversification et la transformation de l'économie, afin de générer des emplois décents. A cet effet, deux domaines prioritaires ont été identifiés, à savoir : **(i) Développer les chaînes de valeur agricoles, afin d'accélérer la diversification économique et la création d'emplois décents ; et (ii) Renforcer les infrastructures et la gouvernance économique et financière, afin de soutenir le développement des secteurs productifs.** Ces deux piliers représentent des points d'entrée pour remédier à la fragilité et renforcer la résilience du pays aux effets du changement climatique. En conformité avec le document de la Banque sur la Sélectivité, approuvé par le Conseil en mai 2021, les interventions de la Banque dans ces deux domaines prioritaires seront fournies dans les 4 secteurs suivants : (i) agriculture (ii) énergie, (iii) eau et assainissement et (iv) la gouvernance économique et financière.

¹ La formulation retenue dans le communiqué des Assemblées annuelles 2022 du Groupe de la Banque qui se sont tenues à Accra, au Ghana est la suivante : « L'invasion de l'Ukraine par la Russie ». L'Afrique du Sud, l'Algérie, la Chine, l'Egypte, Eswatini, la Namibie et le Nigeria ont entré une réserve et proposé « conflit entre la Russie et l'Ukraine ».

7. **Le nouveau DSP 2023-2028 assure la continuité et la consolidation des acquis**, en maintenant plusieurs secteurs d'intervention (Energie, Agriculture, et Eau-Assainissement) du précédent DSP et en ajoutant la gouvernance économique et financière afin de renforcer les capacités du pays en matière de gouvernance et de gestion de sa dette en lien avec les efforts récents de restructuration de la dette mauritanienne et de baisse du risque de surendettement du pays. Aussi, le DSP 2023-2028 s'inscrit-il dans le cadre du Nexus « Eau-Agriculture-Energie » afin d'améliorer les infrastructures et les conditions de vies des populations notamment rurales, de réduire la pauvreté et les inégalités, de créer des emplois et de renforcer la résilience de l'économie face au changement climatique et aux chocs extérieurs.
8. Dans le cadre du premier domaine prioritaire, pour répondre aux défis du secteur agricole et de la sécurité alimentaire, la Banque mettra un accent particulier sur une approche intégrée de développement des chaînes de valeur viande rouge et agricoles, en mettant un accent sur les pratiques climato-intelligentes. Un focus sera mis sur la transformation agricole et de promotion des jeunes entrepreneurs agricoles, avec une composante sensible au genre. Au titre du deuxième domaine prioritaire, au niveau du secteur de l'énergie, la Banque renforcera les investissements dans les énergies renouvelables pour le développement durable des zones rurales et la réduction des émissions des Gaz à Effet de Serre (GES). La Banque se focalisera sur la réalisation de mini-réseaux pour accroître le taux d'accès à l'énergie notamment en milieu rural. En matière d'intégration régionale, la Banque renforcera ses interventions à travers l'interconnexion électrique entre la Mauritanie et le Mali. Dans le secteur de l'eau-assainissement, la Banque consolidera ses acquis en matière d'accès durable à l'eau et l'assainissement ainsi que de gestion durable des ressources en eau. S'agissant de la gouvernance économique et financière, la Banque apportera un appui institutionnel pour renforcer les capacités du pays en matière de gestion de sa dette, des entreprises publiques, et d'analyse de la viabilité de la dette. La Banque conduira le dialogue avec le Gouvernement sur les principales réformes pour améliorer la gouvernance dans les secteurs prioritaires du DSP.
9. Les aspects transversaux (changements climatiques, genre, développement du secteur privé, développement du capital humain et création d'emplois pour les jeunes) seront systématiquement pris en compte dans les opérations de la Banque. Le focus sur le Nexus « Eau-Agriculture-Energie » est une approche stratégique qui permettra de répondre aux effets des changements climatiques d'une façon plus efficace. A travers des études thématiques et un dialogue soutenu, le DSP 2023-2028 offrira la possibilité à la Banque d'approfondir ses connaissances sur des secteurs émergents, comme le secteur de l'hydrogène vert.
10. En outre, la Banque apportera un soutien aux efforts du Gouvernement mauritanien visant à positionner le secteur privé comme un moteur de croissance de premier plan en fournissant un accès au financement direct aux entreprises susceptibles de s'engager dans des activités productives transformatrices et de créer des emplois formels à plus forte valeur ajoutée.
11. **Le programme indicatif des opérations (IOP) pour la période 2023-2026 comprend 14 opérations pour un montant global de 487,3 MUC, dont 10 opérations souveraines (292,0 MUC) et 4 opérations non-souveraines (195,3 MUC).** Le schéma de financement de l'enveloppe indicative global est basé sur les ressources du FAD-16 et le FAD-17 (41,5 MUC), l'allocation régionale du FAD-16 (200 MUC), le guichet BAD (195,3 MUC) pour les opérations non souveraines, et les fonds fiduciaires (50,5 MUC). La Banque compte mobiliser davantage de cofinancement. En cas d'amélioration progressive et soutenue de la soutenabilité de la dette du pays, l'éventualité d'un accès du pays au guichet souverain BAD sera examinée.
12. **Les membres du Comité Opérations/Efficacité du Développement (CODE) sont invités à examiner et entériner le DSP 2023-2028 de la Mauritanie, en vue de sa transmission au Conseil d'administration.**

1. INTRODUCTION

1. **Le Document de Stratégie Pays (DSP) présente la nouvelle stratégie d'assistance de la Banque en Mauritanie sur la période 2023-2028.** Le DSP, aligné sur le second plan d'action (PA2) 2021-2025 de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) de la Mauritanie, a pour objectif principal de soutenir la diversification et la transformation de l'économie, génératrice d'emplois décents. Pour atteindre cet objectif, deux domaines prioritaires ont été identifiés, en collaboration avec le Gouvernement, à savoir : **(i) Développer les chaînes de valeur agricoles, afin d'accélérer la diversification économique et la création d'emplois décents ; et (ii) Renforcer les infrastructures et la gouvernance économique et financière, afin de soutenir le développement des secteurs productifs.** Lesdits domaines prioritaires ont été entérinés par le CODE, le 2 mai 2023, lors de l'examen du rapport d'achèvement du DSP 2016-2020 mis à jour et étendu jusqu'en 2022 combiné à la revue de la performance du portefeuille pays 2022.

2. Le DSP a été préparé à la suite d'un processus consultatif avec le Gouvernement, le secteur privé, les partenaires au développement, et la société civile (Annexe 6). Il s'appuie sur les orientations du Comité des Opérations et de l'Efficacité du Développement (CODE), les recommandations de l'Évaluation indépendante du développement (IDDEV), les enseignements tirés de la mise en œuvre des DSP précédents, la revue de performance du portefeuille pays 2022, de la Note de diagnostic pays (NDP).

3. Le rapport est structuré comme suit. La section II met en exergue le contexte national et les perspectives. La section III présente les principaux résultats de la revue de la performance du portefeuille pays. La section IV discute des enseignements tirés. La section V met en évidence la nouvelle stratégie du Groupe de la Banque en Mauritanie, et la section VI conclut le rapport et formule des recommandations.

2. CONTEXTE DU PAYS ET PERSPECTIVES ²

2.1 Contexte politique et perspectives

4. **Gouvernance politique et économique.** *La Mauritanie a enregistré des progrès significatifs dans la gouvernance politique, créant un climat propice à la mise en place de programmes ambitieux de réformes économiques.* En matière de gouvernance économique, le pays a légèrement amélioré son classement au niveau de l'Indice Global Mo Ibrahim de la Gouvernance Africaine (IIAG) qui est passé de la 42^{ème} place sur 54 pays en 2016 à la 41^{ème} place en 2021. La perception de la corruption reste cependant élevée, avec un indice de perception de corruption de Transparency International qui est passé d'un score de 27 sur 100 en 2016 (142^{ème} sur 170 pays) à 28 sur 100 (140^{ème} sur 180 pays) en 2021. En outre, la note d'évaluation des politiques et institutions du pays (EPIP) réalisée par la Banque africaine de développement est restée en moyenne à 3,6 sur 6 sur la période 2016-2021. Le pays jouit d'un climat socio-politique apaisé. Des élections législatives, régionales et municipales ont eu lieu en mai 2023 et l'élection présidentielle en 2024.

5. **Contexte sécuritaire.** *Les efforts entrepris par le Gouvernement mauritanien ont permis de renforcer le maillage et la sécurisation du territoire.* Durant la dernière décennie, le pays a amélioré son classement suivant l'indice de stabilité politique et d'absence de violence/terrorisme de la Banque mondiale, passant de -1,08 en 2010 à -0,75 en 2020, sur une échelle de -2,5 à 2,5. Toutefois, la question sécuritaire demeure un enjeu important pour le pays, dans un contexte de dégradation de la situation sécuritaire au Sahel.

6. **Fragilité et résilience.** *Selon l'évaluation de la résilience et de la fragilité (CRFA 2021), les défis socio-économiques restent importants malgré la transition politique de 2019 qui a donné un élan positif à la résilience et à la reprise économique (Annexe 11).* Les impacts de la COVID-19 et l'invasion de l'Ukraine par la Russie ont fait ressortir des vulnérabilités de l'économie aux chocs économiques externes, due à un manque de diversification économique et l'insuffisance des investissements dans les infrastructures, l'agriculture et le capital humain. Le changement climatique est un autre défi pour le pays qui menace la sécurité alimentaire et les revenus des populations. De plus, la situation sécuritaire imprévisible dans le Sahel rend la Mauritanie vulnérable aux menaces sécuritaires externes. Face à ces facteurs de fragilité, la diversification économique avec la création d'emplois décents, et le développement des infrastructures en soutien aux secteurs productifs sont des opportunités et des points d'entrée pertinents pour renforcer la résilience de la Mauritanie. La mise en œuvre du DSP 2023-2028 s'appuiera sur une approche préventive afin de faire face aux chocs futurs économiques ou

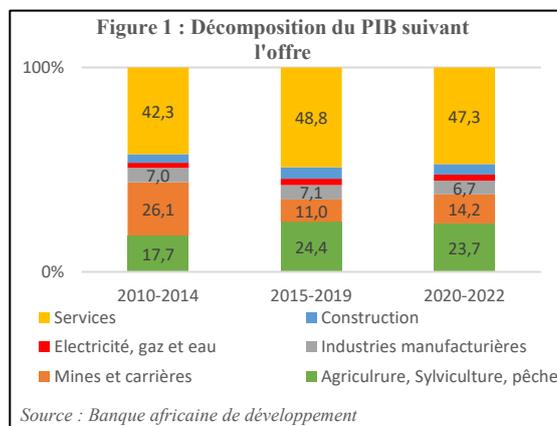
² L'analyse de cette section est basée sur la Note de Diagnostic Pays de la Mauritanie <https://www.afdb.org/fr/documents/mauritanie-note-de-diagnostic-pays>

climatiques, de remédier à la fragilité et de renforcer la résilience des communautés. A cet effet, les populations vulnérables seront au cœur des programmes de développement du pays et le dialogue politique autour des questions liées à la résilience sera renforcé.

2.2 Contexte économique et perspectives

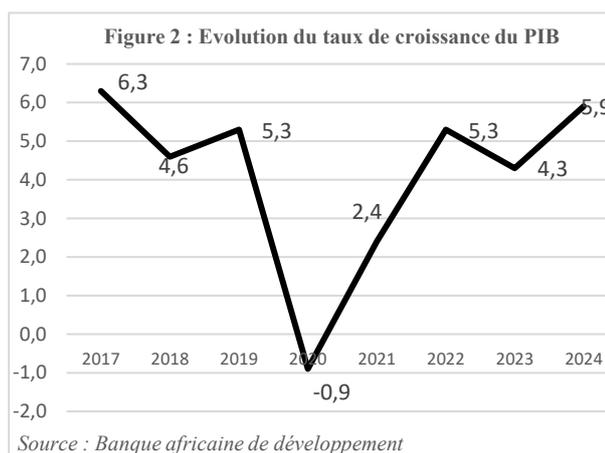
7. Structure de l'économie. Les progrès en matière de transformation structurelle et de gains de capacité productive ont été lents au cours la dernière décennie.

Le modèle de croissance à long terme de la Mauritanie reposait principalement sur les ressources naturelles (exploitation minière et produits de la pêche), s'exposant ainsi aux fluctuations des prix des matières premières. La valeur ajoutée du secteur extractif est passée de 11,9% du PIB en 2000 à 21,8 % du PIB en 2021. Le développement rapide des industries extractives a hissé la Mauritanie au rang des pays à revenu intermédiaire tranche inférieure, avec un PIB par habitant de 1 534,9 dollars en 2021. Toutefois, ce modèle de croissance présente des limites et les progrès en matière de transformation structurelle et de gains de capacité productive ont été lents au cours la dernière décennie. En effet, la structure de l'économie mauritanienne est restée inchangée et peu diversifiée.



8. En effet, l'économie mauritanienne reste dominée par le secteur des services, avec un poids de 46,1% du PIB sur la période 2010-2022. Toutefois ce secteur reste principalement informel. L'industrie manufacturière ne s'est pas développée et sa contribution au PIB est restée en moyenne à 6,9% du PIB sur la période 2010-2022, imputable aux coûts des facteurs élevés. Le secteur primaire, avec une part moyenne de 21,9% du PIB et offrant des emplois précaires, reste peu productif et exposé au changement climatique. La migration intersectorielle de la main d'œuvre s'est faite au profit du secteur des services (46,9% des emplois totaux en 2010 à 51,7% des emplois totaux en 2021). En revanche, les emplois au niveau du secteur industriel ont faiblement progressé (17,1% en 2010 à 18,9% en 2021) et ceux au niveau du secteur agricole ont baissé de 36,0% des emplois totaux en 2010 à 29,5% en 2021. Pour remédier aux contraintes structurelles, il est impératif de (i) intensifier le développement des chaînes de valeur dans les secteurs de l'agriculture et l'élevage ; (ii) renforcer les infrastructures économiques et la gouvernance économique et financière, et (iii) développer le capital humain.

9. L'activité économique s'est accélérée en 2022 et les perspectives de croissance restent favorables, en lien avec les retombées économiques attendus de l'exploitation gazière. Durant la période 2017-2019, le taux de croissance économique moyen était de 5,4%. La crise de la COVID-19 a entraîné une contraction 0,9% du PIB réel en 2020. En



2022, l'économie mauritanienne a rebondi, à 5,3% contre 2,4% en 2021, soutenue principalement par le secteur minier, l'agriculture, la pêche et le commerce. (Figure

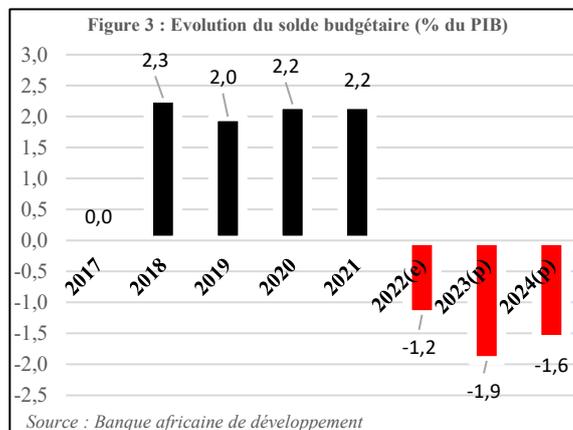
2). Le taux de croissance du PIB est projeté à 4,3% en 2023 et 5,9% en 2024, soutenu par le dynamisme du secteur primaire et les retombées attendues de l'exploitation gazière.

10. Politique monétaire et inflation. L'accentuation des tensions inflationnistes, imputable à la flambée des prix des produits alimentaires et des produits pétroliers importés à la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie³, ont entraîné un resserrement de la politique monétaire. Le taux d'inflation

³ La formulation retenue dans le communiqué des Assemblées annuelles 2022 du Groupe de la Banque qui se sont tenues à Accra, au Ghana est la suivante : « L'invasion de l'Ukraine par la Russie ». L'Afrique du Sud, l'Algérie, la Chine, l'Egypte, Eswatini, la Namibie et le Nigeria ont entré une réserve et proposé « conflit entre la Russie et l'Ukraine ».

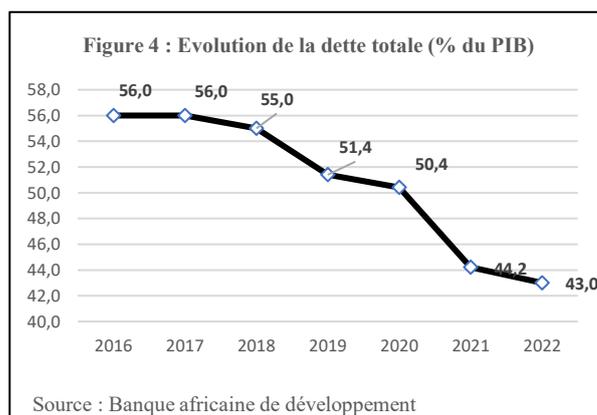
a été maintenu à 2,7% par an en moyenne entre 2016-2021. Toutefois, les tensions inflationnistes ont augmenté et le taux d'inflation est ressorti en hausse à 9,6% en 2022 contre 3,8% en 2021, imputable à l'augmentation mondiale des prix des denrées alimentaires et produits pétroliers importés. A cet effet, la Banque Centrale de Mauritanie a mené une politique monétaire restrictive, avec un relèvement de 200 points de base des taux directeurs à 7% en août 2022. Quant au taux de change effectif réel (TCER), il s'est apprécié de 11,9%, à fin octobre 2022 en relation avec l'appréciation du taux de change nominal de l'Ouguiya (MRU) par rapport à l'euro. Une plus grande flexibilité du taux de change permettrait au pays d'absorber les chocs externes.

11. Situation budgétaire. La hausse des dépenses (31,4% du PIB en 2022 contre 24,5% en 2021), notamment les subventions sur les produits énergétiques et alimentaires, a entraîné un déficit budgétaire de 1,2% du PIB en 2022 après un excédent de 2,2% du PIB en 2021 et 2020. Les recettes fiscales (13,8% du PIB en 2021 et 15,5% en 2022) restent insuffisantes. Le solde budgétaire resterait déficitaire à 1,9% du PIB en 2023, en lien avec la hausse des dépenses d'investissement et des subventions énergétiques. En termes de mobilisation des ressources internes, les actions devraient porter notamment sur (i) la dématérialisation des procédures fiscales et le renforcement des systèmes de télédéclaration et télépaiement ; (ii) la rationalisation des exonérations fiscales (estimé à 3,1% du PIB en 2021); (iii) le renforcement du civisme fiscal et de la lutte contre la fraude fiscale.



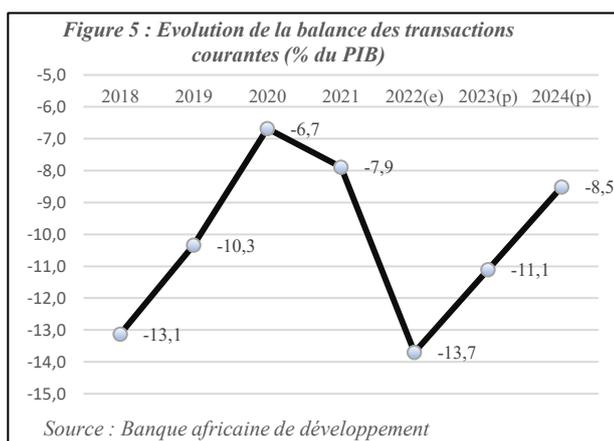
12. Gestion de la dette et perspectives. *Le risque de surendettement de la dette mauritanienne a diminué durant les dernières années.*

La dette publique totale a baissé, passant de 56% du PIB en 2016 à 43,0% du PIB en 2022. La dette extérieure libellée en devise, est la principale composante de la dette publique et représente 86,4% de la dette totale en 2021. La dette extérieure reste majoritairement due aux créanciers multilatéraux (60%). L'analyse de la viabilité de la dette (AVD 2022) du FMI a indiqué que le risque de surendettement extérieur et global est passé d'un niveau élevé à modéré, en relation notamment avec l'accord de restructuration de la dette avec l'Arabie Saoudite.



Dans le scénario de référence, tous les indicateurs de la dette extérieure restent désormais en dessous de leurs seuils pendant toute la période de projection. La dette se stabiliserait à 48% du PIB entre 2023-2024. L'amélioration de la gestion de la dette reste une priorité pour le pays. Le poids important des entreprises et établissements publics (EEP) en Mauritanie reste une source de risques pour les finances publiques, notamment la dette. Le volume global de la dette des EEP à vocation commerciale s'élevait 15,7% du PIB en 2020, en hausse de 4,1% par rapport à 2016. A cet effet, il est important d'améliorer le suivi budgétaire et financier des EEP afin de maîtriser les risques sur les finances publiques, de renforcer les capacités du pays en matière d'analyse de la viabilité de la dette extérieure.

13. Equilibre extérieur et perspectives. Le déficit de la balance des transactions courantes de la Mauritanie s'est dégradé à 13,7% du PIB en 2022 contre 7,9% en 2021, en lien avec le renchérissement des importations des produits alimentaires et pétroliers (Figure 5). Le déficit du compte



courant a été financé principalement par l'aide publique au développement et les investissements directs étrangers (IDE). En 2021, les flux financiers nets se sont élevés à 10,2% du PIB, contre 6,4% en 2020 et à une

moyenne de 9,9% au cours des 5 dernières années (2016-2020). Le déficit du compte courant resterait élevé à 11,1% du PIB en 2023, avant de retomber à 8,5% du PIB en 2024 avec les exportations de gaz. La diversification de l'économie mauritanienne et l'élargissement de la base des produits exportables permettrait d'assurer la soutenabilité de la balance courante.

14. Gouvernance et gestion des finances publiques. L'évaluation du système de la gestion des finances publiques (PEFA) de 2020 a permis de constater des légers progrès réalisés par rapport au PEFA de 2014. En effet, 12 indicateurs sur les 28 ont connu une amélioration, 12 ont vu leurs notes inchangées, et quatre ont enregistré une baisse (Annexe 12). L'Évaluation des politiques et des institutions (EPIP) de la Banque montre que la performance de la Mauritanie au niveau du sous-indicateur « gouvernance et gestion des institutions du secteur public » est restée quasi-stable, avec score de 3,6 sur 6 sur la période 2018 à 2021. En revanche, la performance du pays au niveau du sous-indicateur « gestion économique » s'est améliorée, passant d'un score de 4,3 en 2018 à 4,5 en 2021, en lien avec les progrès en matière de gestion de la dette enregistrés par le pays. En dépit de ces progrès faibles, la performance du système de la GFP continue d'être affectée notamment par : (i) son incapacité à produire des données fiables sur les arriérés de paiement ; (ii) le retard d'inscription de manière convenable du budget annuel dans une perspective pluriannuelle ; (iii) l'accès encore limité du public aux informations budgétaires. Par ailleurs, le FMI a approuvé, le 25 janvier 2023, un accord d'une durée de 42 mois au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) en faveur de la Mauritanie pour un montant de 86,9 millions de dollars, afin d'appuyer le programme de réforme économique du pays visant à préserver la stabilité macroéconomique, à renforcer les cadres de politique budgétaire et monétaire, à consolider les bases d'une croissance durable et inclusive et à réduire la pauvreté.

15. Risque fiduciaire. L'évaluation du risque fiduciaire (CFRA) de la Mauritanie montre que le pays a fait des progrès qualitatifs importants avec la réforme des structures et procédures de passation des marchés publics. Cependant, le risque fiduciaire relatif aux acquisitions est « substantiel ». Le système de passation des marchés publics continue de souffrir d'importantes faiblesses, notamment (i) le manque de capacités institutionnelles et financières afin que l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), la cour des comptes, l'Inspection générale des finances (IGF) puissent accomplir efficacement leurs missions ; (ii) l'accès limité des PME à la commande publique. En outre, le risque fiduciaire relatif à la gestion financière est également substantiel, avec des légers progrès constatés au niveau du cadre juridique de la gestion des finances publiques (Annexe 12).

16. Intégration régionale et commerce. La Mauritanie a renforcé son rôle dans l'intégration économique du continent. La Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), ratifié par le pays le 11 février 2019, permettra à la Mauritanie d'accroître ses transactions commerciales, notamment les produits de la pêche, la viande rouge, le fer, vers les autres pays africains. Selon l'indice de l'intégration régionale en Afrique, le pays est classé 13^{ème} au niveau continental avec un score de 0,38. Il est parmi les pays les plus performants en termes de la libre circulation des personnes (classé 4^{ème} avec un score de 0,95). S'agissant des échanges extérieurs, les principaux produits d'exportations restent des produits de faible valeur ajoutée et sont le fer, les produits de la pêche et l'or. Les principales destinations sont l'Asie (52% en 2021), l'Europe (31% en 2021) et l'Amérique (11% en 2021). La Chine reste la première destination des exportations du fer de la SNIM, avec une part de 57,1% des exportations de fer en 2021. Concernant les importations composées principalement

de produits pharmaceutiques, chimiques, agroalimentaires et mécaniques, elles proviennent principalement de l'Espagne (14,9%), des Emirats Arabes Unis (14,0%), la France (11,4%), la Belgique (6,75%), la Chine (5,8%), la Turquie (5,6%) et le Maroc (5,3%). Structurellement, l'économie mauritanienne souffre d'un panier d'exportation (fer, or, produits halieutiques) inchangé et peu sophistiqué, à faible valeur ajoutée. Selon l'indice de complexité économique (ECI), la Mauritanie occupe le 123^{ème} rang sur 133 des pays les plus complexes en 2020, soit une amélioration de 10 places par rapport à 2010.

2.3 Contexte Sectoriel

17. Agriculture. D'après le Plan National de Développement Agricole PNDA (2016 –2025), le pays s'est fixé pour priorité le développement des chaînes de valeurs agricoles, la diversification et l'intensification des cultures à travers les investissements publics et privés. Les superficies cultivées sont passées de 201 604 ha au cours de la campagne 2017-2018 à 278 265 ha en 2020-2021, soit une progression de 38%. Au titre de la campagne 2021-2022, les estimations font état d'une production brute de 550 152 tonnes de céréales contre 401 115 tonnes en moyenne sur les 5 dernières années et 491 395 tonnes en 2020-2021, soit respectivement une hausse de 37% et 12%. Toutefois, le taux de couverture des besoins céréaliers reste faible et estimé à environ 30%. L'agriculture demeure à dominante extensive et traditionnelle (pluviale et décrue), fortement exposée aux aléas et changements climatiques. Toutefois, le pays dispose d'un potentiel agricole de 513 000 ha, qui offre d'importantes possibilités d'intensification et de diversification qui permettront d'atteindre l'objectif de couverture de 100% des besoins céréaliers. En outre, le secteur agricole reste confronté à des contraintes structurelles telles que la faible structuration et le faible niveau technique des producteurs et des productrices ; l'insuffisance ou la mauvaise qualité des intrants ; la rareté et la mauvaise qualité des infrastructures et des moyens de production adaptés ; le manque d'entretien des ouvrages hydroagricoles ; la valorisation insuffisante des produits agricoles ; l'insuffisance des instruments financiers adaptés au financement du secteur agricole. A cet effet, il est très important pour le pays d'adopter des pratiques et technologies climato-intelligentes.

18. Elevage. Le Gouvernement a renforcé ses actions pour le développement de la filière viande et l'amélioration de la productivité du secteur de l'élevage. Toutefois, le potentiel des filières du secteur de l'élevage demeure faiblement valorisé. Avec un cheptel d'environ 20 millions de têtes, la Mauritanie dispose d'un stock animal qui contribue en moyenne entre 14 et 16% au PIB⁴. Le pays dispose d'un maillage dense de 120 marchés à bétail et exporte entre 100 000 et 150 000 tonnes de viande rouge par an. L'amélioration de la production animale et des infrastructures d'appui s'est poursuivie. Toutefois, les filières viande rouge, lait, peaux et cuirs et aviculture, bien qu'offrant des possibilités importantes à l'accroissement de la croissance économique et en conséquence à la réduction de la pauvreté, demeure encore peu intégrée à l'économie nationale. La Filière viande rouge et d'animaux sur pied est sans conteste la plus importante pour la consommation nationale, l'exportation et la création d'emplois. La vente du cheptel est effectuée sur les marchés hebdomadaires. Plusieurs contraintes demeurent, notamment la faible disponibilité des fourrages pour l'alimentation du cheptel, les contraintes liées à l'état génétique et sanitaire du cheptel, l'insuffisance des infrastructures agropastorales, le caractère informel des circuits de commercialisation du bétail, le manque d'infrastructures d'abattage et de stockage répondant aux normes sanitaires internationales.

19. Pêche, aquaculture et économie bleue maritime. Le pays a renforcé la productivité du secteur de la pêche, à travers la réalisation d'infrastructures adéquates pour offrir un climat et des conditions propices à l'investissement. Le secteur de la pêche dispose d'un potentiel estimé à 1,8 millions de tonnes de poissons. Les politiques bâties autour de l'exploitation durable de ce potentiel ont permis d'enregistrer des avancées importantes autour de la pêche hauturière, la pêche côtière et la pêche artisanale. Comparativement au niveau de 1 067 644 tonnes en 2019, les captures globales réalisées au niveau de Zone Economique Exclusive Mauritanienne (ZEEM) ont baissé à 637 390 tonnes en 2022. Les résultats n'ont pas été à la hauteur des ambitions à cause de la surexploitation et de la faible création de valeur ajoutée locale. Les défis auxquels fait face le secteur de la pêche et de l'économie maritime concernent notamment la fixation des quotas par pêcherie, l'allocation des concessions de pêches, une flotte traditionnelle et vieillissante, la pêche à grande échelle par des navires étrangers, la faible disponibilité des infrastructures pour le débarquement des captures, le renforcement de la chaîne de valeur ; la pérennité de la distribution de poissons à l'intérieur du pays à travers la société nationale de distribution de poisson.

⁴ Étude socioéconomique pour le diagnostic des filières peaux, cuirs et aviculture dans les trois Wilayas de Nouakchott, mai 2020.

20. Transport. *L'accès aux infrastructures et aux services de transport reste spatialement inégal et la durabilité des investissements dans le secteur reste un défi majeur, en lien avec les besoins financiers pour l'entretien routier.* Les infrastructures d'équipement et de transport mauritaniennes sont constituées d'un réseau de routes bitumées de 5.586 kilomètres, d'une ligne de chemin de fer transportant le minerai de fer, de 7 infrastructures portuaires et de 5 dispositifs aéroportuaires. Plus des deux tiers des agglomérations de 5000 habitants sont déjà desservies et 433 km routes bitumées ont été réalisés de 2019 à 2020, permettant une baisse de 50% des décès liés aux accidents de la route. Sur un total de 5 935 km de routes bitumées, 75% est classé dans un état acceptable et 25% en mauvais état, ce qui est supérieur à la moyenne africaine de 65%. Avec un score de 2 sur 7 au niveau de l'indicateur de la qualité des routes⁵ et un score de 65,7 sur 100 au niveau de la connectivité des routes, l'accès aux infrastructures de transport de qualité et la durabilité des infrastructures restent des défis majeurs. Le secteur des transports fait structurellement face aux contraintes suivantes : (i) l'absence de schéma directeur routier fixant les priorités de désenclavement ; (ii) l'insuffisance du pilotage entraînant des retards de mise en œuvre des projets et la faible capacité d'absorption des investissements publics ; (iii) l'insuffisance des ressources allouées à l'entretien routier eu égard aux besoins énormes et à l'état de dégradation des routes ; (iv) l'absence de cadre de promotion du partenariat public privé dans le secteur des transports ; (v) l'utilisation des véhicules vétustes très polluants et émetteurs de CO₂.

21. Énergie. *La Mauritanie devrait renforcer ses investissements dans le secteur de l'énergie, pour stimuler le développement industriel, améliorer l'accès et accélérer la transition énergétique.* Les énergies renouvelables, y compris l'hydroélectricité, ont représenté environ 42% de la production totale d'électricité en 2020. Le taux d'accès à l'électricité de la population au niveau national s'est amélioré passant de 41% en 2017 à 48% en 2021. Le taux d'accès à l'électricité en milieu rural reste faible et est estimé à 6% en 2021, comparativement à un taux de 78% en 2021 en zone urbaine. Malgré des potentialités indéniables en gaz et en énergies renouvelables (solaire et éolien), le secteur de l'électricité est marqué par sa forte dépendance à l'énergie thermique (66% de la consommation totale d'énergie), l'absence d'un plan directeur qui prend en compte une augmentation des énergies renouvelables dans le mix énergétique, le stockage et le commerce régional de l'électricité. En milieu rural, le prix du kWh dans les localités peut atteindre 4 à 5 fois le tarif social de la SOMELEC pour un service de 16 heures par jour. La Mauritanie a entamé en 2022 les premières mesures de sa stratégie de transition énergétique. La Mauritanie a également un potentiel pour devenir un hub régional pour la production d'hydrogène vert à grande échelle. Un nouveau schéma-directeur pour la production et le transport de l'énergie électrique est en cours d'élaboration. La Mauritanie fait partie des pays prioritaires (G5 du Sahel) de l'initiative « Desert to Power » (DtP)⁶ de la Banque. L'action entreprise par DtP vise à accroître l'accès universel à l'énergie, notamment en milieu rural, et soutient la transition vers les énergies renouvelables. Les principaux enjeux qui découlent de ce contexte consisteraient (i) à alléger les charges du secteur de l'énergie sur le budget de l'Etat grâce à la participation croissante du secteur privé ; (ii) à élargir l'accès particulièrement dans les zones rurales à des services énergétiques fiables et modernes ; (iii) à diversifier le mix énergétique en accroissant, notamment, la part des énergies renouvelables ; (iv) à orienter le développement du secteur dans la perspective d'une transition énergétique en faveur de la décarbonation des activités industrielles, ce qui pourrait contribuer significativement à la réduction des émissions de gaz à effets de serre (GES).

22. Eau et assainissement. *L'accessibilité aux services d'eau potable et d'assainissement reste un des défis majeurs pour le pays et figure au premier rang des priorités nationales de développement dans le cadre du second plan d'action de la SCAPP.* Le taux d'accès à l'eau potable est passé de 68,8% en 2016 à 72% en 2020⁷. En milieu urbain et rural, les taux sont respectivement de 89,0% et 50% en 2020. En dépit de ces résultats encourageants, il faut souligner que la sécurité de l'approvisionnement en eau est un problème dans de nombreuses villes et en milieu rural. En outre, les ressources en eau sont largement méconnues, exploitées inefficacement et présentent de grandes disparités géographiques. En ce qui concerne l'assainissement, des nets progrès ont été enregistrés, avec un taux d'accès aux services d'assainissement d'environ 50% en 2020, contre 45,9% en 2016. Toutefois, l'accès aux services d'assainissement reste un défi en milieu rural (avec un taux de d'environ 19% en 2020) comparativement aux zones urbaines (environ 75% en 2020). Le développement des plantes de traitement des eaux usées pourrait conduire à une meilleure

⁵ Composantes de l'indice de compétitivité mondiale publié chaque année par le Forum économique mondial (WEF)

⁶ https://www.afdb.org/sites/default/files/news_documents/dtp-brochure-2021.pdf

⁷ Banque mondiale

résilience au changement climatique par la potentielle réutilisation des eaux épurées et le compostage des boues. Plusieurs contraintes sont à lever telles que (i) le manque de connaissance sur la ressource en eau qui mène à une sous-exploitation ou surexploitation ; (ii) l'absence de stratégie de gestion des eaux de surface ; (iii) la faiblesse des structures décentralisées de gestion de l'eau en milieu rural et la faible coordination sectorielle ; (iv) la durabilité des infrastructures hydrauliques et d'assainissement construits. Pour contribuer à la résilience climatique en milieu rural, l'amélioration de l'accès à l'eau pourrait aussi se faire par le pompage solaire.

23. Technologies de l'information et de la communication (TIC). Le pays a connu une amélioration du taux de couverture en réseau mobile (96% en 2021 contre 90% en 2016), du taux de couverture en 4G (31% en 2019). Selon l'indice de développement des infrastructures en Afrique (AIDI) de la Banque, la Mauritanie enregistre un score très faible dans le secteur des TICs et occupe la 25^{ème} place sur 54 pays en 2020. Le secteur des TICs connaît des contraintes telles (i) une qualité faible de service des réseaux Télécom et une faible couverture des réseaux mobiles 4G ; (ii) un besoin important de développement des compétences en matière du numérique (iii) un niveau d'adoption du numérique relativement faible auprès des entreprises et de l'administration.

24. Mines et pétrole. *Un potentiel minier et gazier à peine exploré.* Le secteur extractif a vu son poids dans le PIB mauritanien passer de 10,2% en 2018 à 21,8% en 2021. Le pays, avec une production de 13,0 millions de tonnes de fer en 2022 (+7% par rapport à 2019), est le deuxième producteur africain de minerai de fer. La production industrielle de l'or est ressortie à 34,4 tonnes en 2022 et celle du cuivre à 35 milles tonnes. L'exploitation des hydrocarbures est dans ses toutes premières étapes en Mauritanie. Les retombées économiques des gisements de gaz offshore Grand Tortue/Ahmeyim (GTA) sont estimées à environ 22 milliards de dollars sur 30 ans. Le secteur extractif offre des opportunités immenses pour le pays en termes de développement de services connexes, de création d'emploi et de richesse pour impulser une transformation structurelle de l'économie. Toutefois, il reste confronté à des insuffisances notamment : (i) les faibles compétences techniques des acteurs locaux, (ii) la faible capture de la demande en biens et services par les fournisseurs nationaux ; (iii) le faible effet d'entraînement sur les autres branches de l'économie.

25. Secteur privé et secteur financier. *La Mauritanie bénéficie d'un secteur privé formel résilient et créateur d'emplois.* Toutefois, il reste peu compétitif et très peu développé. Le pays enregistre environ 30.000 entreprises actives et formelles en 2019. La plupart des entreprises formelles sont concentrées à 90% à Nouakchott, sont jeunes (60% ont entre 6 et 10 ans) et petites (50% ont moins de 5 employés et 70% moins de 10 employés). Le faible accès à l'énergie, la faible qualité et d'accès aux infrastructures de transport, le financement relativement faible du secteur privé et la qualification professionnelle nuisent à la compétitivité de l'économie. Toutefois, il conviendrait de souligner que le pays dispose de potentialités, notamment les chaînes de valeurs agro-pastorales et halieutiques, et les secteurs extractifs, pour asseoir un développement du secteur industriel. A cet effet, il est important d'améliorer le climat des affaires, de renforcer l'accès au financement pour les PME, de réduire les coûts des facteurs en renforçant notamment les infrastructures de transports et énergétiques. Par ailleurs, il faut souligner que la Banque apporte un appui technique aux autorités dans le domaine du PPP et ce afin de les assister dans l'identification, la structuration et la négociation d'opérations de ce type dans le domaine des infrastructures économiques. Il apparaît ainsi nécessaire d'appuyer les autorités pour trouver des projets éligibles économiquement viables et attractifs à ce type de structure.

2.4 Contexte social et thématiques transversales

26. Pauvreté. *En dépit d'une politique active de lutte contre la pauvreté et les inégalités, la pauvreté reste persistante.* Selon l'indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM-M), environ 2,3 millions de personnes en Mauritanie, soit 56,9% de la population ou encore six personnes sur dix, vivent en situation de pauvreté multidimensionnelle. En zone rurale, près de 77,1% de la population soit huit personnes sur dix sont en situation de pauvreté multidimensionnelle, contre 35,4% en zone urbaine. De réelles disparités sont constatées dans le niveau de la pauvreté multidimensionnelle entre les Wilayas de Tiris Zemmour (25,2%), Nouadhibou (26,4%) et Guidimagha (90,2%) et Gorgol (79,7%). En outre, la valeur de l'Indice de Développement Humain (IDH) de la Mauritanie pour 2021 s'établit à 0,56 (158^{ème} rang sur 191 pays), ce qui place le pays dans la catégorie « développement humain moyen », contre 0,54 (157^{ème} rang sur 188 pays) en 2016. Par ailleurs, entre 2014 et 2019, les inégalités de revenu ont légèrement baissé, confirmée par l'Indice de Gini qui est passé de 0,34 en

2014 à 0,32 en 2019. La hausse des prix des produits alimentaires, imputable à l'invasion de l'Ukraine par la Russie, pourrait accentuer l'incidence de la pauvreté et les inégalités.

27. Genre. *La Mauritanie a renforcé ses actions en matière de promotion de la participation citoyenne et l'autonomisation économique des femmes. Toutefois, les inégalités de genre persistent particulièrement au niveau de l'accès au marché du travail et les femmes, en milieu rural, sont les plus exposées aux effets des changements climatiques.* Avec un score de 0,606 d'indice de parité, elle se classe 146^e sur 156 pays selon le classement de l'Indice Mondial sur les disparités entre les sexes en 2021 publié par le Forum économique mondial. Bien que le pays présente un score élevé (0,967) sur le plan social, il a un score très peu satisfaisant sur le plan économique (0,425), et il présente un score très faible sur le plan autonomisation et représentation estimé à 0,074 selon l'Indice d'égalité de genre en Afrique. Sur 28 portefeuilles ministériels 6 seulement sont dirigés par des femmes soit 17,8 % et la représentativité de la femme au parlement est de 20,26%⁸. Malgré une représentation majoritaire de la population féminine dans la population active (57,9%), sa participation sur le marché du travail demeure très faible en étant deux fois moins présente que les hommes avec 30,8% contre 63,8% quelle que soit la formation suivie. Elle est aussi doublement touchée par le chômage et le sous-emploi avec des ratios respectifs de 51,8% contre 24,7% et de 58, 2% contre 28,5%. Le renforcement des capacités professionnelles et des formations axées sur des activités génératrices de revenus dans le milieu rural ainsi que l'accès au financement des femmes entrepreneures sont des interventions qui pourraient favoriser un plus large accès au marché du travail et de renforcer l'autonomisation économique des femmes et partant, contribuer de manière significative à réduire les inégalités de genre.

28. Emploi. *A travers sa Stratégie Nationale pour l'Emploi (SNE) 2019-2030, financé par la Banque, le Gouvernement mauritanien a mis un accent particulier sur la création d'emplois décent, en particulier à travers le développement des compétences. Malgré les efforts, le taux de chômage reste élevé et est estimé à 12,2% en 2019.* Environ 84% des emplois indépendants et salariés du pays sont informels. Le secteur public reste le plus grand employeur formel, le secteur privé ne représentant qu'environ 4% des emplois du secteur formel. Renforcer les perspectives d'emploi en faveur des jeunes devrait permettre de briser le cercle vicieux de la transmission intergénérationnelle de la pauvreté et renforcer l'inclusion sociale en Mauritanie. En outre, le système éducatif du pays reste inadapté aux besoins du marché de l'emploi et la précarité de l'emploi surtout pour les jeunes reste une préoccupation majeure. Le défis pour le Gouvernement sera de renforcer la formation technique et professionnelle par la création de filières métiers dans lesquelles la demande et les opportunités en main d'œuvre est forte, notamment dans les secteurs agro-pastoraux, de la pêche, et l'énergie qui offrent un potentiel pour la création des emplois verts.

29. Secteur de la Santé. *Le développement du système de santé demeure insuffisant.* Le pays occupe le 163^{ème} sur 195 pays selon l'indice mondial de la Santé (Global Health Index) de 2021 avec notamment des infrastructures hospitalières et des centres de santé très insuffisantes (187^{ème} sur 195). Les dépenses publiques de santé (3,3% du PIB en 2019 contre 4,9% en Afrique sub-saharienne) restent faibles. Avec 1,1 médecin pour 10 000 habitants, la performance du système de santé est sensiblement freinée par l'insuffisance quantitative et qualitative des professionnels de santé et le déséquilibre dans leur répartition sur l'ensemble du territoire national. Environ, 67% des femmes n'ont pas d'accès aux soins de santé maternelle dont 40 % pour cause de difficultés d'accessibilité géographique en raison de la distance à la structure de santé la plus proche. La construction/réhabilitation d'infrastructures de santé avec le renforcement du plateau technique contribueront à l'amélioration du bien-être socio-sanitaire des populations. Les nouveaux développements dans le secteur devront prendre en compte les potentiels impacts du changement climatique, tels que les vagues de chaleur intense, et préparer les équipes pour y faire face à leurs conséquences.

30. Engagement de la société civile. *L'écosystème de la société civile mauritanienne est en pleine expansion et est particulièrement actif en matière de sensibilisation et de renforcement des capacités, ainsi que de soutien aux activités locales de résilience.* Les organisations de la société civile (OSC) sont encadrées par des lois, et le gouvernement implique régulièrement ces organisations dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies nationales. En revanche, en ce qui concerne la mise en œuvre de projets et de programmes de développement, la participation des OSC reste limitée malgré les cadres prévus par le gouvernement. L'implication de la société civile dans la mise en œuvre du DSP 2023-2028 garantira donc une meilleure appropriation des interventions de la Banque par les acteurs locaux, ainsi qu'une plus grande transparence

⁸ <https://www.ipu.org/fr/parlement/MR>

dans la réalisation des projets. A cet effet, il est important d'impliquer davantage les OSC dans les missions d'évaluation et de supervision des projets ainsi que dans les revues de la performance du portefeuille pour renforcer l'efficacité et l'impact des interventions de la BAD en Mauritanie.

31. *Changement climatique et croissance verte. Le pays a mis à jour sa Contribution déterminée au niveau national (CDN) en 2021 et se concentre sur l'augmentation de sa résilience au changement climatique et la promotion d'une croissance verte à faible émission de carbone. Toutefois, le déficit de financement prévu persiste et conditionne la mise en œuvre des programmes clés.* Sur la période 2016-2020, le pays a restauré environ 5 832 ha de terres dégradées. La proportion de la surface des aires marines protégées est passée de 5,4% en 2015 à 12,4% en 2018. Toutefois, selon les *Perspectives Économiques en Afrique 2022*, la Mauritanie est « modérément résiliente » et également l'un des pays les plus vulnérables au changement climatique tels que la sécheresse prolongée, l'augmentation des vagues de chaleur et la variabilité accrue des précipitations, ce qui devrait augmenter les risques et la gravité des catastrophes naturelles. Les chocs liés au changement climatique ont entraîné des pertes annuelles moyennes de croissance du PIB par habitant de 17% entre 1986 et 2015. La vulnérabilité est exacerbée en raison du niveau élevé de la pauvreté et de la forte dépendance du pays vis-à-vis des secteurs « sensibles au changement climatique », tels que l'agriculture, la pêche, et l'élevage. Dans le cadre de la CDN actualisée, la Mauritanie a relevé son ambition climatique avec un nouvel objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 11 % en 2030 par rapport au scénario de référence. Toutefois, le déficit de financement annuel prévu reste très élevé autour de 4,6 milliards de dollars. Il est important de sensibiliser le secteur privé pour combler le gap de financement climatique.

2.5 Cadre stratégique du pays

32. En 2016, le pays a adopté la « Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) 2016-2030 » dont l'objectif est de promouvoir une croissance soutenue et durable, développer le capital humain et renforcer la gouvernance dans toutes ses dimensions. La SCAPP est déclinée en 3 plans d'actions quinquennaux. Le premier plan d'action quinquennal couvrait la période 2016-2020 pour un coût estimé à 10,5 milliards de dollars (405 milliards MRU).

33. Deuxième plan d'action 2021-2025. Le second plan d'action (PA2) 2021-2025 de la SCAPP porte sur trois leviers stratégiques : (i) Promouvoir une croissance forte, durable et inclusive ; (ii) Développer le capital humain et l'accès aux services sociaux de base ; et (iii) Renforcer la gouvernance dans toutes ses dimensions. Le portefeuille de projets est composé de 282 projets pour un budget estimatif d'environ 13 milliards de dollars (496 Milliards de MRU). En termes de répartition du financement des projets du PA2, il est estimé une contribution à hauteur 61% de la part du public et 39% pour le privé (15 projets PPP).

2.6 Mécanisme de coordination de l'aide, positionnement de la Banque et avantages comparatifs

34. Des rencontres périodiques sont organisées entre le Ministère en charge de l'économie et les partenaires techniques et financiers (PTFs), dont la Banque, afin de passer en revue l'état d'avancement de la mise en œuvre de la SCAPP, les questions socio-économiques, dans l'esprit des recommandations de la Déclaration de Paris. Les PTFs disposent également de cadres de concertation visant à promouvoir une meilleure collaboration dans leurs différents domaines d'intervention. La Banque participe activement aux cadres de coordination de l'aide.

35. Positionnement de la Banque et avantages comparatifs. Comparativement aux autres partenaires au développement présents en Mauritanie, la Banque est un partenaire de premier plan pour le pays dans le domaine de l'agriculture, ayant été désignée comme entité de surveillance des fonds du Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire (GAFSP, selon l'acronyme anglais) pour la Mauritanie. Dans le secteur agricole, la Banque a consolidé ses acquis à travers le dialogue avec le Gouvernement, les travaux analytiques menés, les assistances techniques et la mobilisation de cofinancement pour la préparation de projets présents de ce DSP 2023-2028. La Banque a établi une présence remarquable dans le secteur de l'eau, couvrant à la fois le renforcement des capacités et les investissements. En matière d'intégration régionale, la Banque est un acteur majeur dans le développement des corridors économiques à travers le développement des infrastructures de transport régional (Pont Rosso), et l'interconnexion régionale d'électricité. La Banque renforce aussi l'intégration régionale à travers son appui au Secrétariat du G5 Sahel dont le siège est basé en

Mauritanie. La Banque s'est positionnée comme un partenaire de confiance sur les questions liées à l'amélioration de la gouvernance économique et financière en Mauritanie.

2.7 Forces et Opportunités, Faiblesses et Défis

36. La Mauritanie bénéficie de nombreux atouts et opportunités (encadré 1), mais fait face à plusieurs défis et faiblesses, qui pourraient compromettre la réalisation des ambitions de développement du pays telles que déclinées dans la SCAPP 2016-2030. Le défi majeur de développement de la Mauritanie est celui de la transformation structurelle et de la diversification de l'économie. A cela s'ajoutent des défis sous-jacents tels qu'indiqués dans l'encadré 1.

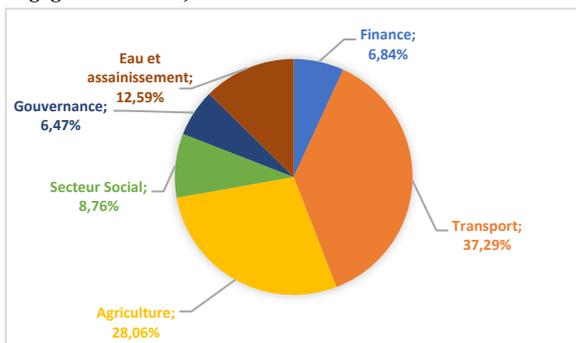
Encadré 1 - Forces et opportunités, faiblesses et défis	
Forces	Opportunités
(i) Stabilité politique et attachement politique aux réformes économiques ; (ii) Réformes favorables au développement industriel, notamment en matière de régime concurrentiel et d'encouragement des PPP ; (iii) Adoption d'un nouveau code des investissements qui offre des incitations à l'investissement privé et étranger ; (iv) Position géographique stratégique du pays pour renforcer son intégration régionale.	(i) Des potentialités agricoles encore inexploitées pour le développement des chaînes de valeur locales ; (ii) Des potentialités indéniables en gaz et en énergies renouvelables (solaire et éolien) ; (iii) Une richesse halieutique de plus de 300 espèces dénombrées.
Faiblesses	Défis
(i) Faible développement des chaînes de valeur locales qui limite la création d'emplois décents ; (ii) Faible accessibilité et qualité des infrastructures socio-économiques (transport, énergie, eau-assainissement, sanitaire, écoles) qui renforcent les disparités régionales; (iii) Environnement des affaires peu favorable qui entrave le développement du secteur privé ; (iv) Faible niveau de qualification des ressources humaines qui affecte l'employabilité des jeunes ; (v) Gouvernance économique et financière à améliorer	(i) Économie peu diversifiée et faible transformation structurelle de l'économie ; (ii) vulnérabilité aux fluctuations des cours des matières premières ; (iii) Croissance peu inclusive, disparités régionales importantes, et taux de chômage et de pauvreté élevé ; (iv) Forte vulnérabilité au changement climatique ; (v) faible capacité en matière de gestion et d'analyse de la viabilité de la dette (vi) faible productivité du secteur agricole et faible développement des chaînes de valeurs agricoles ; (vii) forte dépendance du pays à l'énergie thermique et faible taux d'accès à l'énergie en milieu rural ; (viii) ressources en eau largement méconnues et exploitées inefficacement ; (ix) faible accès à l'eau potable et à l'assainissement en milieu rural

3 PRINCIPAUX RESULTATS DE LA REVUE DE LA PERFORMANCE DU PORTEFEUILLE PAYS

37. **Portefeuille actif.** Le portefeuille actif de la Banque en Mauritanie est constitué au 31 mars 2023, de 18 opérations pour des engagements nets de 108,2 MUC (Annexe 7). La taille modeste du portefeuille s'explique par le fait que la Mauritanie est un pays FAD bénéficiant de l'enveloppe minimale du FAD (15MUC lors de cycle FAD15). Le portefeuille est orienté principalement vers les infrastructures de transports, (37,3% des engagements totaux pour 3 projets), les secteurs agricole (28,1% ; 5 projets) et de l'eau-assainissement (12,5% ; 3 projets). Environ, 8,8% du portefeuille est orienté vers le secteur social (3 projets), 6,8% pour la finance (1 projet) et 6,5% pour la gouvernance (3 projets) (Figure 6).

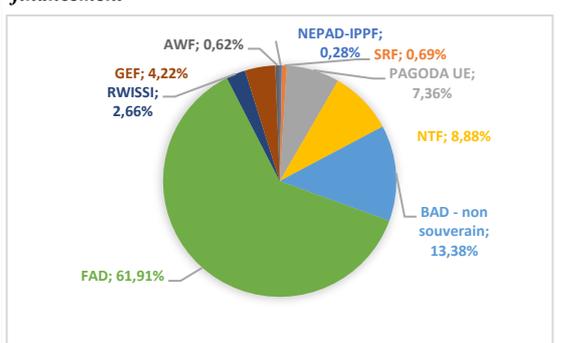
38. Les opérations du secteur public sont au nombre de 16, dont deux à caractère multinational/régional. Le portefeuille comprend également deux (2) interventions au titre des opérations sans garantie souveraine, représentant 13,4% des engagements de la Banque en Mauritanie. Le financement du portefeuille est relativement diversifié avec neuf (9) sources de financement différentes (Figure 7). Plus de 30% des engagements du portefeuille de la Banque en Mauritanie interviennent en cofinancement avec d'autres bailleurs.

Figure 1 : Répartition sectorielle du portefeuille (en % des engagements totaux)



Source : Banque africaine de développement

Figure 2 : Répartition du portefeuille par source de financement



Source : Banque africaine de développement

39. Le portefeuille compte 21% d'opérations épinglées⁹.

Les accords de prêts sont signés dans un délai moyen de 2 mois après leur approbation contre 3,4 mois en 2015. Ils entrent en vigueur après un délai moyen de 3,9 mois pour les projets du secteur public. L'âge moyen du portefeuille global était, au 31 mars 2023, de 4,1 années contre 3,79 en 2020. Depuis la précédente revue, 3 opérations ont été clôturées et 5 nouveaux projets ont été introduits dans le portefeuille. Un accent est mis sur le suivi des quatre (4) opérations (soit 21% du portefeuille) qui sont épinglées essentiellement pour des raisons de lenteurs en matière de passation de marchés et de décaissement. Aucune opération n'est classée dans la catégorie des projets à problème.

40. Au 31 mars 2023, le taux de décaissement du portefeuille du secteur public est de 40,1% et celui du secteur privé et sans garantie souveraine est de 100%, pour un taux de décaissement global de 48,1% contre 68,4% en 2020. Ce taux de décaissement s'explique également par la clôture de trois (3) opérations et l'introduction depuis 2021 de six (6) nouvelles opérations dont les taux de décaissement sont encore relativement faibles.

41. La performance des acquisitions demeure un point faible du portefeuille des opérations financées par la Banque en Mauritanie. Cela ressort notamment au niveau des rapports de supervision mais c'est également une des causes principales des opérations épinglées. Les délais de passation des marchés restent encore relativement longs en raison du fait que les rapports d'évaluation des offres ne répondent pas toujours aux standards de la Banque.

42. La performance environnementale et sociale du portefeuille des opérations financées par la Banque en Mauritanie a connu une amélioration entre 2021 et 2022. Le recrutement d'experts E&S au sein des unités de gestion des projets (UGP) a permis d'améliorer la qualité du suivi des mesures E&S et la transmission de rapports informatifs sur l'état de mise en œuvre des plans de gestion E&S. Ces efforts ont été accompagnés par la Banque par l'organisation de sessions de renforcement des connaissances sur les instruments de sauvegardes durant les missions d'appui et les cliniques fiduciaires. Nonobstant, des efforts devraient continuer pour renforcer les mécanismes de gestion des plaintes et la conduite des audits E&S annuels.

Tableau 1 : Evolution des indicateurs de performance des revues de 2018, 2020 et 2022

INDICATEURS	REVUE 2018	REVUE 2020	REVUE 2022
Taille portefeuille / montant engagements (MUC)	239	259	107
Montant moyen d'un projet (souverain) en MUC	5,9	6,2	6,6
Age moyen portefeuille (année)	3,06	3,79	3,88
Délai moyen approbation - 1 ^{er} décaissement (mois)	6,5	5,8	6,1
Nombre de projets publics âgés ¹⁰	0	1	2
Nombre de projets à problème (PP) ¹¹	0	0	0
Taux de décaissement cumulé (% du total)	62,71%	68,44%	48,10%

⁹ Un projet peut être signalé « épinglé » pour un ou plusieurs des indicateurs clés de performance notamment les retards de démarrage, les lenteurs dans le processus des acquisitions, les retards de décaissement, les projets problématiques.

¹⁰ Un projet est vieillissant lorsque son approbation date de huit ans pour les projets d'investissement ou de cinq ans pour les projets d'appuis institutionnels

¹¹ Les projets à problème (PP) sont définis à partir de la notation de l'objectif de développement (OD) et l'état d'exécution (EE) du projet. Les projets qui ont soit un OD ou un EE jugé insatisfaisant ou très insatisfaisant sont considérées des projets à problème.

43. Un atelier de Clinique fiduciaire et de présentation de la performance du portefeuille regroupant l'ensemble des membres des unités de gestion des projets ainsi que les représentants des ministères sectoriels et autres parties prenantes a été organisé à Nouakchott du 8 au 10 novembre 2022. Le Plan d'Amélioration de la Performance du Portefeuille (PAPP) 2022 met l'accent sur un suivi plus conséquent des opérations souveraines, afin de garantir une mise en œuvre rapide. Les principales recommandations de la revue portent sur (i) le réalisme et la validation des PPM avant l'approbation du financement par la Banque ; (ii) le réalisme des conditions préalables au premier décaissement retenues ; (iii) le respect des conditions établies par la DP02/2015 concernant les délais de décaissement ; (iv) la faisabilité de l'ouverture des comptes spéciaux des projets à la Banque Centrale de Mauritanie (BCM) et leur intégration au Compte Unique du Trésor (CUT) ; (v) le suivi de la mise en œuvre des recommandations des missions de supervision et d'audit ; (vi) le renforcement des capacités des unités de gestion des projet, à travers l'organisation périodique de cliniques fiduciaires ; (vii) l'amélioration de la qualité à l'entrée des projets à travers un mécanisme plus rigoureux de validation des documents techniques au niveau du Gouvernement ; (viii) la mise en œuvre des plans de sauvegardes environnementales et sociales ; (viii) l'adoption d'actions d'acquisitions anticipées dans les nouvelles opérations (Annexe 7.3).

4 ENSEIGNEMENTS TIRES

44. La mise en œuvre du précédent DSP fait ressortir des leçons sur le plan stratégique et opérationnel qui ont été prises en compte dans la formulation du DSP 2023-2028. Ces enseignements sont basés sur la note de diagnostic pays (NDP), les expériences de la mise en œuvre des opérations, les recommandations à l'évaluation des stratégies et programmes-pays de la Banque (ESPP) en Mauritanie de 2011 à 2020 de IDEV dont les actions sont présentées à Annexe 5, et des recommandations du CODE (Annexe 4).

Enseignements d'ordre stratégique

45. **Enseignement stratégique 1 – Poursuivre les efforts pour renforcer la sélectivité des interventions, en mettant un focus sur les secteurs productifs à fort potentiel de création d'emplois et de contribution à la croissance.** (Recommandation 1 IDEV Annexe 5).

46. **Enseignement stratégique 2 - Poursuivre les efforts de mobilisation de ressources et de financements, compte tenu de la faiblesse de l'enveloppe FAD.** La mobilisation des ressources du fonds du Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire (GAFSP), du Fonds vert pour le climat et le SEFA ainsi de l'enveloppe régionale est prévue dans le cadre des projets des secteurs agriculture, énergie et eau-assainissement.

47. **Enseignement stratégique 3 – Accompagner le pays dans la consolidation du cadre macro-économique et la résilience de l'économie mauritanienne à travers une meilleure gouvernance publique et la préservation de la soutenabilité de la dette publique.** Le projet d'appui institutionnel à la gouvernance permettra de consolider le cadre macro-économique et améliorer la résilience de l'économie mauritanienne à travers une meilleure gouvernance des entreprises publiques et la préservation de la soutenabilité et de la viabilité de la dette publique.

48. **Enseignement stratégique 4 - Poursuivre les efforts pour accroître les opérations non souveraines (ONS) et favoriser le développement du secteur privé dans les secteurs productifs.** Dans le cadre du DSP 2023-2028, quatre (04) opérations non-souveraines, pour un montant global de 195,3 MUC, sont prévues.

49. **Enseignement stratégique 5 - Renforcer la prise en compte des aspects transversaux (genre, emploi des jeunes et développement des compétences, changements climatiques, fragilité et résilience) dans les projets et programmes financés par la Banque en Mauritanie.** (Recommandation 4 IDEV Annexe 5).

Enseignements d'ordre opérationnel

50. **Enseignement opérationnel 1 – Renforcer l'application des procédures de passation des marchés publics.** En termes de perspectives, le nouvel exercice d'évaluation du système utilisant la méthodologie MAPS qui sera achevé en 2023 permettra d'énoncer les nouvelles réformes et innovations pour une commande publique plus efficiente, inclusive et efficace en appui aux objectifs de développement du Gouvernement.

51. **Enseignement opérationnel 2 - Améliorer l'articulation entre les objectifs ciblés au niveau national, des piliers et des résultats attendus des opérations programmées.** (Recommandation 1 IDEV Annexe 5).

52. Enseignement opérationnel 3 - Prévoir des mécanismes de pérennisation des acquis dès la conception des opérations de la Banque et en surveiller la mise en œuvre effective. (Recommandation 3 IDEV Annexe 5).

53. Enseignement pour le Gouvernement. Au niveau opérationnel, le Gouvernement devra poursuivre le processus de réformes des structures et procédures de passation des marchés publics, afin de les rendre plus efficaces, en appui aux objectifs de développement du Gouvernement.

5 STRATEGIE DU GROUPE DE LA BANQUE 2023-2028

5.1 Justification, sélectivité, objectif et domaines prioritaires pour l'appui de la Banque

54. Justification. En dépit des bonnes performances macroéconomiques ces dernières années et des perspectives économiques encourageantes, l'analyse de la situation économique et sociale effectuée par le Gouvernement dans le cadre de l'élaboration du second plan d'actions 2021-2025 de la SCAPP et la Note de diagnostic pays (NDP) élaborée par la Banque en 2022 ont souligné que le défi majeur de développement de la Mauritanie est celui de la transformation structurelle et de la diversification de l'économie. A cela s'ajoutent des défis sous-jacents tels que la faible productivité du secteur agricole, la forte dépendance du pays à l'énergie thermique et le faible taux d'accès à l'électricité en milieu rural. Un autre défi sous-jacent est lié à la gestion des ressources en eau et le manque d'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement en milieu rural. S'agissant de la gouvernance économique et financière, le défi est lié aux faibles capacités du pays en matière de gestion et d'analyse de la viabilité de la dette. Les autres défis sous-jacents comprennent le renforcement du capital humain et de l'employabilité, la réduction de la pauvreté et des inégalités, le renforcement du système sanitaire, et la vulnérabilité du pays aux impacts du changement climatique.

55. Sélectivité. Compte tenu de l'ampleur des défis de développement de la Mauritanie et des ressources limitées, assurer la sélectivité est primordial pour que la Banque puisse contribuer au développement du pays de manière efficiente, efficace et durable. Par conséquent, pour garantir que l'appui de la Banque sera fourni de manière ciblée et en conformité avec les résultats de l'évaluation IDEV, le présent DSP 2023-2028 a identifié un ensemble de critères de sélectivité, à savoir : (i) les priorités du gouvernement pour l'appui de la Banque et les résultats des consultations des parties prenantes du pays ; (ii) les avantages comparatifs de la Banque; (iii) le besoin d'assurer la continuité, en s'appuyant sur et en consolidant l'appui et les réalisations passés de la Banque; (iv) les opportunités de partenariats avec d'autres partenaires au développement, notamment en vue de mobiliser des ressources supplémentaires pour renforcer l'impact et assurer la complémentarité et les synergies ; (v) l'application d'une optique forte du secteur privé, reconnaissant son rôle en tant que principal moteur de la croissance, de la création d'emplois et de la prospérité socio-économique globale ; et (vi) les opportunités d'intégrer les thèmes transversaux dans l'appui de la Banque. S'agissant spécifiquement des priorités du Gouvernement, au cours de la mission de dialogue en octobre 2022, le dialogue entre la Banque et le Gouvernement a souligné la nécessité de soutenir le développement des chaînes de valeurs agricoles, notamment dans le secteur de l'élevage, le développement des infrastructures en soutien aux secteurs productifs, et l'amélioration de la gouvernance économique et financière.

56. Objectif et domaines prioritaires. Sur la base des priorités de la SCAPP 2016-2030, des critères de sélectivité, des conclusions de la Note de diagnostic pays et des consultations avec le pays, **le DSP 2023-2028 a pour objectif principal de soutenir la diversification et la transformation de l'économie, génératrice d'emplois décents.** Pour atteindre cet objectif, deux domaines prioritaires qui se renforcent mutuellement ont été identifiés, à savoir : **(i) Développer les chaînes de valeur agricoles, afin d'accélérer la diversification économique et la création d'emplois décents ; et (ii) Renforcer les infrastructures et la gouvernance économique et financière, afin de soutenir le développement des secteurs productifs.** Lesdits domaines prioritaires ont été entérinés par le CODE, le 2 mai 2023, lors de l'examen du rapport d'achèvement du Document de Stratégie Pays (DSP) 2016-2022.

57. Sélectivité et couverture sectorielle du DSP. Les interventions de la Banque dans ces deux domaines prioritaires seront fournies de manière sélective dans les **4 secteurs suivants : (i) agriculture (ii) énergie, (iii) eau et assainissement et (iv) la gouvernance économique et financière.** L'assistance de la Banque couvrira 09 priorités stratégiques des Top 5 retenues dans le document de la Banque sur la sélectivité, à savoir : « Nourrir l'Afrique » : (i) renforcer les chaînes de valeur agricoles, (ii) améliorer la nutrition et la sécurité alimentaire ; « Eclairer l'Afrique et l'alimenter en énergie » : (iii) augmenter la fourniture d'énergie renouvelable, (iv) renforcer les réseaux de transport et de distribution de l'énergie ; « Améliorer la qualité de vie des populations en Afrique » : (v) soutenir la gestion intégrée des ressources en eau et développer les

services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène, (vi) développer les compétences pour des emplois décents et élargissement des opportunités économiques pour les jeunes, (vii) accélérer l'accès des femmes et des jeunes au financement ; « Industrialiser l'Afrique » : (viii) soutenir le développement des entreprises y compris des efforts pour la transition vers une économie bas carbone; « Intégrer l'Afrique » : (ix) renforcer la connectivité des infrastructures régionales. L'alignement du DSP 2023-2028 à la SCAPP est présenté dans l'encadré 2.

Encadré 2 : Alignement stratégique du DSP 2023-2028 aux priorités nationales de la SCAPP	
DSP 2023-2028	SCAPP-Plan d'Actions 2021-2025
<p style="text-align: center;">Domaine prioritaire I</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Secteur Agriculture/élevage : Développement de la chaîne de valeur viande rouge ➤ Secteur Agriculture : Développement des chaînes de valeur agricoles et agroalimentaires 	<p style="text-align: center;">Levier stratégique I « Promotion d'une croissance forte, durable et inclusive »</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Chantier 1 - Promotion d'une croissance diversifiée ➤ Chantier 2 - Environnement et réduction des catastrophes
<p style="text-align: center;">Domaine prioritaire II</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Secteur Energie : Promotion des énergies renouvelables et de l'accès à l'énergie ➤ Secteur Eau-Assainissement : Promotion de l'accès universel à l'eau et à l'assainissement 	<p style="text-align: center;">Levier stratégique I « Promotion d'une croissance forte, durable et inclusive »</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Chantier 3 - Renforcement des infrastructures de soutien à la croissance économique ➤ Chantier 1 - Promotion d'une croissance diversifiée
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Gouvernance économique et financière : Capacité de gestion de la dette publique améliorée 	<p style="text-align: center;">Levier Stratégique 3 : Renforcement de la gouvernance dans toutes ses dimensions</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ « Chantier 9 - Gouvernance administrative, économique et financière et Capture du dividende démographique »

5.2 La stratégie et les principaux résultats attendus

58. Le nouveau DSP 2023-2028 assure la continuité et la consolidation des acquis, en maintenant plusieurs secteurs d'intervention (Energie, Agriculture, et Eau-Assainissement) du précédent DSP et en ajoutant la gouvernance économique et financière afin de renforcer les capacités du pays en matière de gouvernance et de gestion de sa dette en lien avec les efforts récents de restructuration de la dette mauritanienne et de baisse du risque de surendettement du pays. Aussi, le DSP 2023-2028 s'inscrit dans le cadre du Nexus « Eau-Agriculture-Energie » afin d'améliorer les infrastructures et les conditions de vies des populations notamment rurales, de réduire la pauvreté et les inégalités, de créer des emplois et de renforcer la résilience de l'économie face au changement climatique et aux chocs extérieurs. Dans le cadre du premier domaine prioritaire, pour répondre aux défis du secteur agricole et de la sécurité alimentaire, la Banque mettra un accent particulier sur une approche intégrée de développement des chaînes de valeur viande rouge et agricoles. Un focus sera mis sur la transformation agricole et la promotion des jeunes entrepreneurs agricoles, avec une composante sensible au genre pour aider les femmes. Dans le cadre du second domaine prioritaire, au niveau du secteur de l'énergie, la Banque renforcera les investissements dans les énergies renouvelables pour le développement durable des zones rurales. En matière d'intégration régionale, la Banque renforcera ses interventions à travers l'interconnexion électrique entre la Mauritanie et le Mali. La Banque se focalisera sur l'hybridation solaire ainsi que la réalisation de mini-réseaux pour accroître le taux d'accès à l'énergie notamment en milieu rural. Dans le secteur de l'eau-assainissement, la Banque consolidera ses acquis en matière d'accès durable à l'eau et l'assainissement ainsi que de gestion durable des ressources en eau. S'agissant de la gouvernance économique et financière, la Banque apportera un appui institutionnel pour renforcer les capacités du pays en matière de gestion de sa dette, des entreprises publiques, et d'analyse de la viabilité de la dette.

59. Les aspects transversaux (changements climatiques, genre, développement du secteur privé, développement du capital humain et création d'emplois pour les jeunes) seront systématiquement pris en compte dans les opérations de la Banque. Les indicateurs de résultats pour chaque domaine transversal ont été précisés dans la matrice des résultats en annexe 1.2. Par exemple, la dimension genre sera renforcée dans toutes dans les opérations de la Banque, avec la formation des femmes dans les chaînes de valeur agricole et de l'élevage, le renforcement des capacités des coopératives féminines, la réalisation des périmètres maraichers féminins, l'amélioration de l'accès au financement du secteur privé à travers des lignes de crédit aux entreprises détenues et/ou dirigées par des femmes. S'agissant du changement climatique, de façon opérationnelle, les

interventions de la Banque sur le Nexus « Eau-Agriculture-Energie » et le cadre de résultat des projets intégreront systématiquement des activités et des indicateurs liées à la réduction d'émissions GES et l'adaptation au changement climatique (Annexe 15). Des experts environnementaux et sociaux (E&S) seront systématiquement recrutés au sein des cellules d'exécution des projet (CEP), afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des plans de gestion E&S.

60. A travers des études thématiques et un dialogue soutenu, le DSP 2023-2028 offrira la possibilité à la Banque d'approfondir ses connaissances sur des secteurs émergents, comme le secteur de l'hydrogène vert. Les études économiques et sectorielles (Annexe 2.3) alimenteront le dialogue sur les réformes des politiques, principalement en matière de finances publiques, de gestion de la dette et de gouvernance économique. La gestion transparente des recettes du secteur gazier et minier, l'amélioration du climat des affaires et une meilleure intégration du secteur privé local dans le secteur extractif, ainsi qu'en matière de gouvernance du secteur de l'énergie pour favoriser le développement et l'intégration des énergies renouvelables dans le réseau électrique feront également l'objet d'analyses approfondies (voir section 5.4 réformes et dialogue avec le pays). Le lien entre les études économiques et sectorielles et les domaines prioritaires du DSP 2023-2028 est présenté en Annexe 2.3. Par son positionnement stratégique sur le Nexus « Eau-Agriculture-Energie », la Banque compte mobiliser davantage de cofinancement.

61. L'accent sera mis sur la participation du secteur privé à la réalisation des objectifs du DSP en droite ligne avec la Stratégie de Développement du Secteur Privé (SDSP) 2021-2025 de la Banque. En complémentarité avec les opérations souveraines, la Banque financera des opérations en soutien au secteur privé en vue de (i) l'amélioration de l'environnement des affaires des entreprises et l'appui au Partenariat-Public-Privé (PPP) afin de les assister dans l'identification, la structuration et la négociation d'opérations dans le domaine des infrastructures économiques ; (ii) le développement des chaînes des valeurs agricoles qui permettra de créer des opportunités d'investissement privé dans les industries agroalimentaires et laitières, les chaînes d'abattage d'animaux et de conservation de la viande (iii) le renforcement de l'accès aux infrastructures qui stimulera les investissements privés et la compétitivité ; (iv) l'amélioration de l'accès au financement des PME susceptibles de s'engager dans des activités productives transformatrices et de créer des emplois formels à plus forte valeur ajoutée ; (v) la formation sur les impacts et les opportunités liées au changement climatique.

Domaine prioritaire I : Développer les chaînes de valeur agricoles, afin d'accélérer la diversification économique et la création d'emplois décents

62. Les interventions de la Banque dans ce premier domaine prioritaire porteront sur le secteur de l'agriculture, avec un focus particulier sur le sous-secteur de l'élevage. Il aura pour objectif d'accompagner les efforts du Gouvernement à exploiter efficacement les potentiels du pays dans le secteur agricole (agriculture et élevage) et à répondre aux défis liés aux changements climatiques dans ce secteur, en diversifiant son économie, en créant des emplois décents pour les populations notamment rurales, en réduisant la pauvreté et les inégalités, et en favorisant des opportunités pour le développement du secteur privé. Le premier domaine prioritaire permettra de soutenir le levier stratégique I de la SCAPP « Promotion d'une croissance forte, durable et inclusive », principalement le « Chantier 1- Promotion d'une croissance diversifiée ».

63. Résultat stratégique 1 - Chaîne de valeur viande rouge développée. L'appui de la Banque sera axé notamment sur la mise en place de productions fourragères, la formation des producteurs de semence fourragère sur l'adaptation au changement climatique, l'amélioration génétique du cheptel, la mise en place d'infrastructures et d'équipements climato-intelligents d'appui à la transformation et la valorisation des produits d'origine animale (marché de bétail, unités de production de viande, fermes laitières). Ces activités sont des composantes d'un projet d'investissement de développement inclusif des filières de l'élevage. Résultats spécifiques attendus : (i) contribution à l'accroissement de la production de viande ; (ii) contribution à l'augmentation de la production de lait ; (iii) contribution à la création d'emplois pour les jeunes et les femmes dans la chaîne de valeur viande rouge. Les extrants et les cibles des indicateurs sont présentées à l'annexe 1.2 de la matrice de performance du DSP 2023-2028 de la Mauritanie.

64. Résultat stratégique 2 - Chaînes de valeur agricoles et agroalimentaires développées. Les actions de la Banque porteront sur (i) l'intensification et la diversification de la production agricole à travers l'amélioration des systèmes de production (filiale agriculture de décrue, maraichage et cultures fourragères) ; (ii) le

renforcement des infrastructures de stockage, de transformation et d'accès aux marchés. A cet effet, les interventions de la Banque porteront sur des projets d'investissement de transformation agricole, de promotion de chaînes de valeur agricoles sensibles au genre et résilientes au changement climatique, et de promotion des jeunes entrepreneurs agricoles. Résultats spécifiques attendus : (i) augmentation de la production céréalière ; (ii) hausse des superficies des périmètres irrigués de façon climato-intelligente et des superficies de décrue ; (iii) accroissement des rendements des céréales irriguées (riz, blé, sorgho et maïs) ; (iv) contribution à la création d'emplois additionnels pour les jeunes et les femmes dans les chaînes de valeurs agricoles. Les cibles des indicateurs sont présentées à l'annexe 1.2.

Domaine prioritaire II : Renforcer les infrastructures et la gouvernance économique et financière, afin de soutenir le développement des secteurs productifs

65. Les interventions porteront notamment sur le secteur de l'énergie et de l'eau-assainissement sans omettre les opérations non souveraines d'appui aux infrastructures en soutien aux secteurs productifs. En ce qui concerne la gouvernance économique et financière, les actions de la Banque mettront l'accent sur le suivi financier des entreprises et établissements publics (EEP) afin de maîtriser les risques sur les finances publiques et sur la dette ainsi que sur l'amélioration de l'accès aux financements climatiques. Le second domaine prioritaire permettra de soutenir le levier stratégique I de la SCAPP « Promotion d'une croissance forte, durable et inclusive », principalement le « Chantier 3-Renforcement des infrastructures de soutien à la croissance économique » et le « Chantier 1-Promotion d'une croissance diversifiée ». En outre, les actions de la banque dans le cadre de la gouvernance économique et financière soutiendront le levier stratégique 3 de la SCAPP « Renforcement de la gouvernance dans toutes ses dimensions », notamment le chantier 9 relatif à la gouvernance administrative, économique et financière.

66. Résultats stratégique 3 - Accès à l'énergie amélioré. Les interventions de la Banque porteront sur l'électrification rurale, la construction de la ligne Nouakchott-Nema avec interconnexion avec le Mali ainsi que lignes de distributions moyenne (MT) et basse tensions (BT), le raccordement des ménages au réseau électrique et la construction de deux centrales solaires de 50 MW. Ainsi, les actions de la Banque contribueront à (i) améliorer l'accès à l'énergie à moindre coût, (ii) renforcer le réseau et la production des énergies renouvelables, et (iii) réduire les émissions de GES. Ces activités sont des composantes des projets d'investissement, de renforcement des investissements productifs et énergétiques pour le développement durable des zones rurales, l'hybridation solaire ainsi de réalisation de mini-réseaux pour l'électrification en zone rurale. Résultats spécifiques attendus : (i) hausse de la puissance électrique additionnelle installée ; (ii) accroissement de la proportion des personnes ayant accès à l'électricité ; (iii) construction de nouvelles lignes basse et haute tension ; (iv) augmentation de nouvelles localités électrifiées. Les cibles des indicateurs sont présentées à l'annexe 1.2.

67. Résultat stratégique 4 - Accès universel à l'eau et à l'assainissement amélioré. Les opérations de la Banque porteront sur (i) le renforcement des infrastructures hydrauliques et d'assainissement ; (ii) l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement aux populations les plus défavorisées des zones rurales et semi-urbaines. La Banque financera un projet d'accès durable à l'eau et l'assainissement dans les wilayas du Brakna, de l'Adrar et du Tagant. A cela s'ajoute une étude sur la gestion des ressources en eau. Résultats spécifiques attendus : (i) l'accroissement de l'accès des populations à l'eau potable ; (ii) l'accroissement de l'accès des populations à l'assainissement ; (iii) constructions additionnelles de systèmes d'adductions d'eau potable (AEP) et de latrines.

68. Résultat stratégique 5 – Capacité de gestion de la dette publique améliorée. Les actions prioritaires seront axées sur un projet d'appui sur (i) l'amélioration de la gouvernance des entreprises et établissements publics (EEP) ; (ii) et le renforcement des capacités du gouvernement en matière de gestion de la dette. Résultats spécifiques attendus : (i) maintenir le risque global de surendettement à « modéré » du pays ; (ii) réduire le poids de la dette des EEP de 19,4% du PIB à 18% du PIB en 2028.

Domaines transversaux

69. Les interventions de la Banque dans les domaines transversaux seront intégrées dans les opérations et les principaux secteurs couvrant la stratégie. Afin de remédier à la fragilité multidimensionnelle et de renforcer la résilience de la Mauritanie, les thématiques transversales ciblées porteront sur : (i) les changements climatiques ; (ii) le genre ; (iii) le développement du secteur privé, (iv) le développement du capital humain et la création d'emplois pour les jeunes.

70. Résultats attendus domaine transversal 1 : changement climatique. La réduction des émissions de GES et l'adaptation au changement climatique seront adressées et systématiquement prises en compte dans le cadre de résultats de l'ensemble des opérations de la Banque (Annexe 15). Les interventions de la Banque, à travers la mise en œuvre des plans de gestion environnementale et sociale selon la catégorisation environnementale et des risques climatiques, contribueront au renforcement des capacités nationales de résilience climatique. En outre, les opérations et les investissements de la Banque assureront l'intégration du changement climatique dans les politiques et stratégies de développement du pays, l'élaboration des bilans carbone, la construction de réserves pastorales et la restauration de forêts protégées, la conception d'un plan d'urgence participatif unique en cas de sécheresse. Les cibles des indicateurs sont présentées à l'annexe 1.2.

71. Résultats attendus domaine transversal 2 : la promotion du genre. La dimension genre sera renforcée dans toutes les opérations de la Banque aussi bien souveraines que non souveraines, avec l'utilisation systématique du système des marqueurs selon de genre de la Banque. Les principaux résultats attendus dans le cadre des projets financés par la Banque sont : (i) la formation des jeunes femmes dans les chaînes de valeur agricole et de l'élevage ; (ii) le renforcement des capacités des coopératives féminines ; (iii) la réalisation des périmètres maraichers féminins ; (iv) l'accès au financement à travers des lignes de crédit (LDC) de la Banque qui seront destinées à des entreprises détenues et/ou dirigées par des femmes, employant une majorité ou évoluant dans des secteurs pourvoyeurs d'emplois féminins.

72. Résultats attendus domaine transversal 3 : développement du capital humain et création d'emplois pour les jeunes. Les résultats attendus porteront sur le renforcement de la formation technique et professionnelle, notamment pour les jeunes, la création d'emploi dans les secteurs de l'élevage et de l'agriculture, le coaching des jeunes entrepreneurs et leur accès à des micro-crédits, la capacitation sur les risques et opportunités liés aux impacts du changement climatique.

73. Résultats attendus domaine transversal 4 – Développement du secteur privé. Le secteur privé mauritanien reste très peu développé et peu compétitif. Toutefois, le guichet non souverain de la Banque apportera un soutien aux efforts du Gouvernement mauritanien visant à positionner le secteur privé comme un moteur de croissance de premier plan en fournissant un accès au financement direct aux industries / entreprises susceptibles de s'engager dans des activités productives transformatrices et de créer des emplois formels à plus forte valeur ajoutée pour les jeunes. Les interventions non-souveraines prévues permettront le financement du secteur privé opérant dans les secteurs industriels, commerce et transport. En outre, une opération est prévue dans le cadre d'une infrastructure routière.

5.3 Programme indicatif des opérations et des produits du savoir

74. Le programme indicatif des opérations (IOP) pour la période 2023-2026 est issu du dialogue de la Banque avec le Gouvernement. Il comprend 14 opérations pour un montant global de 487,3 millions d'unité de compte (MUC), dont 10 opérations souveraines (292,0 MUC) et 4 opérations non-souveraines (195,3 MUC). La sélection des projets retenus est basée sur les domaines prioritaires envisagés du DSP. L'IOP intègre un mécanisme de préparation d'un projet dans le secteur de l'élevage. Compte tenu de la faible allocation FAD de la Mauritanie, il est important de mettre l'accent sur la mobilisation des cofinancements. (Annexe 2.1 et 2.2).

75. Produits du savoir. Au cours de la période 2023-2028, neuf (09) études sectorielles sont prévues : (i) Etude sur l'impact et les opportunités de la ZLECA en Afrique du Nord : cas de la Mauritanie ; (ii) Etude d'un corridor économique entre Nouadhibou -Nouakchott - Rosso - Dakar ; (iii) Analyse thématique par pays 2023 de la Mauritanie : « Mobiliser le financement du secteur privé pour le climat et la croissance verte » ; (iv) Etude sur la dette publique en Mauritanie ; (v) Etude sur la gouvernance et les opportunités du secteur privé dans le secteur extractif de la Mauritanie (fer, or, gaz, hydrogène vert), (vi) Etude sur la gestion des ressources en eau ; et 1 étude et 2 études dans le cadre de la préparation des projets respectivement dans le secteur de l'énergie et de l'agriculture (Annexe 2.3).

5.4 Réformes et dialogue avec le pays

76. Dans le cadre de la Matrice de Dialogue sur les Reformes de Politiques (Annexe 1.3), la Banque envisage un appui institutionnel pour renforcer la gouvernance et la compétitivité des entreprises publiques et préserver la viabilité et la soutenabilité de la dette publique. En matière de réformes, l'étude sur la dette publique permettra de faire ressortir les principales réformes en matière de finances publiques et de gestion de la dette que la Banque

et les partenaires au développement pourront soutenir. L'étude sur la gouvernance et les opportunités du secteur privé dans le secteur extractif se concentrera sur les réformes à entreprendre pour améliorer la gouvernance et la transparence dans la gestion des recettes du secteur gazier et minier et sur les réformes pour l'amélioration du climat des affaires et une meilleure intégration du secteur privé local dans le secteur extractif. L'étude de l'intégration des énergies renouvelables permettrait de mettre en exergue les réformes en matière de gouvernance du secteur de l'énergie et pour favoriser le développement des énergies renouvelables.

77. Sur la période 2023-2028, la Banque conduira le dialogue avec le Gouvernement sur les thématiques suivantes : (i) le développement des chaînes de valeur agro-pastorales (ii) la stratégie de transition énergétique, en général et l'initiative Desert to Power, en particulier ; (iii) le genre et le développement du capital humain ; (iv) la prise en compte des changements climatiques. A travers ces différentes thématiques, le renforcement du dialogue pays permettra également de renforcer l'intervention de la Banque à travers une approche préventive pour renforcer la résilience du pays face à de potentiels chocs futurs, afin de réduire la vulnérabilité économique, sociale, ou climatique.

5.5 Financement de la stratégie

78. **Le schéma de financement de l'enveloppe indicative de 487,3 millions d'unité de compte est basé sur les ressources du FAD-16 et le FAD-17 (41,5 MUC), l'allocation régionale du FAD-16 (200 MUC), le guichet BAD (195,3 MUC) pour les opérations non souveraines, les co-financements éventuels et les fonds fiduciaires (50,5 MUC).** Les opérations de prêt seront financées principalement à partir des ressources du FAD-16 (2023-2025) et la première année du FAD-17 (2026) ainsi que des cofinancements. Au titre du FAD-16, la Mauritanie bénéficiera de l'allocation minimale, soit 27 MUC. En cas d'amélioration progressive de la soutenabilité de la dette du pays, l'éventualité d'un accès du pays au guichet souverain BAD sera examinée.

79. **Co-financements.** Dans le cadre du dispositif de coordination de l'aide des PTF, la Banque renforcera ses actions pour mobiliser davantage de cofinancements. En outre, la Banque continuera à recourir aux fonds fiduciaires (Fonds Vert pour le Climat, NTF, GAFSP, SEFA, etc.) pour appuyer le pays. Une attention particulière sera accordée à la mobilisation des financements climatiques, notamment à l'éligibilité au guichet climatique du Fonds africain de développement pour les projets dans les secteurs de l'agriculture, l'élevage, l'eau-assainissement et l'énergie. Au cours de la mise en œuvre du DSP sur la période 2016-2022, la Banque a démontré sa capacité à mobiliser des co-financements. Le financement du portefeuille est relativement diversifié avec neuf (9) sources de financement différentes.

5.6 Suivi et évaluation et modalités d'exécution

80. La Mauritanie dispose d'un système de suivi et évaluation (SSE) globalement satisfaisant¹². Le système statistique national (SSN), coordonné par l'Agence Nationale de la Statistique, de l'Analyse Démographique et Economique (ANSADE), assure une couverture complète des besoins en données statistiques socio-économiques pour le suivi-évaluation des politiques économiques et sociales. La matrice d'alignement stratégique (Annexe 1.1) et la matrice de performance (Annexe 1.2) sont deux outils qui mettent en exergue des domaines d'évaluation de la performance de la Banque dans la mise en œuvre du DSP 2023-2028. Dans le cadre de la mise en œuvre du DSP 2023-2028, la Banque, en collaboration avec le Gouvernement Mauritanien, a convenu que les indicateurs de suivi, les valeurs de référence et les valeurs cibles desdites matrices seront extraites du cadre intégré de mesure de la performance globale de la mise en œuvre de la SCAPP. Ainsi, l'alignement stratégique entre les domaines prioritaires du DSP et les résultats attendus des opérations programmées a été renforcé.

81. Les extrants et cibles du DSP 2023-2028 ont été compilés à partir des cadres logiques des projets et programmes de l'IOP, ce qui assure une bonne articulation de la chaîne des résultats au niveau national, des piliers et des opérations et un dimensionnement réaliste, au regard des ressources allouées.

82. Outre le système statistique national, des sources de données comme les indicateurs des cadres logiques des projets financés par la Banque et les rapports annuels sur le portefeuille seront utilisées pour renseigner les indicateurs de la matrice d'alignement stratégique (Annexe 1.1) et la matrice de performance (Annexe 1.2). La Banque coordonnera la collecte des données socio-économiques nécessaires pour renseigner les indicateurs

¹² Chapitre 6 de la note de diagnostic pays de la Mauritanie <https://www.afdb.org/fr/documents/mauritanie-note-de-diagnostic-pays>

avec l'Agence Nationale de la Statistique, de l'Analyse Démographique et Economique (ANSADE), suivant la périodicité requise.

83. La Banque poursuivra ses efforts en vue de s'assurer que chaque année, les deux rapports sur l'état d'exécution et sur les résultats (EER) de chaque projet soient remis.

84. La Banque définira systématiquement des mécanismes de pérennisation (renforcement des capacités des acteurs locaux et les bénéficiaires, recouvrements des coûts pour le financement des charges récurrentes des infrastructures et équipements collectifs) lors de la conception des projets et en surveillera la mise en œuvre. La Banque poursuivra la mise en œuvre des mesures de sauvegardes environnementales et sociales, notamment l'exigence des rapports périodiques y relatifs.

5.7 Risques et mesures d'atténuation

85. Des risques majeurs sont susceptibles d'affecter la mise en œuvre du nouveau DSP et l'économie mauritanienne au cours de la période couverte par la stratégie. Il s'agit (i) des risques sécuritaires qui pourraient retarder la mise en œuvre des projets et des difficultés d'accès à des sites de projets dans les régions frontalières ; (ii) du risque de surendettement qui pourrait affecter les limites d'approbation des opérations et la mobilisation des fonds de contrepartie ; (iii) des tensions inflationnistes et des risques climatiques qui pourraient conduire à une d'insécurité alimentaire, une hausse des subventions, une pression sur les finances publiques et limiter la mobilisation des fonds de contrepartie. L'annexe 13 présente en détail ces risques et leurs mesures d'atténuation.

6 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

86. En dépit des bonnes performances macroéconomiques ces dernières années et des perspectives économiques encourageantes, l'analyse de la situation économique et sociale effectuée par le Gouvernement dans le cadre de l'élaboration du second plan d'actions 2021-2025 de la SCAPP et la Note de diagnostic pays (NDP) élaborée par la Banque en 2022 ont souligné que le défi majeur de développement de la Mauritanie est celui de la transformation structurelle et de la diversification de l'économie.

87. Pour relever ces défis, le DSP (2023-2028) aura pour objectif de soutenir la transformation structurelle et la diversification de l'économie, pour une croissance forte, inclusive, durable et génératrice d'emplois décents. Cet objectif cadre avec la vision d'avenir de la SCAPP, intitulée « La Mauritanie que nous voulons en 2030 ». Il est axé sur deux domaines prioritaires : **(i) Développer les chaînes de valeur agricoles, afin d'accélérer la diversification économique et la création d'emplois décents ; et (ii) Renforcer les infrastructures et la gouvernance économique et financière, afin de soutenir le développement des secteurs productifs.** Les aspects transversaux (changements climatiques, genre, développement du secteur privé, développement du capital humain et création d'emplois pour les jeunes) seront systématiquement pris en compte dans les opérations de la Banque et qui garantiront des interventions holistiques et durables.

88. 12. Les membres du Comité Opérations/Efficacité du Développement (CODE) sont invités à examiner et entériner le DSP 2023-2028 de la Mauritanie, en vue de sa transmission au Conseil d'administration.

ANNEXE 1 CADRE DE MESURE DES RESULTATS DU DSP 2023-2028

Annexe 1.1 Matrice d'alignement stratégique

Cette matrice démontre l'alignement des domaines prioritaires du DSP avec le second plan d'action (PA2) 2021-2025 de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP), et les propres priorités de la Banque. Elle ne vise pas à évaluer la performance de l'appui de la Banque.

Domaine prioritaire 1 : Développer les chaînes de valeur agricoles, afin d'accélérer la diversification économique et la création d'emplois décents	
Alignement aux leviers stratégiques du PA2 (2021-2025) de la SCAPP	Politiques institutionnelles de la Banque
<p>Levier stratégique I de la SCAPP « Promotion d'une croissance forte, durable et inclusive »</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Chantier 1- Promotion d'une croissance diversifiée <ul style="list-style-type: none"> ✓ Intervention 1.1 : Promotion d'une agriculture productive, compétitive et durable ✓ Intervention 1.2 : Accroissement des retombées du secteur de l'élevage ➤ Chantier 2 : Environnement et réduction des catastrophes 	<p>Stratégie décennale 2013-2022 : Priorités opérationnelles : développement des infrastructures, développement du secteur privé, intégration régionale, gouvernance et responsabilité.</p> <p>Top-5 : (i) Nourrir l'Afrique ; (ii) Industrialiser l'Afrique ; (iv) Améliorer la qualité de vie des populations en Afrique ; (v) Intégrer l'Afrique</p>
Stratégies sectorielles	Stratégie sectorielle de la Banque
<p>Agriculture et Elevage</p> <ul style="list-style-type: none"> • Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR) • Loi d'Orientation Agropastorale (LOA) • Revue Institutionnelle du secteur Agricole et Pastoral (RISAP) • Plan National de Développement de l'Elevage et de l'Agriculture (PNDEA). • Plan National de Développement Agricole (PNDA) • Programme National de Développement de l'Elevage (PNDE) 2018 – 2025 	<ul style="list-style-type: none"> • Document de Stratégie d'Intégration Régionale pour l'Afrique du Nord (DSIR-AN 2020-2026) • Stratégie de transformation de l'agriculture en Afrique 2016-2025 : (i) Accroissement de l'investissement dans les infrastructures matérielles et immatérielles ; (ii) Amélioration de l'environnement de l'agro-industrie ; et (iii) Accroissement de l'inclusivité, de la durabilité et de la nutrition. • Stratégie 2016-2025 de la BAD pour industrialiser l'Afrique : (i) encourager des politiques industrielles probantes ; (ii) catalyser les financements dans les infrastructures et les projets industriels ; et (iii) promouvoir et stimuler la création d'entreprises. • Stratégie pour remédier à la fragilité et renforcer la résilience en Afrique 2022-2026; • Stratégie du Groupe de la Banque pour l'emploi des jeunes en Afrique 2016-2025. ; • Initiative pour favoriser l'accès des femmes au financement en Afrique (AFAWA) • Stratégie de la Banque africaine de développement en matière de genre 2021-2025 ; • Stratégie de gestion du risque climatique et d'adaptation aux changements (CRMA) • Plan d'action de la Banque sur le changement climatique.
Indicateur de développement	Interventions et Ressources planifiées par la Banque

Indicateur	Référence (2023)	Cible (2028)
1. Développement de la chaîne de valeur viande rouge		
Production viandes rouges (tonne)	160 000	184 000
Production de lait (tonne)	520 000	598 000
Nombre de tête de bétail par Espèce :	Bovins : 2 402 077 Camelins : 1 560 108 Ovins : 15 571 303 Caprins : 10 006 999	Bovins : 2 831 769 Camelins : 1 662 377 Ovins : 19 732 699 Caprins : 12 681 347
Quantités de peaux et cuirs Exportés (tonne)	615	700
2. Développement des chaînes de valeur agricoles et agroalimentaires		
Rendement du riz et des céréales traditionnelles (tonne/hectare)	4,96	5,62

Domaines d'interventions ou instrument	Montant (million UC)
1. Opérations souveraines	39,0
PCVVL - projet développement inclusif des filières de l'élevage	14,0
PPF - appui transformation agricole et promotion des jeunes entrepreneurs agricoles en Mauritanie	1,0
Promotion de chaînes de valeur agricoles sensibles au genre et de l'entrepreneuriat féminin - GAFSP	14,0
PATAM – fonds vert	10,0

Domaine prioritaire 2 : Renforcer les infrastructures et la gouvernance économique et financière, afin de soutenir le développement des secteurs productifs	
Alignement aux leviers stratégiques du PA2 (2021-2025) de la SCAPP	Politiques institutionnelles de la Banque
<p>Levier stratégique I « Promotion d'une croissance forte, durable et inclusive »</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Chantier 3-Renforcement des infrastructures de soutien à la croissance économique » <ul style="list-style-type: none"> ✓ Intervention 3.1 : Infrastructures énergétiques ✓ Intervention 3.3 : Infrastructures hydrauliques et d'assainissement ➤ « Chantier 1-Promotion d'une croissance diversifiée » <ul style="list-style-type: none"> ✓ Intervention 1.5 : Impulsion du secteur industriel ➤ Levier Stratégique 3 : Renforcement de la gouvernance dans toutes ses dimensions <ul style="list-style-type: none"> ✓ « Chantier 9 -Gouvernance administrative, économique et financière et Capture du dividende démographique » : Intervention 9.6 : Gestion efficace des finances publiques 	<p>Stratégie décennale 2013-2022 : Priorités opérationnelles : développement des infrastructures, développement du secteur privé, intégration régionale, gouvernance et responsabilité.</p> <p>Top-5 : (ii) Industrialiser l'Afrique ; (iii) Eclairer l'Afrique et l'alimenter en énergie ; (iv) Améliorer la qualité de vie des populations en Afrique ; (v) Intégrer l'Afrique</p>
Stratégies sectorielles	Stratégie sectorielle de la Banque
<p>Energie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Loi 2001-19 portant Code de l'électricité • Plan directeur pour la production et le transport d'électricité en Mauritanie à l'horizon 2030 • Stratégie de Promotion des EnR « Renewable Readiness Assessment », <p>Eau et à l'assainissement Stratégie Nationale pour un Accès Durable à l'Eau et l'Assainissement (SNADEA) pour 2030</p>	<ul style="list-style-type: none"> • New deal on Energy for Africa ; • DtP initiative : accélérer l'électrification dans les pays du Sahel en exploitant le potentiel énorme de l'énergie solaire du désert du Sahara. Les cinq axes stratégiques de cette initiative sont les suivants : (i) Développement de projets d'énergie solaire à grande échelle ; (ii) Électrification rurale; (iii) renforcer la coopération régionale pour l'intégration des réseaux électriques et la création d'un marché régional de l'énergie ; (iv) Renforcement des capacités institutionnelles ; (v) et la promotion des investissements privés ; • Stratégie de transformation de l'agriculture en Afrique 2016-2025 : (i) Accroissement de l'investissement dans les infrastructures matérielles et immatérielles ; (ii) Amélioration de l'environnement de l'agro-industrie ; et (iii) Accroissement de l'inclusivité, de la durabilité et de la nutrition.

	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie 2016-2025 de la BAD pour industrialiser l’Afrique : (i) encourager des politiques industrielles probantes ; (ii) catalyser les financements dans les infrastructures et les projets industriels ; et (iii) promouvoir et stimuler la création d’entreprises. • Stratégie pour remédier à la fragilité et renforcer la résilience en Afrique 2022-2026; Stratégie du Groupe de la Banque pour l’emploi des Jeunes en Afrique 2016 – 2025 ; Cadre stratégique d’intégration régionale 2018-2025. ; Stratégie du Groupe de la Banque pour l’emploi des jeunes en Afrique 2016-2025. ; Initiative pour favoriser l’accès des femmes au financement en Afrique (AFAWA) ; Initiative Desert to power et Plan d’action de la Banque sur le changement climatique ; Stratégie de la Banque africaine de développement en matière de genre 2021-2025 ; Stratégie de gestion du risque climatique et d’adaptation aux changements (CRMA). 																																														
Indicateur de développement	Interventions et Ressources planifiées par la Banque																																														
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Indicateur</th> <th>Référence (2021)</th> <th>Cible (2028)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="3">1. Promotion des énergies renouvelables et de l'accès à l'énergie</td> </tr> <tr> <td>Taux d'accès à l'électricité</td> <td>48%</td> <td>85% (2030*¹³)</td> </tr> <tr> <td>Part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie (%)</td> <td>42%</td> <td>60% (2030*)</td> </tr> <tr> <td>Proportion des ménages ayant accès à l'électricité en milieu urbain (%)</td> <td>78%</td> <td>100% (2030*)</td> </tr> <tr> <td>Proportion des ménages ayant accès à l'électricité en milieu rural</td> <td>6%</td> <td>50% (2030*)</td> </tr> <tr> <td colspan="3">2. Promotion de l'accès universel à l'eau et à l'assainissement</td> </tr> <tr> <td>Taux d'accès à l'eau potable</td> <td>84%</td> <td>88%</td> </tr> <tr> <td>Les populations vivant dans des ménages utilisant des installations d'assainissement améliorées</td> <td>48%</td> <td>100% (2030)</td> </tr> <tr> <td>Taux DAL (Défécation à l'air libre)</td> <td>36%</td> <td>25%</td> </tr> </tbody> </table>	Indicateur	Référence (2021)	Cible (2028)	1. Promotion des énergies renouvelables et de l'accès à l'énergie			Taux d'accès à l'électricité	48%	85% (2030* ¹³)	Part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie (%)	42%	60% (2030*)	Proportion des ménages ayant accès à l'électricité en milieu urbain (%)	78%	100% (2030*)	Proportion des ménages ayant accès à l'électricité en milieu rural	6%	50% (2030*)	2. Promotion de l'accès universel à l'eau et à l'assainissement			Taux d'accès à l'eau potable	84%	88%	Les populations vivant dans des ménages utilisant des installations d'assainissement améliorées	48%	100% (2030)	Taux DAL (Défécation à l'air libre)	36%	25%	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Domaines d'interventions ou instrument</th> <th>Montant (million UC)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1. Opérations souveraines</td> <td>253,0</td> </tr> <tr> <td>RIMDIR - SEFA</td> <td>11,5 (SEFA)</td> </tr> <tr> <td>Appui institutionnel - gouvernance EEP et gestion de la dette</td> <td>6,0 (FAD16)</td> </tr> <tr> <td>DtP - projet de construction de la ligne 225 kv Nouakchott and Nema en Mauritanie (financement FAD régional)</td> <td>202,7 (dont 200 MUC de l'enveloppe régionale) (FAD16)</td> </tr> <tr> <td>DtP – projet d'appui à l'hybridation solaire en Mauritanie</td> <td>15,0 (SEFA)</td> </tr> <tr> <td>DtP - projet d'appui à l'électrification rurale à travers 200 mini-réseaux en Mauritanie</td> <td>12,8 (SEFA)</td> </tr> <tr> <td>Projet national d'accès durable à l'eau et l'assainissement dans les wilayas du Brakna, de l'adrar et du Tagant</td> <td>5 (TF/FAD17)</td> </tr> </tbody> </table>	Domaines d'interventions ou instrument	Montant (million UC)	1. Opérations souveraines	253,0	RIMDIR - SEFA	11,5 (SEFA)	Appui institutionnel - gouvernance EEP et gestion de la dette	6,0 (FAD16)	DtP - projet de construction de la ligne 225 kv Nouakchott and Nema en Mauritanie (financement FAD régional)	202,7 (dont 200 MUC de l'enveloppe régionale) (FAD16)	DtP – projet d'appui à l'hybridation solaire en Mauritanie	15,0 (SEFA)	DtP - projet d'appui à l'électrification rurale à travers 200 mini-réseaux en Mauritanie	12,8 (SEFA)	Projet national d'accès durable à l'eau et l'assainissement dans les wilayas du Brakna, de l'adrar et du Tagant	5 (TF/FAD17)
Indicateur	Référence (2021)	Cible (2028)																																													
1. Promotion des énergies renouvelables et de l'accès à l'énergie																																															
Taux d'accès à l'électricité	48%	85% (2030* ¹³)																																													
Part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie (%)	42%	60% (2030*)																																													
Proportion des ménages ayant accès à l'électricité en milieu urbain (%)	78%	100% (2030*)																																													
Proportion des ménages ayant accès à l'électricité en milieu rural	6%	50% (2030*)																																													
2. Promotion de l'accès universel à l'eau et à l'assainissement																																															
Taux d'accès à l'eau potable	84%	88%																																													
Les populations vivant dans des ménages utilisant des installations d'assainissement améliorées	48%	100% (2030)																																													
Taux DAL (Défécation à l'air libre)	36%	25%																																													
Domaines d'interventions ou instrument	Montant (million UC)																																														
1. Opérations souveraines	253,0																																														
RIMDIR - SEFA	11,5 (SEFA)																																														
Appui institutionnel - gouvernance EEP et gestion de la dette	6,0 (FAD16)																																														
DtP - projet de construction de la ligne 225 kv Nouakchott and Nema en Mauritanie (financement FAD régional)	202,7 (dont 200 MUC de l'enveloppe régionale) (FAD16)																																														
DtP – projet d'appui à l'hybridation solaire en Mauritanie	15,0 (SEFA)																																														
DtP - projet d'appui à l'électrification rurale à travers 200 mini-réseaux en Mauritanie	12,8 (SEFA)																																														
Projet national d'accès durable à l'eau et l'assainissement dans les wilayas du Brakna, de l'adrar et du Tagant	5 (TF/FAD17)																																														

- ¹³ Les projets dans le secteur de l'énergie seront approuvés en 2024 et les résultats attendus se matérialiseront en 2029. En outre, il n'y a pas de projet en cours financé par la Banque dans le secteur de l'énergie en Mauritanie.

Annexe 1.2 Matrice de performance du DSP 2023-2028 de la Mauritanie

La matrice de performance mesure un large éventail de résultats qui devraient être régulièrement suivis pendant la période du DSP. Cela n'inclut pas seulement les résultats opérationnels qui seront fournis par les projets approuvés au cours de la période précédente, mais également d'autres éléments essentiels du DSP, notamment les questions transversales, le levier financier, l'harmonisation, la performance du portefeuille, etc. Les principaux indicateurs de résultats sont alignés sur les indicateurs du Cadre de mesure de la performance globale du second plan d'action (PA2) 2021-2025 de la SCAPP.

	Indicateurs de suivi	Référence (2023)	Cible (2028)	Sources de données
Domaine prioritaire 1 : Développer les chaînes de valeur agricoles, afin d'accélérer la diversification économique et la création d'emplois décents				
1. chaîne de valeur viande rouge développée				
Effets	Production nationale de viande rouge (tonne)	160 000	170 000 (2029*)	Rapport annuels et statistiques Ministère en charge de l'élevage
	Production nationale de lait par an (tonne)	520 000	550 000 (2029*)	
	Entreprises additionnelles dans les chaînes de valeurs animales créées (H/F)	0	600 (350/250) (2029*)	Cadre de mesure de la performance du PA2 de la SCAPP
	Emplois additionnels, incluant les jeunes et les femmes, créés dans les chaînes de valeurs animales (H/F)	0	2 500 (1 500/1 000) (2029*)	
Produits	Superficie aménagée en cultures fourragères résilientes au changement climatique (Ha)	0	7 500 (2029*)	Rapports sur l'état d'exécution et sur les résultats (EER) des projets/Rapport d'achèvement
	Entrepreneurs fourragers formés et installés (H/F)	0	60 (35/25) (2029*)	
	Fermes modèles laitières mises en place	0	25 (2029*)	
	Génisses gestantes à haut potentiel génétiques importées	0	2 500 (2029*)	- Projet développement inclusif des filières de l'élevage (PCVVL 2024)
	Unités de Production d'Élevage mises en place	0	30 (2029*)	
	Marchés à bétail construits	0	2 (2029*)	
2. chaînes de valeur agricoles et agroalimentaires développées				
Effets	Production céréalière brute (Tonne)	405 071	426 000	Rapport annuels et Statistiques du Ministère en charge de l'agriculture
	Superficies des périmètres irrigués de façon climato-intelligente (ha)	4 000	4 500	
	Superficies de décrue gérées efficacement (ha)	5 000	6 300	
	- Rendement céréales irriguées Riz (T/ha)	✓ 4,3	✓ 5,6	
	- Rendement céréales irriguées Blé (T/ha)	✓ 2,6	✓ 3,4	
	- Rendement cultures décrue Sorgho (T/ha)	✓ 0,44	✓ 0,57	
	- Rendement cultures décrue Maïs (T/ha)	✓ 0,5	✓ 0,6	
Emplois additionnels créés (dont 30% de femmes)	0	2 200 (dont 660 femmes)		
Produits	Digue piste aménagés (km)	0	65	Rapports sur l'état d'exécution et sur les résultats (EER) des projets/Rapport d'achèvement
	Cuvettes de décrue aménagés (ha)	0	3300	
	Périmètres Maraichers Féminins-PMF aménagés (ha)	0	300	
	Parcours régénérés (ha)	0	600	- PATAM - PCVASG-PATAM - PPF- Appui transformation agricole et promotion des jeunes entrepreneurs agricoles en Mauritanie (2023) - PCVASG-PATAM- GAFSP (2024) - PATAM – FONDS VERT (2024)
	Centre de multiplication des semences équipé	0	1	
	Renforcement du Centre de Formation des Producteurs Ruraux (CFPR)	120	180	
	Coopératives féminines renforcées	0	100	
	Formation des jeunes dans le domaine agricole et les risques et opportunités liés au changement climatique (dont 30% de femmes)	0	2 500	
	Structure d'incubation de l'entrepreneuriat des Jeunes et des femmes mise en place	0	1	
	Agri-entreprises créées (dont 30% de femmes)	0	750	
	Plateformes intégrées construites et équipées	0	5	
	Caisses d'Épargne et de Crédit Agricole (CECA) mises en place et fonctionnelles	0	Oui	
	Marché de légumes de Bogué aménagés et Centre de conditionnement de Bogué équipé	0	Oui	
Domaine prioritaire 2 : Renforcer les infrastructures et la gouvernance économique et financière, afin de soutenir le développement des secteurs productifs				
1. accès à l'énergie amélioré				
Effets	Puissance électrique solaire PV additionnelle installée en Mauritanie (MWc)	0	100 (2029**)	Rapport annuels et Statistiques du Ministère en charge de l'énergie

	Indicateurs de suivi	Référence (2023)	Cible (2028)	Sources de données
	Personnes additionnelles bénéficiant d'un accès à l'électricité	0	480 000 (dont 52% de femmes) (2029**)	Rapports annuels d'activités de SOMELEC
	Nouvelles localités électrifiées	0	150 (2029**)	
Produits	Centrales solaires de 50 MWe (nbre)	0	2 (2029**)	Rapports sur l'état d'exécution et sur les résultats (EER) des projets/Rapport d'achèvement - RIMDIR- SEFA (2023) - Desert to Power - projet d'interconnexion électrique en 225 kV Mauritanie-Mali et de développement des centrales solaires associées (PIEMM 2024) - Desert to Power – projet d'appui à l'hybridation solaire en Mauritanie (2025) - Desert to Power - projet d'appui à l'électrification rurale à travers 200 mini-réseaux en Mauritanie (2024)
	Linéaire de ligne de transport 225 kV construite	0	1300 (2029**)	
	Nombre de postes 225 kV/30 kV construits ou étendus	0	7 (2029**)	
	Linéaire de réseaux moyenne tension (MT) construits	0	400 (2029**)	
	Linéaire de réseaux basse tension (BT) construits	0	1200 (2029**)	
	Nombre de nouveaux ménages connectés au réseau électrique (dont 30% de femmes)	0	80 000 (2029**)	
2. accès universel à l'eau et à l'assainissement amélioré				
Effets	Taux d'accès national à l'eau potable	72%	74%	Rapport annuels et Statistiques du Ministère en charge de l'eau et l'assainissement
	Taux d'accès national à l'assainissement	50%	52%	
Produits	Réalisation et équipement de forages pastoraux	0	20	Rapports sur l'état d'exécution et sur les résultats (EER) des projets/Rapport d'achèvement - Projet d'amélioration de la résilience climatique des investissements du secteur de l'eau - Projet national d'accès durable à l'eau et l'assainissement dans les wilayas du Brakna, de l'adjar et du Tagant (2025)
	Réalisation de systèmes d'approvisionnement en eau potable (AEP) à partir de forages	0	2	
	Réalisation de systèmes d'approvisionnement en eau potable (AEP) à partir de prises d'eau	0	2	
	Réalisation de bassins de rétention	0	6	
	Nombre de systèmes AEP (Forage + château d'eau + distribution)	0	43 (2029***)	
	Nombre de personnes sensibilisées à la protection de la qualité de l'eau	0	8 000 (2029***)	
	Nombre de latrines familiales construites	0	11 500 (2029***)	
	Nombre de Stations Pastorales Motorisées	0	16 (2029***)	
	Linéaire de digues de protection contre les inondations construites (km)	0	22 (2029)	
Etude sur la gestion des ressources en eau (nbre)	0	1		
3. Capacité de gestion de la dette publique améliorée				
Effets	Risque global de surendettement	Modéré	Modéré	Rapport Ministère en charge de l'économie et des finances Rapports sur l'état d'exécution et sur les résultats (EER) des projets/Rapport d'achèvement
	Réduire le poids de la dette à court terme des EEP	41%	35%	
Produits	Nombre de Contrats programmes Etat/Entreprises publiques élaborés	0	3	Projet d'appui à la gouvernance des entreprises publiques et de gestion de la dette (PGEPGD 2023)
	Mise en place de mécanismes de suivi de la performance et des risques budgétaires liés aux Entreprises et établissements publics (EEP)	Non	Oui	
	Elaboration d'un Manuel de procédures de la dette publique et des garanties de l'Etat.	Non	Oui	
	Rapport annuel sur la dette publique aux normes et standards internationaux publié	Non	Oui	
	Formation des cadres sur l'analyse de la viabilité de la dette	0	15 (dont 30% de femmes)	
Domaines transversales				

	Indicateurs de suivi	Référence (2023)	Cible (2028)	Sources de données
	1. Développement du secteur privé			
	Appui technique pour l'amélioration du climat des affaires (Unité PPP, ..)	0	1	
	Montant des crédits à court et long termes octroyés aux entreprises intervenant dans les secteurs de l'agro-industrie, de la pêche et des services (MUC)	19,5	28	Rapports sur l'état d'exécution et sur les résultats (EER) des projets/Rapport d'achèvement LDC
	2. promotion du genre et l'autonomisation des femmes			
	Emplois additionnels, incluant les jeunes et les femmes, créés dans les chaînes de valeurs animales	0	1 000 (2029)	Rapports sur l'état d'exécution et sur les résultats (EER) des projets/Rapport d'achèvement
	Entrepreneurs fourragers formés et installés (F)	0	25 (2029)	
	Périmètres Maraichers Féminins-PMF aménagés (ha)	0	300	- PATAM
	Coopératives féminines renforcées	0	100	- PCVASG-PATAM
	Formation des jeunes femmes dans le domaine agricole	0	750	- PPF- Appui transformation agricole et promotion des jeunes entrepreneurs agricoles en Mauritanie (2023)
				- PCVASG-PATAM- GAFSP (2024)
				- PATAM – FONDS VERT (2024)
				- Projet développement inclusif des filières de l'élevage (PCVVL 2024)
				- LDC
	3 Développement du Capital Humain et création d'emploi			
	Nombre d'antennes de l'AGENCE TECHGHIL créées		4 antennes opérationnelles	
	Nombre d'écoles de formation technique et professionnelle mises à niveau	0	02	Rapports sur l'état d'exécution et sur les résultats (EER) des projets/Rapport d'achèvement
	Nombre de jeunes bénéficiant de formations qualifiantes et certifiantes (dont 40% de femmes)	0	1 000	
	Nombre de jeunes bénéficiaires de FT et d'apprentissage placés en stage (dont 30% de femmes)	0	600	- Projet d'appui à l'employabilité et à l'insertion socioéconomique des jeunes vulnérables
	Nombre de jeunes entrepreneurs accompagnés et coachés (dont 30% de femmes)	0	800	
	Nombre d'agence de Caisse Populaire d'Epargne et de Crédit (PROCAPEC) créées	0	2	
	Nombre d'entrepreneurs ayant accès aux microcrédits (dont 30% de femmes)	0	1 000	
	4. changement climatique			
	Intégration des changements climatiques dans les politiques et les stratégies de développement et dans les Plans de Développement Communaux (PDC)	Non	Oui	Rapports sur l'état d'exécution et sur les résultats (EER) des projets / Rapport d'achèvement ; Ministère en charge de l'environnement.
	Mise en défens et plantations (réserves pastorales et restauration des forêts classées) (ha)		640	
	Fixation des dunes (ha)	0	575	
	Conception d'un Plan de Contingence participatif unique pour la sécheresse (avec prise en compte du genre)	0	1	- Projet d'amélioration de la résilience climatique des investissements du secteur de l'eau
	Bilans Carbone élaborés dans les EEP	0	2	
	Adoption de politiques E&S et RSE (sensibles au genre) dans le secteur des EEP.	Non	Oui	- ADRIFI
				- Projet d'appui à la gouvernance des entreprises publiques et de gestion de la dette (PGEPGD 2023)

	Indicateurs de suivi	Référence (2023)	Cible (2028)	Sources de données
Autres résultats				
Effet de levier financier	<ul style="list-style-type: none"> Montant de co-financement (millions UC) 	75	100 (à titre indicatif)	RPPP
Performance du portefeuille	<ul style="list-style-type: none"> Projets à risques (%) Délai moyen approbation - 1er décaissement (mois) Clinique fiduciaire par an (nombre) 	21% 6,1 1	Inférieur à 20% Inférieur à 5 1	RPPP
Travail de connaissance/Conseils politiques	<p>Etude économique et sectorielle (EES)</p> <ul style="list-style-type: none"> Etude sur l'impact de la ZLECA en Afrique du Nord : cas de la Mauritanie Etude d'un corridor économique entre Nouadhibou -Nouakchott -Rosso -Dakar ; Analyse thématique par pays 2023 de la Mauritanie : « Mobiliser le financement du secteur privé pour le climat et la croissance verte » Etude sur la dette publique en Mauritanie Etude sur le secteur extractif de la Mauritanie (fer, or, gaz, hydrogène vert..). Etude sur la gestion des ressources en eau 1 étude et 2 études dans le cadre de la préparation des projets respectivement dans le secteur de l'énergie et de l'agriculture 	6	9	Rapport d'achèvement
Coordination de l'aide	<ul style="list-style-type: none"> Groupes de travail sectoriels dirigés/co-dirigés par la Banque Groupes de travail auxquels la Banque participe 	2 3	2 4	RPPP

- (*) le Projet développement inclusif des filières de l'élevage (PCVVL 2024) sera approuvé en 2024 et les résultats attendus se matérialiseront en 2029. En outre, il n'y a pas de projet en cours financé par la Banque dans le secteur de l'élevage en Mauritanie.
- (**) les projets dans le secteur de l'énergie seront approuvés en 2024 et les résultats attendus se matérialiseront en 2029. En outre, il n'y a pas de projet en cours financé par la Banque dans le secteur de l'énergie en Mauritanie.
- (***) Les résultats du Projet d'amélioration de la résilience climatique des investissements du secteur de l'eau sont attendus en 2027. Quant au Projet national d'accès durable à l'eau et l'assainissement dans les wilayas du Brakna, de l'adrar et du Tagant qui sera approuvé en 2025, les résultats attendus se matérialiseront en 2029.

Annexe 1.3 Matrice des reformes soutenues au cours du DSP

Réformes	AGC-VII) / Engagement FAD-15	High-5(s)	Département de la banque	Délai prévu achèvement	Principaux résultats attendus	Instrument de soutien	Etudes / assistances techniques	Statut / progrès
Renforcer la gouvernance et la compétitivité des entreprises publiques et préserver la viabilité et la soutenabilité de la dette publique.			ECGF	Q2 2028	<ul style="list-style-type: none"> (i) Risque global de surendettement maintenu au niveau « modéré » (ii) Réduire le poids de la dette des entreprises publiques de 19,4% en 2021 à 15% en 2028 (iii) Réalisation de 3 Contrats programmes Etat/Entreprises publiques (iv) Mise en place de mécanismes de suivi de la performance et des risques budgétaires liés aux Entreprises et établissements publics (EEP) (v) Formation des cadres de l'administration à l'analyse de la viabilité de la dette (AVD) (vi) Elaboration d'un Manuel de procédures de la dette publique et des garanties de l'Etat. (vii) Elaboration et publication de Rapport annuel sur la dette publique aux normes et standards internationaux (viii) 03 plans de transformation et de digitalisation d'EEP élaborés (ix) Elaboration d'un diagnostic organisationnel et de plans de réorganisation de la Direction de la Dette Extérieure (DDE). (x) Mise en place et opérationnalisation de la dernière version du SYGADE au niveau de la DDE. (xi) Outils de dynamisation du marché de la dette intérieure mis en place 	<p>Titre du Projet : PROJET D'APPUI A LA GOUVERNANCE DES ENTREPRISES PUBLIQUES ET DE GESTION DE LA DETTE (PGEPGD)</p> <p>Calendrier général : du 30 juin 2023 au 30 juin 2028</p> <p>Financement : 6,6 millions d'UC</p> <p>Instrument opérationnel : Projet d'appui institutionnel.</p>	Non	En cours d'instruction

ANNEXE 2 PROGRAMME INDICATIF OPERATIONNEL ET CONTRIBUTION AUX TOP 5

Annexe 2.1 Programme indicatif souverains 2023-2026

N°	Nom du projet	Date prévue d'approbation	Secteur/ Depart.	Financement (Million UC)
Domaine prioritaire I - Développer les chaînes de valeur agricoles, afin d'accélérer la diversification économique et la création d'emplois décents				39,0
1	PPF PCVVL – PREPARATION DU PROJET DEVELOPPEMENT INCLUSIF DES FILIÈRE DE L'ÉLEVAGE	2023	Agriculture / AHAI	1,0 (FAD16)*
2	PCVVL - PROJET DEVELOPPEMENT INCLUSIF DES FILIÈRE DE L'ÉLEVAGE	2024	Agriculture / AHAI	14,0 (FAD16)
3	PROMOTION DE CHAINES DE VALEUR AGRICOLES SENSIBLES AU GENRE ET DE L'ENTREPRENARIAT FÉMININ - GAFSP	2024	Agriculture/ AHAI	14,0 (GAFSP)
4	PATAM – FONDS VERT	2024	Agriculture / AHAI	10,0 (GCF)
Domaine prioritaire II - Renforcer les infrastructures et la gouvernance économique et financière, afin de soutenir le développement des secteurs productifs				253,0
5	RIMDIR (Renforcement des Investissements Productifs et Energétiques en Mauritanie pour le Développement Durable des zones rurales) - SEFA	2023	Energie / PERN	11,5 (SEFA)
6	APPUI INSTITUTIONNEL - GOUVERNANCE SOE ET GESTION DE LA DETTE	2023	Gouvernance / ECGF	6,0 (FAD16)
7	DESERT TO POWER - PROJET DE CONSTRUCTION DE LA LIGNE 225 KV NOUAKCHOTT AND NEMA EN MAURITANIE (Financement FAD Régional)	2024	Energie / PERN	202,7 (FAD16)** <i>(dont 200 MUC au titre du FAD16 Régional)</i>
8	DESERT TO POWER – PROJET D'APPUI A L'HYBRIDATION SOLAIRE EN MAURITANIE	2025	Energie / PERN	15,0 (SEFA)
9	DESERT TO POWER - PROJET D'APPUI À L'ÉLECTRIFICATION RURALE À TRAVERS 200 MINI-RÉSEAUX EN MAURITANIE	2024	Energie / PERN	12,8 (FAD16/SEFA)
10	PROJET NATIONAL D'ACCES DURABLE A L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT DANS LES WILAYAS DU BRAKNA, DE L'ADRAR ET DU TAGANT	2026	Eau-assainissement / AHWS	5 (FAD17)
Total				292,0

* Mécanisme de préparation de projet (PPF) – FAD 16.

**2,7 MUC de l'enveloppe nationale FAD16 bénéficiera d'un effet levier pour la mobilisation de 200 MUC de l'enveloppe régionale FAD16.

Annexe 2.2 Programme indicatif opérationnel non-souverain

N°	Nom du projet	Date approbation	Financement (Million UC)
1	NSO secteur minier	2023	116,5 (BAD)
2	Ligne de Crédit pour le financement du commerce – Banque Commerciale	2024	15,4 (BAD)
3	Ligne de Crédit pour le financement du commerce – Banque Commerciale	2025	13,4 (BAD)
4	Infrastructure routière (NSO)	2025	50,0 (BAD)
Total			195,3

Annexe 2.3 Programme indicatif de produits du savoir

N°	Etudes	Année	Source de financement	Institution en charge de la réalisation en collaboration avec le Gouvernement
Domaine prioritaire I : Développer les chaînes de valeur agricoles, afin d'accélérer la diversification économique et la création d'emplois décents				
01	Etude sur l'impact et les opportunités de la ZLECA en Afrique du Nord : cas de la Mauritanie	2023	Admin	BAD
04	Analyse thématique par pays 2023 de la Mauritanie : « Mobiliser le financement du secteur privé pour le climat et la croissance verte »	2023	Admin	BAD
02	Sécurité alimentaire et promotion inclusive et durable des chaînes de valeurs agricoles en Mauritanie (Blé et Riz)	2024	Admin	BAD
03	Développement des nouvelles technologies et promotion des start-ups innovantes dans le secteur agricole	2025	Admin	BAD
Domaine prioritaire II - Renforcer les infrastructures et la gouvernance économique et financière, afin de soutenir le développement des secteurs productifs				
05	Etude d'un corridor économique entre Nouadhibou -Nouakchott -Rosso - Dakar	2023	Admin	BAD
06	Études de l'intégration des énergies renouvelables	2023	SEFA	BAD
07	Etude sur la gestion des ressources en eau	2024	SEFA	BAD
08	Etude sur la dette publique en Mauritanie	2024	Admin	BAD
09	Etude sur la gouvernance et les opportunités du secteur privé dans le secteur extractif de la Mauritanie (fer, or, gaz, hydrogène vert..).	2025	Admin	BAD

ANNEXE 3. PRINCIPALES CONCLUSIONS ET ENSEIGNEMENTS TIRES DE LA MISE EN ŒUVRE DU DSP SUR LA PERIODE 2016-2022

Annexe 3.1. Principales conclusions du rapport d'achèvement du DSP sur la période 2016-2022

Le DSP 2016-2020 mis à jour et étendu jusqu'en 2022, approuvé le 20 avril 2021, s'articulait autour de deux piliers : (i) « **Promotion de la transformation du secteur agricole** » et (ii) « **Renforcement des infrastructures économiques** ».

La mise en œuvre de la stratégie de la Banque sur la période 2016-2022 est intervenue dans un contexte marqué par la pandémie de la COVID-19 et des risques de surendettement du pays. En 2022, l'économie mauritanienne a rebondi à 5,3% contre 2,4% en 2021 et -0,9% en 2020, soutenue principalement par le secteur minier, l'agriculture, la pêche et le commerce.

Lors du DSP précédent, la Banque a permis de mobiliser 147,3 millions d'unités de compte (MUC) sur la période 2016-2022. Cette mobilisation de ressources est supérieure aux engagements prévus en 2016 qui s'élevaient à 89,9 millions UC, soit un taux de réalisation de 163,8%. Globalement, les interventions de la Banque ont contribué à soutenir la transformation structurelle de l'économie du pays et à soutenir les actions structurantes du premier plan d'action de la SCAPP, avec un accent particulier sur l'agriculture, l'industrialisation et les infrastructures de transports.

Les programmes des opérations et des produits du savoir ont été mis en œuvre avec succès. A fin décembre 2022, vingt-deux opérations (22) opérations sur un total de 24 ont été approuvées pour un montant global de 147,3 MUC, soit un taux de réalisation de 91,7%. Au titre du pilier I « *Promotion de la transformation du secteur agricole* », dix-sept (17) opérations (73,6 MUC) sur 18 opérations prévues ont été approuvées, soit un taux de réalisation de 94,4%. Au titre du pilier II « *Renforcement des infrastructures économiques* », cinq (05) opérations (73,7 MUC) sur 6 prévues ont été approuvées, soit un taux de réalisation de 83,3%.

L'exécution du programme des produits du savoir a été couronnée de succès, avec six (06) produits du savoir sous forme d'études sectorielles. Ces études, auxquelles s'ajoutent les publications périodiques institutionnelles de la Banque telles que les rapports sur les *Perspectives économiques en Afrique* de 2016 à 2022, et les Evaluation des Politiques et des Institutions des Pays (EPIP) ont permis à la Banque de renforcer le dialogue avec le Gouvernement.

Au 31 mars 2023, le portefeuille actif de la Banque en Mauritanie est constitué de 18 opérations pour des engagements nets de 108,2 MUC. Le portefeuille comporte 2 opérations non souveraines (13,4% des engagements) et 16 opérations souveraines (86,6% des engagements). Le portefeuille est orienté principalement vers les infrastructures de transports, (37,3% des engagements totaux), les secteurs agricole (28,1%) et de l'eau-assainissement (12,6%). Environ, 8,8% du portefeuille est orienté vers le secteur social, 6,8% pour la finance et 6,5% pour la gouvernance (Figure 6). Le financement du portefeuille est relativement diversifié. Plus de 30% des engagements du portefeuille de la Banque en Mauritanie interviennent en cofinancement avec d'autres bailleurs.

Les accords de prêts sont signés dans un délai moyen de 2 mois après leur approbation contre 3,4 mois en 2015. Ils entrent en vigueur après un délai moyen de 3,9 mois pour les projets du secteur public. L'âge moyen du portefeuille global était, au 31 mars 2023, de 3,88 années contre 3,79 en 2020. Au 31 mars 2023, le taux de décaissement du portefeuille du secteur public est de 40,08% et celui du secteur privé et sans garantie souveraine est de 100%. Le rapport mensuel Flashlight au 31 mars 2023 fait état de 21% d'opérations épinglées.

Annexe 3.2 Principaux enseignements tirés de la mise en œuvre du DSP sur la période 2016-2022

La mise en œuvre du DSP et le dialogue sur le portefeuille de la Banque en Mauritanie ont fait ressortir les leçons suivantes :

- ✓ **Enseignement stratégique 1 – Renforcer la sélectivité des interventions, en mettant un focus sur les secteurs productifs à fort potentiel de création d’emplois et de contribution à la croissance.**
- ✓ **Enseignement stratégique 2 - Poursuivre les efforts de mobilisation de ressources et de co-financements, compte tenu de la faiblesse de l’enveloppe FAD.** Des actions concrètes de mobilisation des ressources complémentaires devraient être envisagées dans le cadre du DSP 2023-2028. En outre, les opérations à caractère régional devront être privilégiées. Par ailleurs, la Banque devra jouer un rôle actif pour la mobilisation des financements climatiques en faveur du pays.
- ✓ **Enseignement stratégique 3 – Accompagner le pays dans la consolidation du cadre macro-économique et la résilience de l’économie mauritanienne à travers une meilleure gouvernance publique et la préservation de la soutenabilité de la dette publique.** La dette fut longtemps une des principales sources de vulnérabilité de l’économie mauritanienne. Elle a toutefois amorcé depuis quelques années une tendance baissière.
- ✓ **Enseignement stratégique 4 - Poursuivre les efforts pour accroître les opérations non souveraines (ONS) et favoriser le développement du secteur privé dans les secteurs productifs.** Les opportunités des ONS restent limitées en Mauritanie compte tenu de la petite taille du secteur privé et de l’importance du secteur informel. La Banque devrait renforcer les capacités du secteur privé et organiser périodiquement des séminaires sur les opportunités d’affaires en Mauritanie.
- ✓ **Enseignement stratégique 5 - Renforcer la prise en compte des aspects transversaux (genre, emploi des jeunes et développement des compétences, changements climatiques, fragilité et résilience) dans les projets et programmes financés par la Banque en Mauritanie.** Bien vrai que la mise en œuvre du DSP a permis d’enregistrer des résultats satisfaisants, les aspects transversaux seront renforcés davantage dans les prochaines opérations de la Banque au cours du DSP 2023-2028.
- ✓ **Enseignement opérationnel 1 – Renforcer l’application des procédures de passation des marchés publics.** En termes de perspectives, le nouvel exercice d’évaluation du système utilisant la méthodologie MAPS qui sera achevé en 2023 permettra d’annoncer les nouvelles réformes et innovations pour une commande publique plus efficiente, inclusive et efficace en appui aux objectifs de développement du Gouvernement.
- ✓ **Enseignement opérationnel 2 - Améliorer l’articulation entre les objectifs ciblés aux niveaux national, des piliers et des résultats attendus des opérations programmées, à travers un renforcement du système de suivi-évaluation des projets et de l’alignement stratégique du cadre des résultats du prochain DSP 2023-2028 au cadre logique des projets.** Ceci peut être fait via la budgétisation des activités S&E dans les budgets des projets individuels. Il faudrait également s’assurer du réalisme des cadres logiques des projets en fonction de la durée du projet, du dimensionnement adéquat des résultats cibles et d’un bon ciblage des indicateurs qui seront retenus dans la matrice des résultats du prochain DSP 2023-2028.

ANNEXE 5 PRINCIPALES RECOMMANDATIONS DE L’EVALUATION IDEV DES STRATEGIES ET PROGRAMMES-PAYS (ESPP) DU GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT EN MAURITANIE SUR LA PERIODE 2011-2020

Les résultats de l’évaluation IDEV des stratégies et programmes-pays (ESPP) du groupe de la Banque Africaine de développement en Mauritanie sur la période 2011-2020 a souligné que :

L’évaluation a jugé satisfaisante la pertinence, l’efficacité, la cohérence et l’efficience globale des stratégies et programmes de la Banque sur la période sous revue, même si des efforts restent à fournir pour améliorer (i) l’articulation entre les résultats aux niveaux national, des piliers et des opérations (théorie du changement) ; et (ii) l’implication de la société civile, des bénéficiaires, du secteur privé et des universités.

L’évaluation a jugé la durabilité des interventions de la Banque sur la période sous revue globalement satisfaisante. Mais certains aspects continuent de requérir une attention accrue. Il s’agit notamment de (i) la prise en compte de la stratégie de sortie afin de garantir la continuité des acquis de l’assistance de la Banque dans le pays et (ii) des délais d’exécution des projets qui ne sont pas toujours respectés.

En revanche, l’évaluation a jugé la prise en compte des aspects transversaux partiellement insatisfaisante. Il s’agit notamment de la promotion du genre et l’autonomisation des femmes ; l’emploi des jeunes ; la prise en compte de la fragilité et de la résilience ; l’adaptation et l’atténuation du changement climatique ; et le développement du secteur privé.

Recommandation de IDEV	Mesures et actions
Recommandation 1 : Améliorer l’articulation entre objectifs ciblés aux niveaux national et pilier et les résultats attendus des opérations programmées dans le cadre de la stratégie d’assistance pays	
<p>Les éléments suivants devront être pris en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ La fiabilité et la faisabilité (dans le contexte propre au pays) de la chaîne des résultats (liens de cause-à-effet) entre les trois niveaux d’action : opérations, pilier et national ; ■ La volatilité liée aux fréquents changements du Programme Indicatif des Opérations (PIO) ; ■ La durée de vie des opérations programmées dans le PIO dans le choix de l’horizon de planification des résultats attendus du DSP ; et ■ Le dimensionnement adéquat des résultats cibles du DSP par rapport aux ressources qui sont planifiées pour le financement des opérations au cours de la période dans le pays. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Fiabilité et faisabilité de la chaîne de résultats : En collaboration avec les départements sectoriels, la Direction veillera à ce que l’alignement stratégique entre les domaines prioritaires du DSP et les résultats attendus des opérations programmées soit renforcé. 2. La volatilité : la Direction s’assurera d’appliquer le document de la Banque sur la sélectivité, approuvé par le Conseil en mai 2021. Ainsi, l’application du principe de sélectivité (avec un niveau optimal de préparation des opérations cibles) permettra de cibler les secteurs d’intervention de la Banque dans le pays et de réduire la volatilité liée aux changements du PIO. 3. La durée de vie des opérations : la durée d’exécution des projets approuvés au cours du DSP peut dépasser l’horizon de la stratégie pays. A cet effet, la Direction s’assurera que les années de réalisation des différents résultats planifiés sont indiquées, en particulier pour les opérations prévues pour se terminer après la période du DSP. 4. Le dimensionnement adéquat : depuis plusieurs années, la Banque a renforcé la qualité à l’entrée des projets en renforçant la théorie du changement. La Direction, en collaboration avec les départements sectoriels et SNDR, s’assurera du dimensionnement adéquat des résultats cibles du DSP en tenant compte des ressources disponibles et planifiées. <p>Dans le cadre du Document de Stratégie-pays 2023-2028 pour la Mauritanie, en cours d’élaboration, la Direction prendra en compte les quatre éléments mentionnés (chaîne de résultats, volatilité du PIO, durée de vie des opérations et le dimensionnement des résultats).</p>

Recommandation de IDEV	Mesures et actions
Recommandation 2 : Veiller au respect du rythme de deux supervisions par an.	
<p>À cette occasion, la mise à disposition des spécialistes sectoriels et du budget nécessaires en temps opportun peut contribuer à lever les obstacles à la bonne exécution des opérations (maîtrise insuffisante des règles et procédures applicables de la Banque ; faible qualité des demandes de décaissement ; la mobilisation tardive des fonds de contrepartie ; une diligence insuffisante dans la procédure de passation des marchés ; etc.).</p> <p>Ces supervisions plus régulières peuvent aussi être des occasions pour fournir des avis et conseils aux acteurs nationaux et éventuellement tenir des cliniques et formations in-situ.</p>	<p>La Banque a récemment mis en œuvre cette recommandation.</p> <p>Au titre de l'année 2022, 100% des projets du portefeuille actif de la région Nord avaient remis au moins un rapport sur l'état d'exécution et sur les résultats (EER) et 98% de ces mêmes projets en avaient remis deux au titre de l'année 2022. La Direction continuera à veiller à ce que deux EER soient remis sur une base annuelle.</p> <p>En outre, depuis 2017, les cliniques fiduciaires se tiennent de manière régulière (sur la base d'une clinique fiduciaire de 3 jours par an) et la Banque continuera d'organiser des formations in situ de manière quasi-systématique lors des missions de supervision. (Il est à noter que chaque clinique fiduciaire comporte des modules de formation à l'attention des équipes de gestion des projets financés par la Banque sur les thématiques suivantes : (i) les règles et procédures en matière de passation de marché ; (ii) la gestion financière ; (iii) les décaissements ; (iv) le suivi-évaluation ; (v) les sauvegardes environnementales & sociales ; et (vi) les aspects liés à l'intégration du genre.)</p>
Recommandation 3 : Prévoir des mécanismes de pérennisation des acquis dès la conception des opérations de la Banque et en surveiller la mise en œuvre effective.	
<p>Les mécanismes actuellement prévus tels que le recouvrement des coûts pour le financement des charges récurrentes des infrastructures et équipements collectifs et le renforcement des capacités locales d'appropriation et de participation (stratégie de sortie) sont à mettre en œuvre de manière effective afin d'assurer la durabilité de l'impact de la Banque sur le développement du pays.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. La Direction prend note de cette recommandation pertinente qui met en exergue l'une des principales missions de la Banque en matière de développement. Les aspects de durabilité des avantages des projets ont été renforcés dans les nouveaux formats des notes conceptuelles et des rapports d'évaluation des projets approuvés en 2021. L'évaluation de cette dimension sera renforcée dans la nouvelle version de la revue de l'état de préparation, prévue d'être lancée en 2023. 2. La Direction s'assurera que le renforcement de capacité des acteurs ainsi que l'intégration au niveau des appuis institutionnels de volets formation soient proposés de façon systématique, dans le cadre des opérations en cours d'instruction et programmées dans le PIO 2023-2024. S'agissant des projets d'investissement envisagés dans les différents secteurs du portefeuille 2023-2024, La Direction, en collaboration avec les départements sectoriels, portera une attention particulière à l'appropriation du projet par les bénéficiaires ainsi qu'aux questions relatives aux sauvegardes environnementales et sociales en vue d'assurer une durabilité des opérations financées par la Banque en Mauritanie.
Recommandation 4 : Prendre davantage en compte les aspects transversaux dans les DSP et les opérations de la Banque.	
<p>Cette recommandation porte en particulier sur la promotion du genre et l'autonomisation des femmes ; l'emploi des jeunes ; la fragilité et résilience ; l'adaptation et atténuation du changement climatique ; et le développement du secteur privé. Il est recommandé d'inclure des objectifs explicites dès la conception, en particulier dans les cadres logiques axés sur les résultats, sur le modèle du marqueur genre de la Banque, de façon à placer ces aspects transversaux au centre de l'action de toutes les parties prenantes lors de la mise en œuvre des opérations. Ce mécanisme d'intégration pourrait être complété par d'autres modalités.</p>	<p>La Direction reconnaît l'importance de l'intégration des multiples aspects transversaux évoqués (genre, autonomisation des femmes, emploi des jeunes, adaptation et atténuation des changements climatiques, développement du secteur privé, fragilité) tant au niveau du DSP que des opérations. Depuis quelques années, la Banque a pris des mesures concrètes en adoptant des réformes importantes pour renforcer ces aspects.</p> <p>Les multiples aspects transversaux (genre, autonomisation des femmes, emploi des jeunes, adaptation et atténuation des changements climatiques, développement du secteur privé, fragilité) seront intégrés dans le nouveau DSP 2023-2028 et son cadre de résultats, et par conséquent de manière spécifique au niveau du PIO 2023.</p>

ANNEXE 6 CONCLUSIONS DES CONSULTATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES

Annexe 6.1 Résumé des conclusions avec les parties prenantes au cours de la mission de dialogue

Les consultations sur le nouveau DSP 2023-2028 ont eu lieu pendant la Mission de dialogue qui s'est tenue du 24 au 28 octobre 2022 dans le cadre du rapport d'achèvement du DSP (2016-2020 étendu jusqu'en 2022) et de la préparation du nouveau DSP 2023-2028, combinée à la revue de la performance du portefeuille 2022 de la Mauritanie. Les consultations ont été menées avec les Ministères sectoriels, les Partenaires Techniques et Financiers, le secteur privé (Union Nationale du Patronat Mauritanien) et les organisations de la société civile. Les principales conclusions des différentes consultations avec les parties prenantes ont été prises en compte dans le rapport du DSP 2022-2026 et sont résumés ci-après.

<p>Résultats du DSP du 2016-2020 étendu jusqu'en 2022</p>	<p>Les parties prenantes ont salué les résultats atteints dans le cadre deux piliers, notamment : (i) la réduction de l'insécurité alimentaire par le développement des chaînes de valeur agricoles et l'adaptation aux changements climatiques ; (ii) la réalisation d'infrastructures de désenclavement des zones de production agro-pastorale pour une meilleure intégration du pays, à travers la construction du Pont Rosso entre le Sénégal et la Mauritanie ; (iii) la promotion de l'emploi des jeunes et le développement des compétences en milieu rural pour améliorer les conditions de vie ; (iv) l'appui au secteur privé, au développement des infrastructures de la Société Nationale Industrielle et Minière de Mauritanie (SNIM), et aux lignes de crédits octroyés aux banques commerciales mauritaniennes pour lever les entraves au financement du secteur privé. Les parties prenantes ont souligné la contribution de ces résultats à l'atteinte des objectifs du premier plan d'action 2016-2020 de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP 2016-2030).</p> <p>Les parties prenantes ont souhaité que les actions de la Banque dans le futur soient davantage renforcées sur (i) la diversification de l'économie nationale, à travers un appui conséquent aux secteurs agricole et de l'élevage dans lesquels le pays a un potentiel important, (ii) l'amélioration de la gouvernance économique et financière, l'amélioration du climat des affaires pour favoriser le développement du secteur privé ; (iii) le renforcement des infrastructures socio-économiques du pays (transport, énergie, eau-assainissement, etc.)</p>
<p>Pertinence et Alignement stratégique des domaines prioritaires retenus dans le cadre du DSP 2023-2026</p>	<p>Les parties prenantes ont souligné la pertinence des deux domaines prioritaires retenus (i) Développer les chaînes de valeur agricoles, afin d'accélérer la diversification économique et la création d'emplois décents ; et (ii) Renforcer les infrastructures, afin de soutenir le développement des secteurs productifs.</p> <p>Les parties prenantes ont également mentionné l'alignement des domaines prioritaires avec le Levier stratégique I du second plan d'action (PA2) 2021-2025 de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP). Les parties prenantes ont souligné la nécessité pour le pays de développer les secteurs agricole et de l'élevage qui permettront de créer des emplois et renforcer la diversification économiques.</p> <p>Les parties prenantes ont également mentionné les questions liées à la formation professionnelle et au développement des compétence qui reste des domaines très importants pour le pays.</p> <p>Les parties prenantes ont apprécié la recommandation de renforcer la prise en compte des aspects transversaux (genre, emploi des jeunes et développement des compétences, changements climatiques) dans les projets financés par la Banque en Mauritanie qui permettra de garantir l'inclusivité de la croissance économique.</p>
<p>Dialogue politique sur les réformes</p>	<p>Les parties prenantes ont encouragé la Banque à poursuivre le dialogue sur (i) le développement des chaînes de valeur agro-pastorales (ii) les politiques énergétiques ; (iii) le genre, le développement du capital humain et la création d'emploi décents pour les jeunes ; (iv) les changements climatiques et la transition verte ; (v) l'amélioration du climat des affaires ; (vi) l'amélioration de la gouvernance économique et financière.</p>

<p>Renforcement des capacités</p>	<p>Les parties prenantes ont souligné la nécessité d'un renforcement des capacités des membres des Unités de Gestion des Projets (UGP) sur les procédures de la Banque pour faciliter la mise en œuvre des projets. Les parties prenantes ont souligné également la nécessité des appuis institutionnels pour renforcer les capacités de l'Administration publique sur des thématiques à d'intérêt commun.</p> <p>Le secteur privé a souligné la nécessité de l'organisation de rencontre sur les instruments financiers du financement du secteur privé de la Banque. Le secteur privé a souligné la nécessité d'améliorer le climat des affaires et de renforcer l'accès aux financements des entreprises.</p> <p>Les Organisations de la société civile (OSC) ont invité la Banque à renforcer son cadre de concertation nationale avec les OSC et renforcer leur implication dans les projets financés par la Banque.</p>
<p>Coordination des bailleurs</p>	<p>Les partenaires au développement ont souligné la nécessité de mutualiser les efforts et coordonner les actions, afin de maximiser l'impact des projets et programme de développement.</p> <p>Les partenaires au développement sont très intéressés à poursuivre les échanges avec la Banque sur des possibilité de cofinancement dans les secteurs de l'agriculture et l'énergie.</p>

Annexe 6.2 Résumé des conclusions avec la Société civile en Mauritanie

Le 27 avril 2023, la Banque a organisé une consultation avec la société civile mauritanienne pour présenter les résultats de la stratégie pays mis en œuvre sur la période 2016 à 2022 et discuter de sa prochaine stratégie pour la période 2023-2028 en Mauritanie. Une présentation sur l'engagement de la Banque avec la société civile a porté sur son histoire, sa valeur ajoutée et son alignement sur les cinq grandes priorités. Plusieurs Organisations de la Société Civile (OSC) ont pris part à cette rencontre virtuellement.

La société civile mauritanienne joue un rôle essentiel dans la promotion du développement durable, de la bonne gouvernance et de la lutte contre la pauvreté. Elle est composée d'acteurs diversifiés, tels que les organisations non gouvernementales, les associations professionnelles, les syndicats, les médias, les organisations religieuses et les organisations de base. L'engagement de la société civile dans le processus d'élaboration du DSP garantira donc l'intégration des voix, des points de vue et des aspirations des citoyens et jettera les bases d'une participation effective des bénéficiaires, contribuant ainsi à une croissance plus rapide, inclusive et durable.

Suite à ces présentations, la société civile a été invitée à partager ses avis et ses préoccupations concernant les domaines prioritaires de la Stratégie 2023-2028 de la Banque en Mauritanie. Les représentants de la société civile mauritanienne ont confirmé la pertinence des domaines prioritaires et exprimé leur satisfaction quant à la prise en compte des préoccupations de la population dans la prochaine stratégie. Ils ont également souligné leur rôle stratégique dans la promotion de la responsabilité et de la transparence, et ont exprimé leur besoin d'être étroitement impliqués dans la mise en œuvre et le suivi de la nouvelle stratégie. Les représentants de la société civile ont également insisté sur l'importance de l'implication de la société civile dans les projets de la Banque en Mauritanie, et ont demandé que la Banque renforce la capacité des organisations de la société civile mauritanienne. Les représentants ont également exprimé leur préoccupation quant à la vulnérabilité du pays au changement climatique et ont appelé à une attention accrue sur la résilience des jeunes.

Dans l'ensemble, la consultation a été productive et les représentants de la société civile ont exprimé leur satisfaction quant à la prise en compte de leurs préoccupations dans la prochaine stratégie de la Banque en Mauritanie. Cependant, ils ont appelé à une coopération accrue entre la Banque et la société civile mauritanienne.

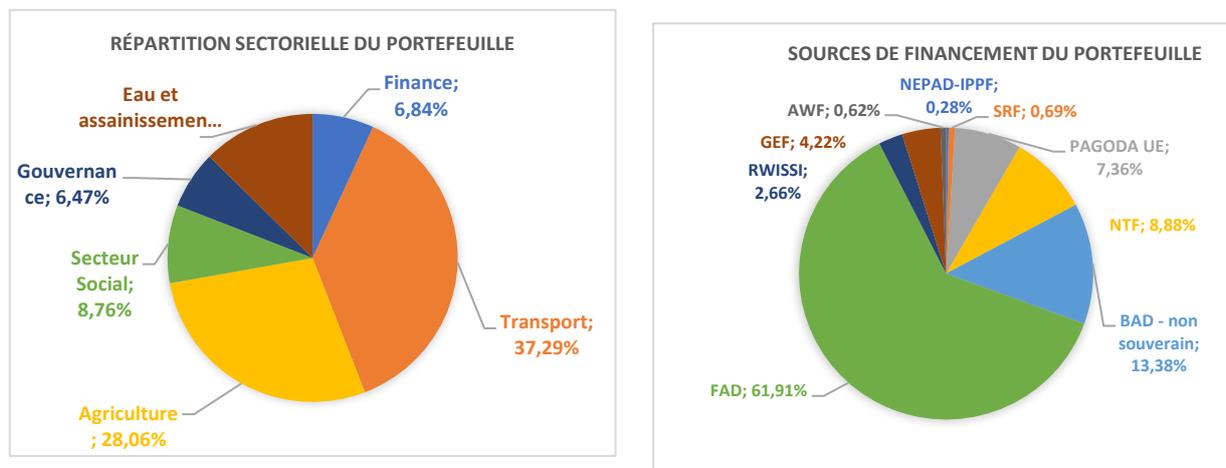
En somme, la société civile mauritanienne a exprimé son désir de jouer un rôle plus actif dans la mise en œuvre de la Stratégie 2023-2028 et a demandé une forte prise en compte du changement climatique dans cette stratégie. L'implication de la société civile dans la mise en œuvre de la stratégie garantira donc une meilleure appropriation des interventions de la Banque par les acteurs locaux, ainsi qu'une plus grande transparence dans la réalisation des projets. Cela renforcera l'efficacité et l'impact des interventions de la Banque en Mauritanie.

ANNEXE 7 REVUE DE LA PERFORMANCE DU PORTEFEUILLE ET PLAN D'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE DU PORTEFEUILLE

Annexe 7.1 Revue de la performance du portefeuille

A. Vue globale du portefeuille du groupe de la Banque

Portefeuille actif. Le portefeuille actif de la Banque en Mauritanie est constitué à au 31 mars 2023, de 18 opérations pour des engagements nets de 108,2 MUC. Le portefeuille est orienté principalement vers les infrastructures de transports, (37,3%), les secteurs agricole (28,1%) et de l'eau-assainissement (12,6%). Environ, 8,8% du portefeuille est orienté vers le secteur social, 6,8% pour la finance et 6,5% pour la gouvernance (Figure 6). Les opérations du secteur public sont au nombre de quinze (15), dont trois, représentant 50% des engagements du portefeuille souverain, à caractère multinational/régional. Le portefeuille comprend également deux (2) interventions au titre des opérations sans garantie souveraine, représentant 13,4% des engagements de la Banque en Mauritanie. Le financement du portefeuille est relativement diversifié avec neuf (9) sources de financement différentes.



Le montant moyen des opérations du secteur public est d'environ 8,6 millions de dollars (6,6 MUC), ce qui est relativement bas mais s'explique par la faiblesse de l'allocation FAD du pays. Le financement du portefeuille est relativement diversifié avec neuf (9) sources de financement différentes sachant que la Banque a également mobilisé une dixième source de financement à travers un don de 17 millions d'USD sur les ressources du Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire (GAFSP) qui n'apparaîtra dans le portefeuille actif qu'une fois l'opération approuvée (prévue pour 2023).

Plus de 30% des engagements du portefeuille de la Banque en Mauritanie interviennent en cofinancement avec d'autres bailleurs. Ainsi, le projet du pont de Rosso (opération souveraine), approuvé en décembre 2016, pour un coût total d'environ 70 millions d'euros, outre la Banque et les Gouvernements des deux pays, est cofinancé par la BEI et l'UE. Le projet SNIM Dragage (non-souverain) est cofinancé par la BEI. Par ailleurs, dans le cadre du programme d'appui budgétaire en réponse à la crise de COVID-19 (désormais clôturé), la matrice commune BAD/BM des mesures de réformes adoptées témoigne de la bonne collaboration avec les autres bailleurs. En outre, le PATAM est une opération avec un cofinancement FAD, NTF et BID.

B. Suivi et évaluation du portefeuille

Les accords de prêts sont signés dans un délai moyen de 2 mois après leur approbation contre 3,4 mois en 2015. Ils entrent en vigueur après un délai moyen de 3,9 mois pour les projets du secteur public.

L'âge moyen du portefeuille global était, au 31 mars 2023, de 4,1 années contre 3,8 en 2020. Depuis la précédente revue, 3 opérations ont été clôturées et 5 nouveaux projets ont été introduits dans le portefeuille. Un accent est mis sur le suivi des quatre (4) opérations (soit 21% du portefeuille) qui sont épinglées essentiellement pour des raisons de lenteurs en matière de décaissement et de passation de marchés. Le portefeuille comporte deux projets âgés suivant la définition de la Banque qui

sont le PNISER¹⁴ et le P2RS¹⁵. Le rapport mensuel *Flashlight au 31 mars 2023* fait état de 21% d'opérations épinglées.

Au 31 mars 2023, le taux de décaissement du portefeuille du secteur public est de 40,1% et celui du secteur privé et sans garantie souveraine est de 100%. Le taux de décaissement du portefeuille global atteint 48,10% contre 68,4% en 2020. Ce taux de décaissement s'explique également par la clôture de trois (3) opérations et l'introduction depuis 2021 de six (6) nouvelles opérations dont les taux de décaissement sont encore relativement faibles.

La performance des acquisitions demeure un des points faibles du portefeuille des opérations financées par la Banque en Mauritanie. Cela ressort notamment au niveau des rapports de supervision mais également au niveau des **rapports *Flashlight***. Il est à relever la difficulté de trouver des spécialistes en acquisitions au niveau local. En outre, les délais de passation des marchés restent encore relativement longs en raison du fait que les rapports d'évaluation des offres ne répondent pas toujours aux standards de la Banque et nécessitent souvent d'être repris. Ainsi, bien que des progrès soient notables au niveau de la maîtrise des procédures d'acquisition de la Banque, la qualité des rapports d'évaluation des offres, tant pour les travaux que pour les services, reste à améliorer.

La performance environnementale et sociale du portefeuille des opérations financées par la Banque en Mauritanie a connu une amélioration entre 2021 et 2022. Le recrutement d'experts E&S au sein des unités de gestion des projets (UGP) a permis d'améliorer la qualité du suivi des mesures E&S et la transmission de rapports informatifs sur l'état de mise en œuvre des plans de gestion E&S. Ces efforts ont été accompagnés par la Banque par l'organisation de sessions de renforcement des connaissances sur les instruments de sauvegardes durant les missions d'appui et les cliniques fiduciaires. Nonobstant, des efforts devraient continuer pour renforcer les mécanismes de gestion des plaintes et la conduite des audits E&S annuels. La Banque a développé pour les projets à risques des plans d'actions correctives afin de rétablir la conformité et d'améliorer la notation de performance E&S. Le soutien technique fourni par la Banque a élégamment inclus : (i) l'augmentation des réunions techniques avec les spécialistes E&S des unités de gestion des projets, (ii) la préparation de modèles de rapports E&S et l'intensification des missions d'appui à la mise en œuvre en mettant l'accent sur les projets sensibles et à risque, (iii) la systématisation de la session de renforcement des capacités E&S pendant les missions de supervision et (iv) une plus grande diffusion des normes professionnelles E&S aux MT et des meilleures pratiques aux clients et (v) l'intégration systématique d'un volet E&S dans les cliniques fiduciaires.

C. État de mise en œuvre du plan d'amélioration de la performance du portefeuille du pays (PAPP)

La mise en œuvre du PAPP de 2020 est globalement satisfaisante. 60% des actions prévues dans le PAPP 2020¹⁶ ont été réalisées et 40% partiellement réalisées. Ce dernier recommandait d'améliorer la qualité de conception des projets et mettait l'accent sur la résolution des problèmes liés à la passation de marchés. Ainsi, les opérations instruites par la Banque en 2020 et 2021 ont toutes prévu dans les conditions assorties : (i) la mise en place d'une équipe de projet (expert en acquisitions, responsable administratif et financier, etc.) ; et (ii) l'élaboration et la validation des plans de passation de marchés (PPM) avant l'approbation du financement par la Banque.

¹⁴ Il est à noter que le PNISER sera clôturé au 30 juin 2023 et que le projet avait été prorogé suite à des activités qui ont été identifiées sur les ressources dégagées sur les économies qui ont été faites au cours de l'exécution du projet.

¹⁵ Le P2RS devait être clôturé en 2022 mais a été prorogé en raison du fait que son unité de gestion abrite désormais le projet d'aide d'urgence suite aux inondations dans le Tagant et la Vallée (SRF approuvé en novembre 2022) ainsi le projet est maintenu afin que ses reliquats permettent la prise en charge du fonctionnement adéquat du projet d'urgence sachant que les deux projets ont la même zone d'intervention.

¹⁶ Sur 28 mesures envisagées on peut considérer que 17 (soit 60%) ont été mises en œuvre de manière satisfaisante et que 11 (soit 40%) l'ont été partiellement. Cependant cette appréciation est à relativiser car toutes les mesures n'ont pas le même poids.

Depuis janvier 2021, de nombreuses formations¹⁷ et des accompagnements ont été réalisés notamment lors des missions de supervision virtuelles et à travers la tenue annuelle d'une clinique fiduciaire. L'objectif est d'appuyer les agences d'exécution à mieux maîtriser les règles et procédures de la Banque.

Le PAPP 2020 prévoyait des mesures visant l'amélioration de la gestion des comptes spéciaux. Sur ce plan, la marge de progression reste importante. En effet, si de nombreux problèmes restent liés à des questions de lenteur et de non-maîtrise du cycle de passation de marché, la qualité des demandes de décaissement et la justification des avances mais également le reversement des soldes des avances sur comptes spéciaux ne se font pas de manière optimale. Afin de pallier aux faiblesses du système de suivi des projets, (i) un état des décaissements confirmés pour l'ensemble des projets est transmis régulièrement au Ministère des affaires économiques et de la promotion des secteurs productifs (MAEPSP) ; (ii) les réunions de coordination réunissant la Banque, le MAEPSP et les coordonnateurs de projets ont été renforcées ; (iii) le bureau de liaison a également appuyé et accompagné avec le département en charge des décaissements l'utilisation de la plateforme *ClientConnection* en vue de faciliter la gestion des demandes de décaissement et (iv) deux points focaux au sein du MAEPSP ont été désignés afin de permettre au Ministère ordonnateur de pouvoir avoir une vision globale et un suivi en temps réel de l'exécution des demandes de décaissement. Par ailleurs, l'amélioration de l'efficacité des missions de supervision a été évoquée, relevant notamment : (i) le besoin que ces missions soient multidisciplinaires ; (ii) le maintien de leur fréquence afin d'augmenter le suivi des recommandations. Enfin, il est important et très fortement recommandé de s'assurer d'impliquer le MAEPSP dans ces missions de supervision (comme dans l'ensemble du dialogue sectoriel) et de l'inciter à prendre le leadership. La Banque continue d'appuyer les autorités en vue de créer une structure de suivi de la mise en œuvre des projets au sein du MAEPSP à travers notamment les appuis institutionnels au MAEPSP (PA2GI notamment).

La présente revue (2022) a noté la persistance de la plupart des problèmes relevés par le PAPP. Une analyse conjointe, avec la partie nationale, des difficultés rencontrées dans l'exécution des opérations a confirmé la nécessité de mener certaines réformes au niveau du dispositif institutionnel et réglementaire national pour (i) accroître la qualité de la préparation des projets et programmes de développement et (ii) résorber les dysfonctionnements du dispositif national de passation des marchés.

L'évolution des principaux indicateurs de performance est résumée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : Evolution des indicateurs entre les revues de 2018, 2020 et 2022

INDICATEURS	REVUE 2018	REVUE 2020	REVUE 2022
Taille portefeuille / montant engagements	239	259	107
Montant moyen d'un projet (souverain)	5,9	6,2	6,6
Age moyen portefeuille	3,06	3,79	3,88
Délai moyen approbation - 1 ^{er} décaissement	6,5	5,8	6,1
Nombre de projets publics âgés	0	1	2
Nombre de projets à risque	0	0	0
Taux de décaissement cumulé	62,71%	68,44%	48,10%

Source: SAP

¹⁷ Il s'agit notamment de formations données dans le cadre de la clinique fiduciaire mais également de formations réalisées par SNFI ainsi que l'organisation d'ateliers et de rencontres régulières entre l'autorité de régulation des marchés public et les équipes de projets sur différentes thématiques se rapportant aux problématiques rencontrées par les projets dans leur mise en œuvre et se rapportant essentiellement aux questions de passation des marchés et de gestion des contrats.

D. Performance du Groupe de la Banque

La performance du portefeuille est jugée satisfaisante. Les projets du secteur public rencontrent généralement des difficultés lors du démarrage, qui finissent par s'estomper au fur et à mesure de la maîtrise des procédures de la Banque par les équipes de projet. Certaines faiblesses (délais du processus d'acquisitions, manque de coordination, document de gestion non produits, etc.) persistent et nécessitent que des actions spécifiques soient entreprises. Une attention active est portée à la qualité à l'entrée ainsi qu'au développement de synergies entre différentes opérations du portefeuille. Elle devrait permettre des progrès importants pour les futures opérations identifiées. En outre, la Banque multiplie les formations et l'appui aux différentes parties prenantes dans l'utilisation de ses règles et procédures. Un autre constat de la revue est le faible recours de la Banque aux procédures nationales dans l'exécution de ses projets en Mauritanie. Cependant, la Banque s'achemine graduellement vers l'utilisation des systèmes nationaux. Celle-ci est conditionnée par l'avancée des réformes en matière de gouvernance mais l'appui de la Banque dans ce domaine reste limité car la faible allocation FAD du pays ne lui permet pas d'intervenir de façon significative dans l'ensemble des domaines d'intérêt.

Le dialogue, tant avec les autorités qu'avec les autres PTF, est déterminant. La Banque participe de manière active aux rencontres régulièrement organisées des groupes sectoriels et thématiques avec les autres bailleurs et PTF (Comité technique Etat/PTF, comité Sécurité alimentaire, groupe emploi et formation professionnelle, etc.). L'opérationnalisation, en 2014, du Bureau de liaison de la Banque à Nouakchott a contribué à améliorer le suivi et l'accompagnement des projets mais également à renforcer le dialogue avec les autorités et les autres partenaires au développement.

E. Résultats de la performance pays suite aux échanges avec les parties prenantes sur la qualité du portefeuille

Les réponses reçues sur la qualité du portefeuille ont fait l'objet de discussions avec les agences d'exécution présentes lors de la clinique fiduciaire. La qualité à l'entrée ainsi que les conditions préalables à l'entrée en vigueur et au 1er décaissement sont jugées appropriées. Les agences d'exécution ont notamment soulevé des points relatifs aux délais de décaissements et de non-objection parfois jugés longs en raison notamment des multiples allers-retours entraînés par la mauvaise maîtrise des procédures dans la plupart des cas.

Parmi les propositions identifiées par les agences d'exécution pour améliorer la maîtrise des procédures et, partant, la qualité du portefeuille, figure la proposition d'organiser deux clinique fiduciaire par an (la première en mars, la seconde en octobre/novembre) avec un prolongement de sa durée (sachant que ces clinique fiduciaires qui se limitaient autrefois aux questions liées aux décaissement à la gestion financières et aux acquisitions intègrent désormais des volets portant sur les sauvegardes environnementales et sociales, les questions liées au genre ainsi que le suivi-évaluation). En effet bien que la clinique fiduciaire pour l'année 2022 (qui s'est tenue du 8 au 10 novembre 2022 dans un hôtel de la ville) ait duré trois (3) journées entières, cela demeure insuffisant au vu du nombre important d'intervenants et de la multiplicité des présentations pour pouvoir traiter convenablement l'ensemble des problématiques.

L'ensemble des points soulevés ci-dessus ainsi que les différentes problématiques qui avaient déjà été identifiées au niveau du PAPP 2020/2021 ont fait l'objet de recommandations spécifiques qui ont été consignées dans le PAPP 2022. Celui-ci comprend un ensemble d'actions dont la mise en œuvre permettra de lever les contraintes et d'améliorer la performance globale du portefeuille. Il est en outre accompagné d'un calendrier de mise en œuvre. Les recommandations de la revue et le PAPP 2022 ont été discutés et validés avec les autorités lors de la restitution de la mission.

F. Plan d'amélioration du portefeuille pays (PAPP) révisé

Le nouveau Plan d'Amélioration de la Performance du Portefeuille (PAPP) met l'accent sur un suivi plus conséquent des opérations souveraines. Sur la base des recommandations des revues précédentes qui se révèlent toujours d'actualité, ce nouveau PAPP reconduit celles veillant à garantir une bonne qualité à l'entrée des opérations souveraines. Un accent est mis sur la gestion des comptes spéciaux ainsi que sur les questions liées aux acquisitions et au suivi de la mise en œuvre des projets.

Il a été convenu avec les autorités mauritaniennes qu'un suivi régulier de l'exécution des actions prévues dans le PAPP serait réalisé, tant par la Banque que par le MAEPSP, afin de garantir sa mise en œuvre effective. Une revue de l'exécution de ces actions ainsi que leur mise à jour seront effectuées lors des différentes missions de la Banque en Mauritanie.

Les principales recommandations de la revue sont les suivantes :

(i) Pour les autorités :

- S'assurer que les modalités d'exécution retenues (arrangements institutionnels et fiduciaires, condition des prêts et dons, etc.) tiennent compte des enseignements des interventions de la Banque dans le pays ou le secteur ;
- S'assurer que les agences d'exécution de projet sont dotées du personnel clé au plus tard à la date d'approbation des financements ;
- Veiller à ce que des PPM réalistes et réalisables soient élaborées et validés avant l'approbation du financement par la Banque ;
- Justifier et/ou reverser les soldes des avances des comptes spéciaux des projets clôturés ;
- S'assurer que les outils de gestion des projets (manuel des procédures administratives, financières et comptables, logiciels appropriés et autres tableaux de bord) sont en place avant le lancement des projets ;
- Amener les administrations de tutelle et les directions techniques, à travers les différents comités de pilotage, à valider les documents des projets dans les meilleurs délais (PTBA, documents de Passation des marchés, Contrats, Rapports etc...) ;
- Procéder à la catégorisation des Entreprises Locales.

(ii) Pour la Banque :

- Veiller à ce que des PPM réalistes et réalisables soient élaborés et validés avant l'approbation du financement par la Banque ;
- S'assurer que les conditions préalables au premier décaissement retenues sont réalistes et réalisables ;
- Prendre les dispositions nécessaires pour que les conditions établies par la DP02/2015 concernant les délais de décaissement soient respectées ;
- Veiller et, si possible, contribuer au renforcement de capacité des organes de contrôle d'Etat, notamment les contrôleurs financiers, l'IGF et la Cour des comptes ;
- Effectuer des analyses complémentaires sur la faisabilité de l'ouverture des comptes spéciaux des projets à la BCM et leur intégration au CUT ;
- Continuer de contribuer au processus de renforcement de capacité des auditeurs privés des projets à travers des ateliers de formation et d'information ;
- Organiser des réunions trimestrielles de coordination et de suivi du portefeuille et envisager d'augmenter la fréquence des réunions ;
- Transmettre aux autorités un état des décaissements effectués sur l'ensemble des projets de la Banque en Mauritanie ;
- Suivre la justification et/ou le reversement des soldes des avances des comptes spéciaux des projets clôturés depuis plusieurs années ;
- S'assurer de la mise en œuvre des recommandations des missions de supervision et veiller à la mise en œuvre des recommandations d'audit ;
- S'assurer de la participation du personnel fiduciaire (décaissement, passation de marchés et gestion financière) lors des supervisions de projets ;
- Respecter les délais institutionnels de traitement des demandes de non-objection ;
- Organiser des Cliniques Fiduciaires sur une base régulière (deux par an idéalement) ;
- Organiser une demi-journée d'échange sur un sujet pratique d'acquisition avec les Experts en passation de marchés des projets lors de chaque mission de supervision

Annexe 7.2 Portefeuille actif au 31 mars 2023

Etat du Portefeuille actif de la Banque en Mauritanie – 31 mars 2023								
Département	Nom du projet	Source de financement	Date d'approbation	Signature	Date d'achèvement	Montant approuvé (UC)	Montant décaissé (UC)	Taux de décaiss
OPERATIONS SANS GARANTIE SOUVERAINE								
Finance								
PIFD	Facilité de Financement - Banque pour le commerce et l'investissement (BCI)	BAD	16-juil-21	20-juil-21	31-déc-24	7 400 000,00	7 400 000,00	100,00%
Infrastructure								
PISD	SNIM PROJET DE DRAGAGE	BAD - Non souverain	22-nov-17	28-juin-18	01-janv-26	7 075 688,00	7 075 688,00	100,00%
2	TOTAL secteur privé et non souverain					14 475 688,00	14 475 688,00	100,00%
SECTEUR PUBLIC								
Transport								
PICU	PROJET DE CONSTRUCTION DU PONT DE ROSSO-SENEGAL	FAD/prêt multinational	09-déc-16	12-mars-17	31-déc-24	25 000 000,00	4 857 500,00	19,43%
		Don multinational PAGODA UE	29-juin-18	16-nov-28	31-déc-24	7 955 702,00	414 492,07	5,21%
PICU	ETUDES CORRIDOR ÉCONOMIQUE ENTRE NOUADHIBOU et DAKAR	NEPAD-IPPF	04-oct-21	25-oct-22	31-déc-25	299 980,50	0,00	0,00%
Agriculture								
AHAI	Aide d'urgence aux populations sinistrées du Tagant et de la Vallée	SRF	04-nov-22	21-déc-22	31-déc-23	749 215,20	0,00	0,00%
AHFR	MAURITANIA - AFRICAN DISASTER RISK FINANCE PROGRAMME	FAD 15 / Don	16-sept-20	05-oct-20	31-déc-23	1 500 000,00	1 324 950,00	88,33%
RDGN2	Programme de renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel (P2RS)	FAD/prêt multinational	15-oct-14	11-déc-14	31-déc-23	11 500 000,00	10 773 200,00	93,68%
RDGN2	PROJET D'APPUI À LA TRANSFORMATION AGRICOLE EN MAURITANIE (PATAM)	FAD 14 / prêt	12-déc-18	25-janv-19	31-déc-24	7 000 000,00	2 315 600,00	33,08%
		NTF / prêt	12-déc-18	25-janv-19	31-déc-24	6 000 000,00	1 863 600,00	31,06%

RDGN2	PROJET D'APPUI À LA PROMOTION DES CHAINES DE VALEUR AGRICOLES SENSIBLES AU GENRE	NTF / prêt	24-sept-21	01-juil-22	31-déc-26	3 600 000,00	190 440,00	5,29%
Secteur Social								
RDGN2	Projet d'appui à la promotion des micros et petites entreprises (PAMPEJ)	FAD /Prêt	21-sept-16	04-nov-16	30-juin-23	2 624 000,00	2 187 891,20	83,38%
		FAD /Don	21-sept-16	04-nov-16	30-juin-23	521 360,00	521 360,00	100,00%
AHHD	PROJET D'APPUI EN FAVEUR DES PAYS MEMBRES DU G5 SAHEL POUR LA LUTTE CONTRE LA PANDEMIE de CORONAVIRUS (COVID-19)	FAD 14 / Don régional	09-juin-20	05-août-20	31-juil-23	3 324 552,06	3 324 552,06	100,00%
AHHD1	PROJET D'APPUI A L'EMPLOYABILITE ET A L'INSERTION SOCIO-ECONOMIQUE DES JEUNES VULNERABLES	FAD15/Don	15-juin-21	28-juin-21	30-juin-26	3 000 000,00	386 700,00	12,89%
Gouvernance								
RDGN1	Projet d'appui à la modernisation de l'infrastructure financière	FAD 14 / Prêt	15-déc-17	11-févr-18	31-déc-24	3 600 000,00	876 600,00	24,35%
RDGN1	Prêt supplémentaire au Projet d'appui à la modernisation de l'infrastructure financière	FAD 14 / prêt	01-avr-20	02-juil-20	31-déc-24	400 000,00	31 600,00	7,90%
ECGF	PROJET D'APPUI À LA GOUVERNANCE ECONOMIQUE ET A LA GESTION DES INVESTISSEMENTS	FAD 15 / Don	12-mai-21	28-juin-21	31-déc-24	3 000 000,00	195 600,00	6,52%
Eau et assainissement								
RDGN2	Programme national intégré d'eau en milieu rural (PNISER)	FAD / Prêt	07-déc-12	12-févr-13	30-juin-23	3 052 000,00	2 768 164,00	90,70%
		FAD / Don	07-déc-12	12-févr-13	30-juin-23	2 448 000,00	2 442 614,40	99,78%
		Don RWISSI	07-déc-12	12-févr-13	30-juin-23	2 882 034,22	2 678 274,40	92,93%
RDGN2	Projet d'amélioration de la résilience climatique des investissements du secteur de l'eau	Global Environment Fund (GEF) / Don	08-juil-16	11-oct-16	31-déc-23	4 564 273,60	383 855,41	8,41%
RDGN2	PROJET D'ETUDE POUR L'ASSAINISSEMENT INCLUSIF DANS CINQ VILLES DE MAURITANIE	AfricaWater Facility Fund	05-nov-20	16-avr-21	30-sept-24	667 834,46	13 022,77	1,95%
16	TOTAL secteur public					93 688 952,04	37 550 016,31	40,08%
18	TOTAL					108 164 640,04	52 025 704,31	48,10%

Annexe 7.3 Mise en œuvre du Plan d'amélioration de la performance du portefeuille pays 2022 (PAPP 2022)

Plan d'amélioration de la performance du portefeuille (PAPP) 2022					
Défis/Problème identifié	Action requise	Résultat attendu	Indicateurs de mesure	Responsable	Échéance
Qualité à l'entrée des projets					
Améliorer la qualité de conception des projets.	S'assurer que les modalités d'exécution retenues (arrangements institutionnels et fiduciaires, condition des prêts et dons, etc.) tiennent compte des enseignements des interventions de la Banque dans le pays ou le secteur.	Les modalités d'exécution proposées permettent une exécution satisfaisante du projet.	Les recommandations des rapports d'achèvement et des revues du portefeuille sont prises en compte dans la conception des nouveaux projets.	BAD/Gvt/CEP	Immédiate et continue
	Mise en place d'une entité (Delivery Unit) (DU) au sein du Gouvernement avec les expertises en gestion des projets, suivi évaluation, fiduciaire et gestion des finances, passation des marchés et environnementales	Amélioration des documents de projet, y compris une qualité accrue de l'élaboration des Termes de référence et les spécifications techniques	Ancrage institutionnel de la Delivery Unit et Elaboration des TDR de la Delivery Unit	Gvt	Déc. 2023
	S'assurer que les cellules d'exécution des projet (CEP) soient dotées du personnel clé au plus tard à la date d'approbation des financements.	Les projets démarrent dans les délais prévus et se conforment aux dispositions de la DP02/2015.	Le personnel clé de la CEP est en poste au moment de l'approbation des financements par la Banque et présent le jour du lancement du projet.	Gouvernement/CEP	Immédiate pour tous les nouveaux projets
	Veiller à ce que des PPM réalistes et réalisables soient élaborés et validés avant l'approbation du financement par la Banque.		Nombre de projets pour lesquels des PPM réalistes et réalisables sont élaborés et validés avant l'approbation du financement de la Banque.	BAD/CEP	
	S'assurer que les conditions préalables au premier décaissement retenues soient réalistes et réalisables.		Nombre de projets pour lesquels les conditions préalables au premier décaissement sont satisfaites dans les délais prévus.		
Mise en œuvre des projets					
Accélérer les délais d'exécution des projets	Prendre les dispositions nécessaires pour que les conditions établies par la DP02/2015 concernant les délais de décaissement soient respectées.	Les délais d'exécution des projets sont réduits.	Pourcentage de projets nouvellement approuvés pour lesquels les délais n'ont pas dépassé 3 mois entre approbation et signature et 3 mois entre signature et premier décaissement.	BAD/CEP	continue
Renforcer les capacités du personnel des CEP	S'assurer que les experts environnementaux fassent partie des CEP en charge des projets présentant un risque environnemental et social moyen à élevé	Une CEP opérationnelle au moment du lancement du projet	Expert E&S recruté tant que membre permanent de la CEP au moment du lancement du projet	Gouvernement/CEP	Immédiate pour tous les nouveaux projets

	S'assurer que les outils de gestions du projets (manuel des procédures, systèmes informatiques utiles) sont en place avant le lancement des projets.	Une CEP opérationnelle au moment du lancement du projet	Les outils de gestion du projet sont disponible et opérationnel le jour de lancement du projet	Gouvernement/CEP	Tout de suite et en continu
Suivi et supervision des projets					
Améliorer le suivi des projets	Organiser des réunions régulières de coordination et de suivi du portefeuille avec les autorités. Impliquer les CEP concernées selon besoins.	Une meilleure coordination entre les différents intervenants.	Une meilleure coordination entre les différentes parties prenantes	Gvt/BAD/CEP	2 fois par mois
	Transmettre aux autorités un état des décaissements effectués sur l'ensemble des projets de la Banque en Mauritanie.	Un meilleur suivi de l'état d'avancement des projets.	Un état des décaissements est adressé par la Banque au directeur de la dette tous les 2 mois.	BAD	Tous les 2 mois
	Organiser au moins deux supervisions de projet par an (par projet) et réaliser et intégrer dans le système deux IPR par an	2 IPR par an par projet	Nombre d'IPR par an par projet	BAD	annuellement
Renforcer l'efficacité des missions de supervision	S'assurer de la mise en œuvre des recommandations des missions de supervision.	Les missions de supervision permettent de résoudre les difficultés rencontrées par les projets.	Etat du suivi de la mise en œuvre des recommandations des supervisions lors des réunions trimestrielles de coordination.	BAD/CEP	permanente
	S'assurer que le personnel fiduciaire et environnemental fasse partie de l'équipe de supervision du projet.	Les problèmes liés aux acquisitions et non-conformité environnementale et sociale sont identifiés (anticipés) et réglés pendant les missions de supervision.	Nombre de missions de supervision auxquelles prennent part FIFC, SNFI et SNSC	BAD	déc-23
Gestion environnementale et sociale					
Renforcer le suivi E&S des projets	Intégrer la transmission des rapports de suivi périodique de la mise en œuvre du plan de gestion environnementale et sociale	Amélioration de la performance environnementale et sociale et mitigation des risques	Nombre de rapports trimestriels de suivi E&S reçus par la Banque	Gouvernement/CEP	Immédiate pour tous les nouveaux projets
	Organiser des Cliniques sur les sauvegardes environnementales et sociales	Le niveau de connaissance des acteurs sur les instruments de sauvegardes et les modalités de leur mise en œuvre s'est amélioré	Une clinique E&S est organisée chaque année	BAD	Chaque année
	S'assurer que des Spécialistes en Sauvegardes environnementale et sociale soient membre des comités (locaux/régionaux) d'évaluation des appels d'offres.	les demandes de non objection soumises ayant intégré l'ensemble des données liées au sauvegardes environnementales et sociales sont conformes aux règles de la Banque	Les délais indiqués dans le PPM sont respectés par les CEP et les commissions des marchés	CEP	lors de chaque évaluation d'AO
Acquisition de biens et services					

Lenteurs dans le cycle de passation des marchés	Amener les administrations de tutelles et les directions techniques à valider les documents des projets dans les meilleurs délais (PTBA, documents de Passation des marchés, Contrats, Rapports etc...)	Les documents soumis à l'approbation des ministères de tutelle et directions techniques sont traité avec célérité	Les documents des projets sont validés dans un délai de trois jours ouvrables	Ministères de Tutelle, Directions Techniques	immédiate et continue
	Diminuer les délais d'instruction des dossiers d'acquisitions tant au niveau des organes d'exécution (respecter les délais indiqués dans les PPM) qu'au niveau des commissions des marchés.	(i) Les activités inscrites dans le PPM sont instruites aux dates indiquées (ii) les commentaires de Banque sont communiqués aux CPMP en temps réel	Les délais indiqués dans le PPM sont respectés par les CEP et les commissions des marchés	C.E.P	immédiate et continue
	Au niveau de la Banque : Respect des délais institutionnels de traitement des demandes de non-objection et envisager l'adoption d'actions d'acquisitions anticipées dans les nouvelles opérations.	Les demandes de non-objection soumises à la Banque sont traités dans les meilleurs délais	Les délais indiqués dans le PPM sont respectés par la Banque	BAD	immédiate et continue
Renforcement des capacités des Experts en Acquisitions et des membres des Commissions de Passation des Marchés Publics	Organiser des Cliniques Fiduciaires Annuelles (durée minimale de 3 jours)	Le niveau de connaissance des acteurs des marchés publics s'est amélioré	Une clinique fiduciaire est organisée chaque année (envisager de passer à deux CF par an : mars & novembre)	BAD	Chaque année
	Organiser une demi-journée d'échange sur un sujet pratique d'acquisitions avec les Experts en acquisition des projets à chaque mission de supervision.	Le niveau de connaissance des Experts en Acquisitions des CEP s'est amélioré	Au moins trois sessions d'échange techniques avec les Experts en Acquisitions des projets par an	BAD	déc-23
Délais d'exécution des travaux et services par les entreprises nationales	Procéder à la catégorisation des Entreprises Locales	Les Entreprises Locales sont classées selon leurs qualifications et compétences	Les entreprises retenues pour les marchés sont capables d'exécuter les marchés selon les cahiers de charge	Gouvernement	Dès que possible
	Développer des outils devant permettre une meilleure administration des contrats/marchés signés.	Les CEP dispose d'un outil d'administration de contrat	Les marchés sont exécutés et livrés selon les calendriers et montants arrêtés dans les documents contractuels	CEP	déc-23
Gestion financière et audit					
Retards dans la soumission des audits dans les délais requis	Mettre en place un processus de relance des projets à travers les chefs de projets et le MAEPSP, début mars de chaque année, pour la préparation des rapports d'audit, et assurer un suivi périodique. Rappeler et suivre avec les nouveaux projets le recrutement de l'auditeur dès la mise en vigueur du projet.	Tous les rapports d'audit dus sont soumis à la Banque dans les délais requis.	Nombre de rapports d'audit soumis dans les délais.	Unités de projets/Gvt/BAD	Immédiate
Appropriation insuffisante par les auditeurs des TDR d'audit de la Banque	Une lecture expliquée des TDR d'audit de la Banque	Réduction des recommandations faites par la Banque aux auditeurs	Lecture expliquée des TDR d'audit de la Banque lors des cliniques fiduciaires.	BAD	Chaque année

Difficultés dans l'exécution des dépenses sur les fonds de contrepartie sur le système Rachad	Formation des unités des projets par la DGB sur les procédures à suivre, et assistance aux unités à travers un point focal à désigner à la DGB.	Les dépenses sur les fonds de la contrepartie payées dans les délais.	Dépenses annuelles budgétisées payées sur Rachad sans retard.	Gouvernement	immédiate
				Unités des projets	
Amélioration du suivi de l'exécution des budgets des projets	Assistance des projets à la mise en place des états de suivi de l'exécution du budget, et paramétrage de ces états de suivi sur le logiciel comptable	Des états de suivi de l'exécution budgétaires tenus à jour par chaque projet, avec explication des variations importantes	Nombre de projets tenant un suivi de l'exécution budgétaire mis à jour	Unités des projets/BAD	immédiate
Préparation des rapports financiers intérimaires conforme aux exigences de la Banque	Préparation des rapports financiers intérimaires (RFI) conformément aux arrangements de GF du projet	Des RFI sont préparés dans les délais et inclus dans les rapports d'avancement des projets	Nombre de projets soumettant des RFI dans les délais	UGP	immédiate
Gestion des Comptes spéciaux					
Insuffisance de la qualité des demandes de décaissement	Les UGP doivent améliorer la qualité des demandes de décaissement en termes d'exhaustivité, d'exactitude et pertinence de l'information	Les demandes sont traitées et décaissées rapidement.	Le délai de décaissement est réduit et il y'a moins de rejet	Coordonnateur et RAF du projet	immédiate
Absence de justification régulière des avances aux comptes spéciaux	Les UGP ne doivent pas attendre la soumission une demande de décaissement pour soumettre en même temps des justificatifs. Elles peuvent le faire chaque fois que des dépenses sont effectuées. Amener les organes d'exécution à justifier au moins tous les 6 mois les avances aux comptes spéciaux.	Les demandes sont traitées et décaissées rapidement.	Les demandes sont décaissées dans les délais prescrits	Coordonnateur et RAF du projet	immédiate
Absence de justification des soldes des avances aux comptes spéciaux à la clôture des projets.	A la clôture des projets, les UGP doivent justifier les dernières dépenses effectuées et s'il y'a lieu reverser le solde du compte spécial ainsi que les dépenses inéligibles rejetées par la Banque ou les auditeurs.	Toutes les avances au compte spécial sont justifiées et le projet clôturé définitivement.	Justification des avances au compte spécial et liquidation du solde de celui-ci au plus tard trois mois après la date de clôture	Coordonnateur et RAF du projet	à la clôture des projets
Soumission de budgets non réalistes pour les réapprovisionnements du compte spécial	Les UGP doivent soumettre des budgets réalistes et exécutables en 6 mois pour les réapprovisionnements du compte spécial	Eviter le blocage des réapprovisionnements du compte spécial pour insuffisance de justification due à l'incapacité d'effectuer les dépenses sur une période de 6 mois.	Les réapprovisionnements du compte spécial sont effectués tous les six mois.	Coordonnateur et RAF du projet	immédiate
Utilisation des systèmes nationaux					

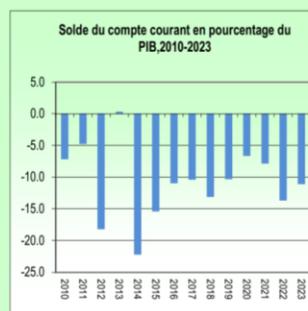
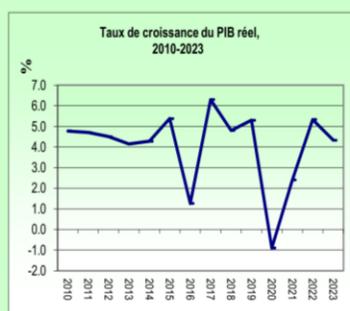
Faible utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques.	Associer les organes de contrôle de l'Etat (IGF, IGE et Cour des Comptes) dans le contrôle des projets financés par la Banque, convenir avec le Gvt de communiquer à la Banque les rapports de contrôle, et contribuer au renforcement des capacités de ces organes.	Les projets financés par la Banque sont inclus dans les programmes de contrôle annuels de l'IGF et la Cour des comptes, et les rapports de contrôle communiqués à la Banque.	Dialogue avec les organes de contrôle et le Ministère de l'économie, et mise en place d'un programme de collaboration et de renforcement des capacités des organes à cet effet.	BAD	Permanente
	Suivre l'analyse de l'opportunité de l'ouverture des comptes spéciaux des projets à la BCM.	Décision pertinente prise sur la base des résultats de l'analyse des capacités de la BCM à assurer la gestion des comptes spéciaux	Analyse achevée avec des recommandations pertinentes.	BAD	31/12/2023
Suivi & Evaluation des projets					
Renforcer le suivi-évaluation des projets	Organiser des séances de travail/ ateliers d'appui aux opérations en cours dédiés au suivi et évaluation et préparation des rapports trimestriels.	des rapports trimestriels de meilleure qualité	Nombre de rapports trimestriels de suivi E&S reçus par la Banque	BAD	permanente
	S'assurer de l'intégration dans les budgets de tous les futurs projets, des ressources dédiées aux activités de suivi et évaluation.	Un meilleur suivi-évaluation des projets avec des résultats utiles à la bonne exécution des activités.	Nombre de projets dont les données liées au suivi -évaluation sont complètes.		permanente
	Revoir le besoin de deux rapports à la fin de l'année pour les projets avec l'UE (rapport trimestriel pour la Banque et rapport annuel pour l'UE). Se contenter seulement d'un seul rapport annuel pour la Banque et l'UE qui à son tour va informer le rapport sur l'état d'exécution et des résultats annuel.	rationaliser le besoin en matière de suivi.			31/12/2023

ANNEXE 8 PARAMETRES DE FINANCEMENT DE LA MAURITANIE

Dépenses	Paramètres	Explications / Remarques
<p>Partage des coûts. <i>Proportion maximum des coûts du projet que la Banque peut financer.</i></p>	90%	<p>La Banque devrait continuer de mettre l'accent sur le partage des coûts, notamment par voie de contributions de contrepartie et de cofinancement de projets individuels pour encourager l'appropriation par le gouvernement.</p> <p>Au-delà de 90 % et conformément à la Politique, la Banque peut envisager un financement jusqu'à une limite de 100 %, évalué et justifié au cas par cas, en fonction des trois critères suivants : i) l'engagement du pays à mettre en œuvre son programme de développement global ; ii) le financement alloué par le pays aux secteurs ciblés par l'assistance de la Banque ; et iii) la situation budgétaire et le niveau d'endettement du pays.</p> <p>A cet effet, la Banque tiendra compte des coûts des opérations individuelles et du contexte de ces opérations et des implications sur le portefeuille dans le cadre de l'enveloppe de ressources de la Banque.</p>
<p>Financement des coûts récurrents. <i>La limite applicable au montant global des charges récurrentes que la Banque peut financer</i></p>	Pas de fixation d'un seuil limite	<p>La Banque pourra financer certains coûts récurrents au cas par cas. Le financement des coûts récurrents sera déterminé par des considérations spécifiques au projet.</p> <p>Une attention particulière doit être accordée aux questions de viabilité budgétaire lors de l'évaluation du financement des coûts récurrents par le Groupe de la Banque et de la capacité du gouvernement.</p>
<p>Financement des coûts en monnaie nationale.</p>	Oui	<p>Les coûts en monnaie locale sont éligibles au financement de la Banque. Ces coûts sont précisés dans les rapports d'évaluation de projets financés par la Banque.</p>
<p>Taxes et droits.</p>	La Banque devrait être exonérée de tous impôts et taxes.	<p>Les taxes et droits de douanes sont à la charge de l'Emprunteur. En outre, il existe une faible probabilité que le Gouvernement accepte d'emprunter pour payer systématiquement des droits et taxes.</p>

ANNEXE 9 PRINCIPAUX INDICATEURS MACROECONOMIQUES

Indicateurs	Unité	2010	2018	2019	2020	2021	2022 (e)	2023 (p)
Comptes nationaux								
RNB aux prix courants du marché	Million \$ E.U.	5 266	7 303	7 847	8 053	8 999
RNB par habitant	\$ E.U.	1 540	1 710	1 790	1 790	1 950
PIB au prix courants	Million \$ E.U.	4 344	7 472	8 065	8 612	9 892	10 198	10 985
PIB aux prix constants de 2010	Million \$ E.U.	4 344	7 919	8 339	8 264	8 462	8 909	9 295
Croissance du PIB en termes réels	%	4.8	4.8	5.3	-0.9	2.4	5.3	4.3
Croissance du PIB par habitant en termes réels	%	1.8	2.4	3.0	-3.2	0.2	3.1	2.1
Investissement intérieur brut	% du PIB	39.2	46.4	46.9	46.8	57.2	66.0	61.9
Investissement public	% du PIB	31.4	16.1	17.0	15.8	21.8	23.9	25.2
Investissement privé	% du PIB	7.8	30.4	29.9	31.0	35.4	42.1	36.7
Epargne nationale	% du PIB	23.6	25.8	31.0	30.5	33.2	29.9	...
Prix et Monnaie								
Inflation (IPC)	%	6.3	3.1	2.3	2.3	3.8	9.6	10.4
Taux de change (moyenne annuelle)	monnaie locale / \$ E.U.	27.6	35.7	36.7	36.3	36.4	36.7	39.2
Masse monétaire, variations annuelles (M2)	%	-75.2	14.6	11.4	19.1
Vitesse de circulation de la monnaie (PIB / M2)	%	66.9	30.3	30.4	34.2
Finances publiques								
Recettes totales et dons	% du PIB	21.9	21.3	19.5	20.4	21.3	20.2	20.1
Dépenses totales et prêts nets	% du PIB	22.4	19.0	17.5	18.2	19.2	21.4	21.9
Déficit (-) / Excédent global (+)	% du PIB	-0.5	2.3	2.0	2.2	2.2	-1.2	-1.9
Secteur extérieur								
Variation en volume des exportations (marché)	%	14.0	0.0	12.2	2.0	-7.8	6.5	11.1
Variation en volume des importations (marché)	%	12.7	10.3	1.0	-0.8	5.5	3.1	3.0
Variation des termes de l'échange	%	10.3	-4.8	-0.8	9.0	6.3	-16.5	-4.6
Solde des comptes courants	Million \$ E.U.	-313	-981	-834	-575	-780	-1 396	-1 222
Solde des comptes courants	% du PIB	-7.2	-13.1	-10.3	-6.7	-7.9	-13.7	-11.1
Réserves internationales	mois d'importations	1.3	3.4	3.7	5.0	5.5
Dettes et flux financiers								
Service de la dette	% des exportations	3.5	11.9	10.3	9.6	10.4	9.8	10.2
Dettes extérieures totales	% du PIB	43.3	56.9	54.3	54.5	46.4	47.4	47.2
Flux financiers nets totaux	Million \$ E.U.	373	453	-340	391	292
Aide publique au développement nette	Million \$ E.U.	374	448	397	645	425
Investissements nets directs en prov. de l'étranger	Million \$ E.U.	131	773	887	928	22



Source : Département de la statistique de la BAD; FMI: Perspectives de l'économie mondiale, octobre 2022 et Statistiques financières internationales, décembre 2022;

Département de la statistique : Plateforme des données (base de donnée), janvier 2023; OCDE, Division des systèmes statistiques.

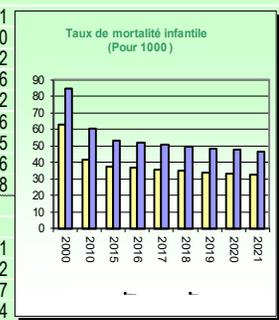
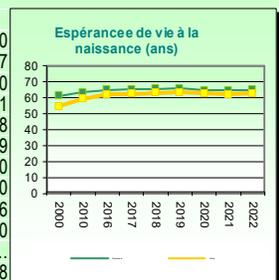
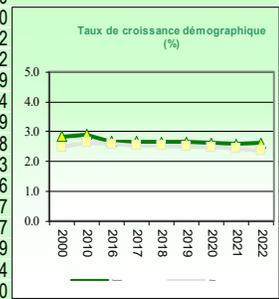
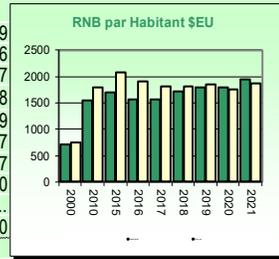
Notes: ... Données non disponibles * (e) Estimations

(p) Projections

Dernière mise à jour : avril 2023

ANNEXE 10 INDICATEURS SOCIO-ECONOMIQUES COMPARATIFS

	Année	Mauritanie	Afrique du Nord	Afrique	Pays en Développement
Indicateurs de Base					
Superficie ('000 Km ²)	2022	1 031	6 784	30 064	96 259
Population totale (millions)	2022	4.7	217.3	1 424.9	6 619.6
Population urbaine (% of Total)	2022	60.5	55.5	44.1	51.7
Densité de la population (au Km ²)	2022	4.6	32.1	48.5	69.8
Revenu national brut (RNB) par Habitant (\$ EU)	2021	1 950	3 610	1 874	5 259
Participation de la Population Active *- Total (%)	2022	40.8	42.6	62.7	58.7
Participation de la Population Active **- Femmes (%)	2022	26.4	18.1	53.8	44.7
Rapport de Masculinité (hommes pour 100 femmes)	2022	96.1	102.0	99.7	106.0
Indice de développement humain (rang sur 189 pays)	2021	158
Population vivant en dessous de 1.90 \$ par Jour (%)	2007-19	6.5	1.6	30.2	10.0
Indicateurs Démographiques					
Taux d'accroissement de la population totale (%)	2022	2.6	1.5	2.4	1.0
Taux d'accroissement de la population urbaine (%)	2022	4.0	2.0	3.5	2.0
Population âgée de moins de 15 ans (%)	2022	41.6	30.9	40.2	27.2
Population âgée de 15-24 ans	2022	20.1	16.0	19.2	16.2
Population âgée de 65 ans et plus (%)	2022	3.2	5.9	3.5	7.9
Taux de dépendance (%)	2022	81.3	58.1	77.4	55.4
Population féminine de 15 à 49 ans (%)	2022	24.9	25.1	24.2	24.9
Espérance de vie à la naissance - ensemble (ans)	2022	64.7	72.6	62.6	70.8
Espérance de vie à la naissance - femmes (ans)	2022	66.4	74.8	64.6	73.3
Taux brut de natalité (pour 1000)	2022	33.0	20.7	32.1	18.6
Taux brut de mortalité (pour 1000)	2022	7.2	5.9	8.4	7.7
Taux de mortalité infantile (pour 1000)	2021	32.2	17.0	46.3	29.7
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1000)	2021	40.5	19.9	66.6	39.9
Indice synthétique de fécondité (par femme)	2022	4.3	2.7	4.2	2.4
Taux de mortalité maternelle (pour 100000)	2017	766.0	79.1	475.7	231.0
Femmes utilisant des méthodes contraceptives (%)	2022	13.4	60.7	38.4	62.5
Indicateurs de Santé et de Nutrition					
Nombre de médecins (pour 100000 habitants)	2010-19	18.5	107.7	38.1	138.0
Nombre d'infirmières et sages-femmes (pour 100000 habitants)	2010-19	106.7	200.1	106.5	252.7
Naissances assistées par un personnel de santé qualifié (%)	2011-21	70.4	92.3	67.6	81.0
Personnes utilisant au moins des ser. de base en eau potable (% Pop.)	2020	71.7	96.2	69.3	88.1
Personnes utilisant au moins des ser. de base d'assainissement (% Pop.)	2020	49.8	92.1	41.9	73.8
Pourcent. d'adultes de 15-49 ans vivant avec le VIH/SIDA	2021	0.3	0.1	2.7	0.9
Incidence de la tuberculose (pour 100000)	2021	81.0	38.2	185.8	157.0
Enfants vaccinés contre la tuberculose (%)	2021	79.0	96.0	79.0	88.0
Enfants vaccinés contre la rougeole (%)	2021	63.0	91.3	68.7	80.6
Insuffisance pondérale des moins de 5 ans (%)	2011-21	14.8	5.6	16.0	14.0
Prévalence de retard de croissance	2011-21	17.4	18.4	30.4	...
Prévalence de la malnutrition (% de pop.)	2020	10.1	4.6	18.2	10.8
Dépenses de santé courantes (en % du PIB)	2019	3.3	5.4	5.1	5.3
Indicateurs d'Education					
Taux brut de scolarisation au (%)					
Primaire - Total	2011-21	100.4	109.0	103.0	102.1
Primaire - Filles	2011-21	103.5	108.6	101.1	101.0
Secondaire - Total	2011-21	39.4	89.1	53.0	73.2
Secondaire - Filles	2011-21	40.4	89.2	51.1	72.6
Personnel enseignant féminin au primaire (% du total)	2011-21	35.4	65.3	50.4	64.2
Alphabétisme des adultes - Total (%)	2011-21	67.0	75.9	69.7	84.6
Alphabétisme des adultes - Hommes (%)	2011-21	40.4	82.9	74.2	88.5
Alphabétisme des adultes - Femmes (%)	2011-21	62.2	69.6	63.5	80.6
Dépenses publiques d'éducation (en % du PIB)	2011-21	1.9	4.8	3.9	3.8
Indicateurs d'Environnement					
Terres arables (en % de la superficie totale)	2020	0.4	3.4	8.3	11.1
Terres agricoles (% superficie des terres)	2020	38.5	20.7	37.8	37.2
Forêts (en % pourcentage de la superficie totale)	2020	0.3	1.3	22.6	31.7
Emissions du CO2 par habitant (tonnes métriques)	2019	0.9	2.9	1.1	3.4



Source : Base des données du Département des Statistiques de la BAD;

dernière mise à jour:

Février 2023

Banque Mondiale WDI; ONUSIDA; UNSD; OMS, UNICEF, PNUD, Rapports nationaux.

Notes: n.a. Non Applicable; ... : Données non disponibles. * Participation à la population active, total (% de la population totale âgée de 15+)

** Participation à la population active, femmes (% de la population féminine âgée de 15+)

ANNEXE 11 ANALYSE DE LA FRAGILITE ET DE LA RESILIENCE

Cette note présente une évaluation des principaux points d'entrée pour renforcer la résilience de la Mauritanie à travers les deux piliers du DSP 2023-2028 que sont l'accélération de la diversification économique et la création d'emplois décents en développant les chaînes de valeur agricoles ; et le soutien au développement des secteurs productifs en renforçant les infrastructures. La note commence par présenter une vue d'ensemble des défis et des facteurs de résilience de la Mauritanie. Elle discute ensuite de la prise en compte des facteurs de fragilité à travers le DSP 2023-2028 avant d'analyser les opportunités qu'offrent les deux piliers du DSP afin de renforcer la résilience du pays. Finalement, la note démontre comment est-ce que le choix des projets, la stratégie et les principaux résultats attendus dans le cadre du DSP sont alignés avec les 3 priorités de la Stratégie 2022-2026 de la Banque pour remédier à la fragilité et renforcer la résilience en Afrique.

1. Vue d'ensemble des défis et des facteurs de résilience en Mauritanie

Contexte et aperçu général des défis et des facteurs de résilience en Mauritanie

Selon l'évaluation de la résilience et de la fragilité 2021 de la Mauritanie, le pays présente de bonnes capacités en matière d'institutions policières, ce qui contribue à la sécurité et à la stabilité du pays, et l'aide à gérer les pressions extérieures en matière d'insécurité. Le changement de paradigme dans les politiques économiques après la transition politique de 2019 a donné un élan positif à la résilience et à la reprise économique. Malgré la relance de l'économie après la pandémie et la baisse du niveau d'endettement, le choc de la COVID-19 a eu un impact négatif sur l'économie, notamment sur le commerce transfrontalier et extérieur, ainsi que sur les secteurs de la pêche et des services. Cette situation a été exacerbée par l'insuffisance des investissements dans les infrastructures, l'agriculture, le capital humain et la fourniture de services publics. Les impacts de la COVID-19 et de l'invasion de l'Ukraine par la Russie¹⁸ ont aussi fait ressortir des vulnérabilités liées à la volatilité des prix internationaux avec la plupart des produits qui sont importés. Cela illustre la vulnérabilité de la Mauritanie aux chocs économiques externes, due à un manque de diversification économique. Les catastrophes naturelles et le changement climatique sont un autre défi pour le pays, avec notamment la désertification qui présente une difficulté permanente pour le pays. Les zones rurales sont touchées de manière disproportionnée par cette vulnérabilité aux effets du changement climatique qui entraîne de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition pour ces populations. De plus, la situation sécuritaire imprévisible dans le Sahel rend la Mauritanie vulnérable aux menaces sécuritaires externes.

L'évaluation de la résilience et de la fragilité 2021 selon les sept dimensions

Après cette brève présentation du contexte, des défis et des facteurs de résilience en Mauritanie, les paragraphes suivants présentent de manière succincte les capacités et les pressions de la Mauritanie selon les sept dimensions de l'évaluation de la résilience et de la fragilité 2021 que sont la politique inclusive ; la sécurité, la justice, l'inclusion économique et sociale, la cohésion sociale, les impacts climatiques et environnementaux, et les externalités et effets de contagion régionaux.

Politique inclusive : Depuis la tenue d'un dialogue national inclusif en octobre 2016 et la transition politique pacifique qui s'est déroulée en 2019, la Mauritanie bénéficie d'une plus grande stabilité politique sociale. Le pays a continué à mettre en place des cadres juridiques et politiques visant à renforcer la représentation et la participation politiques, et à promouvoir la responsabilité dans l'espace public. Cependant, les femmes et les jeunes devraient être mieux représentés dans les instances de gouvernance et les institutions politiques. Des efforts restent également à faire en matière de gouvernance et de l'application effective des lois anti-corruption.

Sécurité : La Mauritanie a de fortes capacités en matière d'institutions policières. Ces dernières continuent de contribuer à la sécurité et à la stabilité du pays, en aidant à gérer les menaces extérieures. Avec l'appui des partenaires, le gouvernement a mis en œuvre des réformes clés en matière de sécurité visant à renforcer

¹⁸ La formulation retenue dans le communiqué des Assemblées annuelles 2022 du Groupe de la Banque qui se sont tenues à Accra, au Ghana est la suivante : « L'invasion de l'Ukraine par la Russie. L'Afrique du Sud, l'Algérie, la Chine, l'Égypte, Eswatini, la Namibie et le Nigeria ont entré une réserve et proposé « conflit entre la Russie et l'Ukraine ».

leurs capacités. Toutefois la question sécuritaire le long des frontières constitue un risque que le pays doit juguler.

Justice : L'indépendance du pouvoir judiciaire est garantie par l'article 89 de la Constitution. Cependant, des efforts sont à faire pour améliorer l'efficacité du système judiciaire mauritanien ainsi que l'accès à la justice pour les citoyens à travers le pays, et particulièrement dans les zones rurales.

Inclusion économique et sociale : Comme dans beaucoup de pays, la pandémie de COVID-19 a eu un impact considérable sur l'économie. Le soutien continu des donateurs extérieurs et l'amélioration de la stabilité politique sont des facteurs qui ont favorisé la résilience économique et soutenu la reprise. Les politiques gouvernementales ont réussi à réduire la pauvreté, mais les niveaux sont encore élevés, et il existe de fortes disparités régionales. La fourniture de services publics tels que l'éducation, les soins de santé, l'eau et l'électricité reste faible, en particulier dans les zones rurales et périurbaines.

Cohésion sociale : En janvier 2021, l'Assemblée nationale a adopté une nouvelle « loi sur la liberté d'association » qui accorde aux organisations de la société civile la liberté de se former, de fonctionner, et le droit d'accéder au soutien des donateurs sans restriction. Malgré ces réformes, la société civile manque d'organisation, de collaboration, et de financement adéquat. Par ailleurs, la réduction des disparités régionales en termes d'accès aux services de base et aux opportunités économiques permettrait de renforcer la cohésion sociale. Bien que des progrès aient été réalisés au cours de la dernière décennie, les femmes sont désavantagées sur le plan politique et économique. Elles ont un accès limité au marché du travail, des droits limités à la propriété et un accès insuffisant au crédit. Elles sont peu représentées dans la gouvernance et les institutions politiques.

Externalités et effets de contagion régionaux : Les pressions extérieures en matière d'insécurité restent préoccupantes, en raison de l'augmentation des activités terroristes dans la région du Sahel. Bien que la Mauritanie ait amélioré la sécurité de ses frontières ces dernières années et malgré les efforts du gouvernement et de la communauté internationale, le pays subit une pression en matière de criminalité transnationale. Le pays collabore d'ailleurs avec les autres pays du Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad) afin de promouvoir la sécurité à ses frontières et d'atténuer les risques d'instabilité venant de l'extérieur.

Impacts climatiques/environnementaux : La Mauritanie est vulnérable aux catastrophes naturelles telles que les sécheresses, qui sont devenues plus intenses, ainsi que les inondations, les épidémies, les tempêtes et les infestations d'insectes. Environ trois quarts de son territoire est occupé par le désert du Sahara, ce qui intensifie la désertification. L'insécurité alimentaire et de malnutrition dans les zones rurales sont exacerbés par le changement climatique.

2. Prise en compte des facteurs de fragilité à travers le DSP

La vulnérabilité face aux chocs exogènes : Le premier pilier du DSP s'articule autour de la diversification économique, la création d'emplois et la montée dans les chaînes de valeurs agricoles ; et le deuxième pilier autour du développement des secteurs productifs à travers le développement des infrastructures. Ces piliers se focalisent sur des secteurs clés tels que l'agriculture, l'énergie, l'eau et assainissement ; le transport et la gouvernance.

Le manque de transformation structurelle et de diversification : augmente la vulnérabilité face à des chocs exogènes qui affectent l'agriculture et l'élevage. Ces secteurs sont particulièrement affectés par le changement climatique. En effet, l'occurrence des chocs causée par la désertification, les sécheresses et les inondations, par exemple, laisse peu de répit au pays pour à la fois les gérer et œuvrer dans la prévention. De plus l'économie mauritanienne dépend du secteur extractif (fer ou or, par exemple) et est donc aussi vulnérable aux chocs affectant la demande mondiale et les cours internationaux comme ce fut le cas pour beaucoup de pays lors de la pandémie de la COVID 19.

La pauvreté et les disparités régionales en matière d'infrastructures : sont aussi des défis auxquels les piliers du DSP pourront répondre. Les femmes, les jeunes, et les personnes vivant dans des zones très reculées, enclavées, où elles n'ont pas forcément accès aux marchés pour échanger, ou écouler leur

production sont particulièrement vulnérables. Alors que 40% de la population vit en milieu rural,¹⁹ le manque d'infrastructures sociales telles que les infrastructures de santé, d'éducation, de transport, d'énergie, d'eau et d'assainissement dans les zones rurales et péri-urbaines rendent les conditions de vie de ces populations difficiles. Ces groupes vulnérables doivent donc faire l'objet d'une attention particulière dans la mise en œuvre du DSP 2023-2028. La réduction de la pauvreté et des inégalités à travers le développement des infrastructures pour le soutien des secteurs productifs est donc très pertinente dans ce contexte.

Le manque de capital humain et de compétences locales requises pour amorcer la transformation structurelle : La Mauritanie a un problème de capacités humaines en nombre et en qualité. Il n'y a pas assez de ressources humaines ; et la qualité de ces ressources humaines laisse à désirer. Un renforcement du système éducatif et de la formation en général est nécessaire ; ainsi qu'un renforcement des capacités dans les différentes entités nationales. Le pilier 1 lié à la diversification économique ne pourra donc être mis en œuvre qu'avec un renforcement des capacités individuelles et institutionnelles. Par exemple, l'exploitation future des gisements de gaz offshore Grand Tortue/Ahmeyim (GTA) ne pourra être optimisée que si le pays peut s'appuyer sur les compétences locales qui doivent être disponibles en quantité et en qualité, ce qui lui fait défaut pour l'instant.

3. Opportunités pour renforcer la résilience de la Mauritanie à travers les piliers du DSP

Le renforcement de la résilience de la Mauritanie à travers les piliers du DSP devra s'appuyer sur une approche préventive afin de faire face aux risques de chocs futurs qu'ils soient économiques ou climatiques, par exemple. Il sera donc important de renforcer le dialogue politique avec les autorités nationales et les autres partenaires techniques et financiers avec un intérêt particulier pour améliorer l'approche préventive dans les différentes interventions prévues lors de la mise en œuvre du DSP. Les projets du DSP devront donc avoir un effet catalyseur et structurant afin de renforcer la prévention aux chocs. En effet, la création d'emplois décents à travers la diversification économique, et le développement des infrastructures en soutien aux secteurs productifs sont des opportunités et des points d'entrée pertinents pour renforcer la résilience de la Mauritanie à plusieurs égards.

Développer le contenu local : diversification économique, transformation industrielle et création d'emplois décents

L'exploitation du gaz avec le projet Grande-Tortue/Ahmeyim (GTA) est prévu à court terme. Le DSP est d'ailleurs explicite sur le fait que par exemple les ressources du projet GTA devront servir à investir dans d'autres secteurs non extractifs tels que l'agriculture et l'élevage, la qualité du capital humain, les infrastructures, réduire les disparités régionales. La Mauritanie a aussi un potentiel énorme pour les énergies renouvelables ; et il y a grand intérêt du pays pour développer l'hydrogène vert.

Cependant les retombées économiques de ces projets ne seront maximales que si le pays développe le contenu local. La transformation industrielle reste un défi car l'industrialisation est un volet fondamental qui nécessite un changement de modèle. Il sera nécessaire d'investir massivement dans l'éducation, la formation et le capital humain plus généralement pour s'assurer de donner des opportunités d'emplois à la population nationale. La Mauritanie pourra également s'appuyer sur sa diaspora pour combler le déficit en capacités humaines afin de développer le contenu local et achever la transformation structurelle. Enfin, le secteur privé a un rôle crucial à jouer dans le développement du contenu local.

Renforcer la résilience à travers le développement des infrastructures pour soutenir les secteurs productifs

Les investissements dans les infrastructures socio-économiques dans les secteurs de l'énergie, l'eau et l'assainissement ou le transport permettront de réduire l'isolement économique et social des communautés vulnérables, d'augmenter l'attractivité de zones éloignées des centres urbains et donc de permettre plus de dynamisme économique, plus de perspectives, plus d'accès à l'éducation et à la santé, et plus d'incitations pour attirer les investissements du secteur privé.

De manière très spécifique, l'accès à l'énergie à un coût abordable est un moyen de réduire la pauvreté et les disparités régionales en matière d'opportunités économiques, et de contribuer à plus de cohésion nationale

¹⁹ Source : Annexe A.10 Indicateurs socio-économiques comparatifs. Base de données du département des statistiques de la BAD

à travers une société plus inclusive et plus résiliente aux chocs. L'accès à l'eau potable et à l'assainissement reste essentiel pour améliorer les niveaux de santé, et être à l'avant-garde de potentiels chocs futurs relatifs au système de santé. La promotion des infrastructures de transport permettra de désenclaver les zones reculées, d'aider les populations les plus vulnérables à avoir un meilleur accès aux marchés locaux et régionaux, de développer l'entreprenariat et d'offrir des débouchés économiques aux jeunes et aux femmes vivant notamment en milieu rural.

Toujours en gardant l'idée d'une approche préventive, il est important de noter qu'il faut penser à investir dans des infrastructures climato-résilientes pour assurer la durabilité des investissements dans les différents secteurs. En effet, la Mauritanie étant proie aux effets du changement climatique avec à la fois des sécheresses et des inondations, cela constituerait un bon moyen d'atténuer l'impact de ces chocs.

4. Alignement du DSP avec les priorités de la Stratégie 2022-2026 de la Banque pour remédier à la fragilité et renforcer la résilience en Afrique

Le DSP 2023-2028 est aligné sur la Priorité I de la Stratégie 2022-2026 de la Banque pour remédier à la fragilité et renforcer la résilience en Afrique portant sur le renforcement des capacités institutionnelles. Le DSP est aussi aligné avec la Priorité II de la même stratégie portant sur la construction des sociétés résilientes par des investissements dans les infrastructures sociales et rurales et un meilleur accès aux services publics. Enfin le DSP est aligné avec le pilier III qui vise à catalyser les investissements du secteur privé. Le tableau 1 ci-dessous montre comment le choix des projets, la stratégie et les principaux résultats attendus dans le cadre du DSP sont alignés avec les 3 priorités de la Stratégie.

Tableau 1 : Contributions du DSP 2023-2028 suivant les 3 axes prioritaires de la Stratégie 2022-2026 de la Banque pour remédier à la fragilité et renforcer la résilience en Afrique

Priorités de la Stratégie 2022-2026 de la Banque pour remédier à la fragilité et renforcer la résilience	Contributions du DSP pour remédier à la fragilité et à améliorer la résilience de la Mauritanie
Renforcement des capacités Institutionnelles	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la gouvernance économique et financière à travers les opérations d'appuis institutionnels, l'amélioration de la gouvernance des entreprises et établissements publics ; et le renforcement des capacités du gouvernement en matière de gestion de la dette. • Renforcement des capacités nationales en matière de résilience climatique • L'intégration des effets du changement climatique dans les politiques et les stratégies de développement, la réalisation de réserves pastorales et la restauration des forêts classées • Renforcement de la formation techniques et professionnelles pour les femmes et les jeunes
Renforcement de la Résilience des communautés par des Investissements en infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> • Développement du capital humain à travers des formations techniques, professionnelles et qualifiantes pour les jeunes et les femmes • Développement des chaînes de valeurs dans le secteur de l'élevage, dans chaînes de valeur agricoles et agroalimentaires • Création d'emplois décents pour les jeunes et les femmes dans ces chaînes de valeur • Développement de l'entreprenariat féminin et l'entreprenariat des jeunes • Promotion de la résilience climatique à travers le développement des énergies renouvelables ; et l'accès à l'énergie notamment pour les femmes et les personnes vivant dans des localités rurales • Promotion de l'accès à l'eau et à l'assainissement

Catalyser les Investissement privés	<ul style="list-style-type: none">• Développement du secteur privé et création d'emploi dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage• Accès aux financements pour les jeunes à travers des microcrédits• Renforcer les engagements en faveur du développement des infrastructures de la Société Nationale Industrielle et Minière de Mauritanie (SNIM)• Octroi de lignes de crédits aux banques commerciales mauritaniennes pour lever les entraves au financement du secteur privé opérant dans les secteurs industrie, commerce et transport
--	---

ANNEXE 12 ANALYSE DU RISQUE FIDUCIAIRE PAYS (CFRA)

1. Introduction

L'objectif principal de l'Évaluation du Risque Fiduciaire Pays (ERFP) est d'abord d'évaluer le risque fiduciaire inhérent à chaque composant du système des finances publiques d'un pays, dans l'optique de son utilisation dans l'exécution des projets financés par la Banque, puis d'identifier les points d'amélioration en vue du renforcement de chaque composant du système et partant du système dans son ensemble.

Pour la gestion financière, la présente évaluation a couvert les principaux composants du système de gestion des finances publiques de la Mauritanie à savoir la préparation et le contrôle de l'exécution budgétaire, la gestion de la trésorerie, la gestion comptable et l'information financière, le contrôle interne, l'audit externe. Elle a également fait un aperçu sur les efforts de lutte contre la corruption et les réformes en cours. Elle s'est appuyée sur les rapports de diagnostic les plus récents et notamment le PEFA de la Mauritanie de 2020, les textes réglementaires, directives et rapports communiqués par l'Administration mauritanienne ou disponibles sur les sites internet de celle-ci et particulièrement celui du Trésor Public. Elle s'est appuyée également sur les informations collectées dans les échanges avec les responsables des Directions Générales de l'ex-Ministère des Finances (MF), de l'ex-Ministère des Affaires Economiques et du Développement (MAED).

Pour la passation de marché, la méthodologie d'évaluation du risque fiduciaire a été celle préconisée par la Banque dans le cadre de l'évaluation des systèmes Nationaux de passation des marchés et qui découle elle-même de la Méthodologie (MAPS) conçu par l'OCDE /CAD, modifiée et adaptée par la Banque à son contexte opérationnel. La Méthodologie de la Banque (Customized MAPS) est fondée sur une évaluation qualitative de 21 sous indicateurs sélectionnés (parmi les 54 de l'outil original) comme critiques (essentiels) pour garantir la conformité du système de passation des marchés avec les obligations fiduciaires de la Banque. Ces 21 sous indicateurs sont répartis sous les Piliers 1, 3 et 4 de la méthodologie MAPS conçu par l'OCDE/CAD. L'évaluation a été conduite en utilisant les documents légaux formant le cadre légal et réglementaire, les études diagnostiques disponibles et les éléments tirés des entretiens avec les acteurs principaux agissant dans le secteur des marchés publics.

2. Résumé analytique

Les réformes du système de gestion des finances publiques engagées par les autorités mauritaniennes depuis plusieurs années s'inscrivent dans le cadre global de la stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCAPP) 2016-2030. Les différentes réformes à engager sont matérialisées dans un schéma directeur de réforme de la gestion des finances publiques (SD-RGFP) adopté en 2012 et assorti d'un plan opérationnel. Il s'agit en particulier de passer d'un budget de moyens à un budget par objectifs, ce qui devrait permettre la mise en œuvre d'une gestion axée sur les résultats.

Le cadre juridique de la gestion des finances publiques (GFP) s'est nettement amélioré. En effet, la loi constitutionnelle de 2012 a été révisée en 2017 et des textes fondamentaux ont été mis en place, notamment la nouvelle Loi Organique relative aux Lois des Finances (LOLF) en octobre 2018 et le nouveau décret en juillet 2019 portant règlement général de la gestion budgétaire et de la comptabilité publique tenant compte de la dimension patrimoniale. Cette nouvelle LOLF est porteuse d'un important lot de réformes structurantes dont la mise en œuvre est prévue sur une période de cinq ans avec une possibilité de prorogation de 2 ans après autorisation du Parlement. Les principales modifications concernent notamment l'introduction de la budgétisation par programmes et la prévisibilité budgétaire à moyen terme et diverses dispositions relatives à la transparence de la GFP. Ce nouveau dispositif modernise le processus de préparation du budget de l'Etat, instaure de nouvelles exigences en matière de sincérité budgétaire et comptable, d'efficacité des contrôles sur l'exécution du budget de l'Etat, de plafonnement de la dette publique ainsi que les principes de responsabilisation, redevabilité et de reddition des comptes des gestionnaires.

Aussi, la mise en œuvre de la LOLF n'étant encore que dans la phase de mise en place du cadre conceptuel et normatif ainsi que des prérequis, l'évaluation du risque fiduciaire de gestion financière de la Mauritanie demeure encore à un niveau de risque substantiel.

Du point de vue de la passation des marchés, l'évaluation a permis de relever que : (i) le cadre législatif et réglementaire de passation des marchés est dans une trajectoire positive ; cependant certaines faiblesses ont été identifiées notamment en ce qui concerne les conditions de recours à l'AOI et l'AON qui ne sont pas clairement définies et aussi l'absence de base juridique des Pièces générales des DAO types conformes à la nouvelle réglementation ; (ii) le cadre institutionnel est mis en place et repose sur le principe de la séparation des fonctions de passation, cependant les interventions de l'ARMP (Autorité de régulation des marchés publics) dans les litiges opposant des organes de l'Administration, entre candidats et soumissionnaires et entre CNCMP et candidats ou soumissionnaires tend à placer l'institution dans une situation de conflit d'intérêts ; (iii) le pays dispose d'une loi sur l'arbitrage qui décrit des procédures justes et équitables permettant au vainqueur dans un litige de voir appliquer le jugement dans le règlement des différends éventuels nés de l'exécution des contrats mais que celle-ci comporte certaines dispositions divergentes avec les pratiques internationales ; (iv) le mécanisme de contrôle et d'audit, bien que relativement bien conçu est faible et peu efficace dans sa mise en œuvre ; le mécanisme de gestion des plaintes quant à lui a été jugé impartial, indépendant, efficace et transparent. En dépit de ces améliorations et en attendant la mise en œuvre des recommandations formulées par la Banque, le risque fiduciaire de passation de marché demeure à un niveau de risque substantiel.

3. Evaluation du risque fiduciaire par composant du sous-système finances publiques

3.1 Gestion du budgétaire

Les progrès constatés et ayant impacté positivement la préparation et le suivi de l'exécution budgétaire sont relatives à : (i) La bonne performance en termes de réalisation des recettes et des dépenses ; (ii) L'existence et à l'application de règles précises qui servent de base à la détermination des transferts de l'État aux collectivités territoriales ; (iii) L'application de critères précis de sélection des projets d'investissement expressément définis et (iv) La présentation à temps par l'Exécutif du budget de l'État à l'Assemblée Nationale et son vote avant le début de l'exercice auquel il se rapporte pour deux des trois derniers exercices.

Parmi les réformes récentes positives en matière budgétaire, l'on peut citer : (i) le développement et la mise en service d'un nouveau logiciel de préparation des lois de finances « TAHDIR », accessible aux départements ministériels pour faciliter la préparation des lois de finances et (ii) l'intégration des dépenses des Établissements publics et des dépenses de contreparties budgétaires nationales relatives aux projets sur financements extérieurs dans le système RACHAD. L'on peut noter aussi les évolutions positives suivantes : (i) le plafonnement des dépenses communes non ventilés à 3% du budget global de l'Etat ; (ii) la déconcentration de l'ordonnancement au niveau des Moughataa du pays par le déploiement généralisé du système « RACHAD » ; (iii) l'interconnexion et communication parfaite entre le système d'information des impôts (JIBAYA) et le système RACHAD ; (iv) l'élaboration progressive du cadre de dépenses à moyen terme pour la période 2023-2025 par les départements ministériels. En ce qui concerne l'exécution du budget, la mise en place d'un infocentre des données a permis aux différents Ministères, aux parlementaires et aux organes de contrôle, d'avoir une vision en temps réel sur l'état d'exécution de leur budget, ainsi que le suivi des dossiers en cours et des différents indicateurs de performance.

En dépit de ces progrès, le processus budgétaire souffre encore des principales faiblesses suivantes : (i) la forte variation de la composition des recettes réalisées et des dépenses réelles par rapport aux prévisions initiales ; (ii) l'incapacité du système de GFP à produire des données fiables sur les arriérés de paiement ; (iii) la non prise en compte des recettes et des dépenses des projets financés par les bailleurs de fonds dans les rapports d'exécution budgétaire et les lois de règlement ; (iv) l'accès du public à très peu d'informations budgétaires ; (v) l'insuffisance du temps alloué aux ministères et Institutions pour préparer leurs

propositions budgétaires et (vi) l'établissement tardif et à des fréquences irrégulières des rapports d'exécution budgétaire, la non-présentation desdits rapport suivant le format de la nomenclature budgétaire et aussi l'exactitude de leurs données qui soulève quelques préoccupations. En conséquence, le risque fiduciaire sur ce composant a été évalué substantiel.

3.2 Gestion comptable

Les systèmes d'information RACHAD pour la gestion budgétaire et Beit El Mel pour la comptabilité sont interconnectés. La réforme engagée par le gouvernement prévoit une amélioration de la qualité de la comptabilité, de l'information et des rapports financiers, tant au niveau de la qualité du contenu qu'au niveau de la périodicité de la production de ces informations. Le projet de mise en place d'une comptabilité patrimoniale avance compte tenu de la révision du règlement général de la comptabilité publique (RGCP) et la préparation des normes comptables applicables à la comptabilité publique conçues dans une logique patrimoniale et inspirées des normes IPSAS. Sur le plan pratique, ce projet s'inscrit dans une démarche progressive (première application prévue pour les états financiers de l'exercice 2023) et nécessite un inventaire des actifs dont la connaissance n'est pas exhaustive ou manque encore de précision. Les registres tenus par l'État sur les immobilisations corporelles recueillent des informations partielles, ne couvrent pas encore l'entièreté des immobilisations sur le territoire, et ces registres et états ne sont pas rendus publics.

A ce stade, le système comptable appliqué actuellement n'étant pas encore basé sur les droits constatés, la comptabilité générale de l'État ne permet pas encore de disposer de données fiables sur l'évolution du stock des arriérés des recettes et des dépenses. En outre, d'autres faiblesses persistent encore : (i) les rapprochements bancaires ne couvrent pas le compte du Fonds National des Revenus des Hydrocarbures (FNRH) ; (ii) l'apurement tardif des comptes d'attente et des comptes d'avance et (iii) la production selon une fréquence irrégulière des rapports d'exécution budgétaire.

Un autre axe de réforme récente sur le plan comptable concerne l'interfaçage de la comptabilité du Trésor avec les systèmes informatiques de la DGI et la BCM qui a été effectué et la réactualisation de la nomenclature relative aux recettes en provenance des secteurs miniers et du domaine. Parmi les autres évolutions positives notées, il y a lieu de relever : (i) l'entrée en production du nouveau système d'information comptable ARKAM ; (ii) le lancement de l'inventaire du patrimoine de l'Etat qui constitue la base pour la tenue de la comptabilité patrimoniale ; (iii) l'introduction d'une nomenclature comptable d'exécution conformément au nouveau Plan Comptable de l'Etat (PCE).

En somme, la performance en matière de comptabilité reste encore faible en attendant la mise en œuvre de toutes les réformes prévues. Le risque fiduciaire sur ce composant a par conséquent été évalué substantiel.

3.3 Gestion de la trésorerie

La gestion de la trésorerie est caractérisée par le transfert au quotidien de la quasi-totalité des recettes budgétaires sur les comptes du Trésor et la consolidation quotidienne des soldes de trésorerie des comptes gérés par le Trésor. La performance en matière de gestion des recettes est confortée par les dispositifs en place qui permettent de transférer quotidiennement sur les comptes administrés par le Trésor la quasi-totalité des recettes recouvrées par les régies financières. En matière de prévisibilité des ressources en cours d'exercice, le Trésor consolide au quotidien la quasi-totalité des soldes de trésorerie alimentés par les recettes du budget de l'État. Un cadre technique de plan de trésorerie existe et sert à l'élaboration d'un plan annuel de trésorerie qui est actualisé mensuellement. Des plafonds trimestriels d'engagement de dépenses sont déterminés et convenus au début de chaque exercice budgétaire par les ministères sectoriels et la Direction Générale du Budget (DGB).

Par ailleurs, la Mauritanie a inscrit dans ses textes financiers fondamentaux l'obligation de verser toutes les recettes sur un compte unique du Trésor (article 17 de la LOLF). Une nouvelle convention, signée le 25 juillet 2019 entre le ministère des Finances et la Banque Centrale de Mauritanie (BCM), décline de façon très complète les conditions de fonctionnement du compte unique dans le respect de l'unicité de ce compte sur lequel les fonds publics sont déposés. Le Trésor dispose ainsi d'une situation consolidée des

disponibilités et la BCM offre un service de consultation du solde en temps réel ainsi que le détail de tous les mouvements. Le Trésor produit quotidiennement un état de réconciliation du compte unique avec l'état tenu par la BCM. Au 31 décembre, l'état de réconciliation établi par la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) est rapproché de l'état tenu et attesté par la BCM.

Comme évolutions positives suivantes, il y a lieu de citer : (i) la déconcentration de la paierie générale du Trésor et la mise en place de paieries au niveau de chaque ministère ; l'ouverture de compte d'opérations sous la racine du Compte Unique du Trésor à la Banque Centrale pour chaque département ministériel a contribué aussi au renforcement des mesures de déconcentration mises en œuvre ; (ii) la généralisation du système « RATEB » dédié à la gestion des salaires au niveau de tous les départements ministériels pour une meilleure maîtrise des effectifs et de la masse salariale. Il importe de signaler que le FNRH (Fonds national des revenus des hydrocarbures) est tenu sur un compte spécifique en dollars à la Banque de France : Les fonds n'entrent dans le circuit Trésor que sur la base de décisions de versement et dans les limites autorisées par la loi de finances.

De ce qui précède, le risque fiduciaire sur ce composant a été évalué modéré.

3.4 Contrôle et audit interne

La déconcentration du contrôle financier et de l'ordonnancement ainsi que la mise en place du système RACHAD intégrant la limitation aux crédits ouverts, assurent généralement un contrôle sur les engagements et les mandatements de dépenses. Ce contrôle est bien conçu et documenté et les textes réglementaires pour son fonctionnement sont en place. Selon le décret 2005-023 de mars 2005, les contrôleurs financiers sont nommés par le Ministre chargé des Finances auquel ils rendent compte de leur mission. Ils sont affectés au niveau de chaque département ministériel qui doit disposer d'un service central de contrôle financier. L'efficacité de cette fonction est cependant limitée par les insuffisances dans son organisation institutionnelle. Il a en effet été constaté les faiblesses suivantes : (i) selon le cadre institutionnel en place, l'organisation de la fonction de contrôle financier ne relève pas seulement du Ministère des Finances mais également du Département Ministériel auquel il est affecté, ce qui limite la capacité du Ministre des Finances à organiser la fonction afin d'assurer l'efficacité du contrôle et amoindrit la supervision technique des activités des contrôleurs et l'uniformisation des outils à leur disposition tels les manuels de procédures ; (ii) l'organigramme du ministre des Finances attribue une mission de « coordination et d'animation du réseau des Contrôleurs financiers ministériels (CFM) » à la Direction Générale du Budget, mais aucune structure n'est prévue pour cette mission ; (iii) l'effectif et les qualifications des contrôleurs financiers ne sont pas suffisants, les contrôleurs expérimentés étant presque tous partis à la retraite. Il est recommandé qu'une évaluation de la réforme de déconcentration du contrôle financier soit menée dans l'objectif d'identifier les corrections à faire au cadre institutionnel actuel de la fonction.

Les ressources des institutions de vérification interne (IGE et IGF) ne leur permettent pas d'assurer un contrôle efficace et une couverture suffisante des administrations concernées. C'est le cas notamment de l'IGF qui dispose de peu d'inspecteurs qualifiés. Le décret organisant l'IGF limite à dix le nombre d'inspecteurs généraux et à vingt celui des inspecteurs vérificateurs. A ce jour, l'IGF compte seulement huit inspecteurs généraux (deux étant partis à la retraite) et vingt inspecteurs vérificateurs. Cette institution élabore un programme annuel de vérification mais celui-ci n'est approuvé que tardivement (parfois même au mois d'octobre de l'année concernée) et n'est que faiblement exécuté en raison notamment de la prédominance des missions ponctuelles demandées de manière ad hoc. Par ailleurs, la qualité des vérifications n'est pas uniforme en raison notamment de l'absence de manuels de procédures, de trame de rapport de mission et de formation des inspecteurs. L'harmonisation des programmes de travail et l'échange de rapports entre les différentes instances de contrôle (l'IGF, l'IGE et la Cour des Comptes) sont prévus dans les textes mais ne sont pas réalisés dans la pratique. Il est recommandé qu'un renforcement de capacités et une assistance technique soient proposés aux institutions de vérification interne afin d'adopter progressivement une approche d'audit par les risques et d'améliorer les compétences des contrôleurs et les outils de travail à leur disposition (manuels de procédures, logiciels d'audit, ...). Il paraît aussi nécessaire que des passerelles de concertation et de collaboration soient opérationnalisées entre les différentes instances

de contrôle du pays. En attendant la mise en œuvre de ces recommandations, le risque fiduciaire de ce composant va demeurer substantiel.

3.5 Audit externe

L'audit externe est de la compétence de la Cour des Comptes, juridiction financière et institution supérieure du contrôle des finances publiques. Ces attributions et son fonctionnement ont été renforcés à travers une nouvelle loi organique en juillet 2018 qui a rénové substantiellement l'ordonnance de 2007 et conforté les gages d'indépendance de la Cour par rapport au pouvoir exécutif. Toutefois le décret d'application de la nouvelle loi organique sur la cour des comptes demeure en attente.

La Cour des Comptes souffre des contraintes matérielles, des ressources humaines et des moyens financiers insuffisants pour mener à bien ses missions de contrôle juridictionnel des comptables publics ainsi que ses missions de vérifications dans le cadre de son programme annuel de travail. Les normes de l'organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des Finances publiques (INTOSAI) sont connues de la Cour mais à ce jour n'ont pas fait l'objet de travaux d'adaptation spécifique. La Cour ne dispose pas d'un système structuré standard d'assurance qualité.

Les audits réalisés par la Cour des Comptes au cours des trois derniers exercices clos couvrent au moins toutes les recettes et les dépenses de la loi de finances et sont basés sur les normes nationales. Toutefois, il est difficile d'affirmer que ces audits ont fait ressortir toutes les questions importantes. En outre, La Cour des Comptes n'a pas encore intégré dans ses travaux une appréciation du niveau de pertinence du contrôle interne dans l'administration mauritanienne mais, dans une trajectoire de certification des comptes de l'État, elle sera à terme confrontée au besoin d'appuyer ses travaux sur une appréciation des contrôles internes dans les administrations centrales.

Les rapports d'audit de la Cour des comptes ont été présentés pour la période sous revue dans un délai de moins de neuf mois suivant la réception des rapports financiers. La Cour doit adresser un rapport général annuel au Président de la République et au Président de l'Assemblée Nationale. Depuis le 10 décembre 2019 tous les rapports jusqu'à celui relatif à l'exercice 2017 sont disponibles sur son site web. Cependant, l'examen des rapports de vérification externe par l'Assemblée Nationale demeure peu performant et les données sur le suivi de la mise en œuvre des recommandations émises par la Cour des comptes ne sont pas disponibles. De ce qui précède, Le risque fiduciaire sur ce composant a été évalué modéré.

4. Evaluation du risque fiduciaire par composant du sous-système acquisitions

1. Analyse détaillée des Facteurs de risques relatifs au système mauritanien des marchés publics.

Pilier 1 : Le Cadre légal et réglementaire

Le cadre législatif et réglementaire de passation des marchés est dans une trajectoire positive cependant certaines faiblesses ont été identifiées et des améliorations sont nécessaires. Le cadre légal et réglementaire des marchés publics en Mauritanie est régi par la Loi 2021-024, mise en vigueur le 29 décembre 2021, abrogeant et remplaçant la loi n° 2010-044 du 22 juillet 2010 portant Code des marchés publics (CMP). Ce code est accompagné d'un dispositif réglementaire d'application le précisant ou le complétant et composé de décret, d'arrêtés et de circulaires. Le cadre est fondé sur des principes de liberté d'accès à la commande publique d'égalité de traitement et de transparence des procédures. Il couvre aussi bien les acquisitions de Biens, de travaux et de services avec un champ d'application relativement large²⁰ (confère article 3 de la loi portant CMP) ; il est à noter que acquisitions suivantes sont exclues de l'application du présent CMP : (i) les acquisitions stratégiques sécuritaires du ministère de la Défense ; (ii) les services d'arbitrage, de conciliation, d'assistance et de représentation juridiques ; et (iii) les acquisitions

²⁰ L'Etat, les EPA ; les collectivités territoriales ; les EPIC ; les sociétés à capitaux majoritairement publics sauf s'il en est décidé autrement par des dispositions législatives dérogoatoires

dans les cas d'urgences humanitaires et médicales. Le code fait de la compétition²¹ le mode par excellence d'accès à la commande publique avec l'appel d'offre ouvert comme mode d'acquisition par défaut²², avec une dérogation peu encadrée pour l'utilisation de modes d'acquisitions moins compétitifs. En effet, le service acheteur peut recourir à l'entente directe en outrepassant²³ l'avis défavorable de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics (CNCMP), tandis que l'accord préalable de la CNCMP est obligatoire pour les consultations de fournisseurs. De manière générale les modes d'acquisition pour les Biens et travaux sont bien définis avec une indication claire sur quand et comment recourir à un mode spécifique, à l'exception de l'Appel d'offre International (AOI) et l'Appel d'offre National (AON). En effet, bien que la différenciation du délai de préparation des offres soit clairement définie selon que l'on ait un AON (au moins 21 jours) ou un AOI (au moins 45 jours), il n'y a pas d'indication sur les conditions dans lesquelles il faut faire recours à l'un ou à l'autre des modes. La situation est également peu claire pour la sélection des consultants qui manque de précision aussi bien sur le choix des méthodes et leur description²⁴. L'accès à la commande publique est ouvert à tous les candidats qualifiés potentiels sans discrimination y compris aux entreprises publiques à condition pour ces dernières que cette participation n'entraîne pas une distorsion de concurrence vis-à-vis du secteur privé²⁵. Toutefois aucun mécanisme d'application de ce principe n'est proposé dans les documents formant le cadre réglementaire. Les règles publicitaires en place sont convenables et répondent aux standards internationaux avec une publication large depuis la planification des acquisitions jusqu'à l'attribution des résultats. Les DAO-types en vigueur en Mauritanie ne sont pas conformes à la nouvelle réglementation, ils doivent être révisés et mis en vigueur par l'ARMP en collaboration avec la CNCMP, comme l'exige l'article 13.3 de la Loi portant CMP. En cas de non-satisfaction d'un soumissionnaire, le cadre prévoit un mécanisme de recours suspensif et payant²⁶ avec une obligation de publication de la décision rendue dans un délai de huit (8) jours ouvrables après délibération²⁷ sur le Portail National des Marchés Publics.

Risque actuel associé : (i) les conditions de recours à l'AOI et l'AON ne sont pas clairement définies ; (ii) Il y a une confusion liée à la mauvaise description de certaines méthodes de sélection de consultants et aux conditions justifiant leur choix. ; (iii) Absence de base juridique des Pièces générales des DAO types conformes à la nouvelle réglementation ; (iv) Absence de mécanisme encadrant la participation des Entreprises publiques aux Appels d'offres pour s'assurer de la non distorsion de la concurrence avec le secteur privé ; (v) l'obligation d'accompagner les recours d'une caution risque de constituer un frein aux soumissionnaires réellement lésés.

Mesures d'atténuation : (i) Améliorer la description des conditions de recours à l'AON et AOI pour les biens et travaux ; (ii) Améliorer la description des méthodes d'acquisition des consultants et les conditions de leur utilisation ; (iii) Réviser les documents-types conformément à la nouvelle réglementation et les faire approuver ; (iv) Introduire un nouveau texte pour réduire ou éliminer la caution accompagnant l'introduction d'un recours.

Pilier 2 : Cadre Institutionnel et capacités de gestion

Le cadre institutionnel est mis en place repose sur le principe de la séparation des fonctions de passation, de contrôle et de régulation des marchés publics cependant il est à relever l'intervention de l'ARMP (Autorité de régulation des marchés publics) dans les litiges opposant des organes de l'Administration, entre candidats et soumissionnaires et entre CNCMP et candidats ou soumissionnaires peut contribuer à placer l'institution dans une situation de conflit d'intérêts. Comme mesure d'atténuation, il faudrait réviser la loi afin de supprimer l'intervention de l'ARMP pour trancher les litiges entre organes de l'Administration, entre candidats et soumissionnaires et entre CNCMP et candidats ou soumissionnaires

²¹ Le pourcentage en nombre des ententes directes est de 11% en 2016 9% en 2017 ; 35% en 2018 et 2019 et 15% en 2020. Le pourcentage en valeur des ententes directes est de 40% en 2016 ; 25% en 2017 ; 26% en 2018 ; 15,8% en 2019 et 18% en 2020. (Source : statistiques de l'ARMP)

²² Article 28 alinéa 2 de la Loi 21-24

²³ Article 18 du Décret 2022-083

²⁴ Cf Article 38 du décret 2022-83

²⁵ Article 2 de la loi portant CMP

²⁶ Article 21 du décret 2022-083

²⁷ Article 25 du décret 2022-83

Pilier 3 : Activités d'Acquisition et pratiques du Marché

Le règlement des différends éventuels nés de l'exécution des contrats est encadré par une procédure juste et équitable même si des améliorations sont nécessaires pour assurer l'efficacité. En effet la loi portant code des marchés publics prévoit en ses articles 59 et 60 un mécanisme de gestion des différends qui impose une phase précontentieux composée du règlement à l'amiable (suivi de la conciliation comme une possibilité) et une phase contentieuse qui peut être soit de l'arbitrage ou du juridictionnel. En vue d'encourager le recours à l'arbitrage, la Chambre de Commerce, d'industrie et d'agriculture de Mauritanie (CCIAM) est dotée depuis quelques années d'un Centre international de médiation et d'arbitrage (CIMA) dont l'objectif est de faciliter un règlement rapide des différends. De par les dispositions de la loi, il y a un risque que le juridictionnel soit la voie la plus utilisée pour les contentieux issus de l'exécution des marchés publics au lieu de l'arbitrage, plus adapté parce que plus rapide, plus efficace et plus spécialisée Avec une loi aussi flexible et peu contraignante sur le traitement des contentieux, les dispositions spécifiques s'y rapportant dans les DAO "Types" nationaux, sous l'ancien système de passation des marchés (ancien code des marchés publics), varient d'un Dossier à un autre. C'est le cas en Mauritanie où le DAO travaux semble être le plus satisfaisant même si le mécanisme de désignation du conciliateur reste à préciser²⁸. En revanche les contrats de services de consultants ne prévoient pas de conciliation et passent trop vite à la phase de contentieux dès lors qu'un règlement à l'amiable s'avère impossible. Ce manquement devra être résolu à travers le déploiement de nouveaux documents-types conformes à la nouvelle Loi portant CMP.

Même si elle comporte certaines dispositions divergentes avec les pratiques internationales, le pays dispose d'une loi sur l'arbitrage qui décrit des procédures justes et équitables permettant au vainqueur dans un litige de voir appliquer le jugement. En effet la Mauritanie dispose d'une loi sur l'arbitrage²⁹ qui décrit les procédures et les moyens d'exécuter les résultats des jugements prononcés dans le cadre des différends nés pendant l'exécution des contrats. Cette Loi est globalement conforme à la Loi-type de la CNUDCI sur l'arbitrage Commercial International. Toutefois, cette loi ne prévoit pas des arbitres neutres au sens des standards internationaux (il est cependant exigé des arbitres impartiaux et indépendants). Même si la sentence arbitrale est exécutoire, il y a possibilité de recours contre la sentence conformément aux standards internationaux. Elle peut contrairement aux standards internationaux faire l'objet d'appel avec une possibilité au juge de la cour d'appel de modifier la décision du tribunal arbitral en statuant sur le fond. Enfin, les sentences arbitrales internationales prononcées dans d'autres pays sont exécutoires en Mauritanie qui est un adhérent à la convention de New York sur le sujet.

Risque actuel associé : (i) Préférence des acteurs à l'utilisation de la voie juridictionnelle comme mécanisme de règlement des différends ; (ii) Absence/insuffisance de description des étapes préalables au contentieux ; (iii) Dispositions non uniformes des clauses de règlement des Différends dans les DAO nationaux ; (iv) Sentence arbitrale sujette à modification par la cour d'appel.

Mesures d'atténuation : (i) Prévoir des dispositions faisant de l'arbitrage comme voie de règlement par défaut des contentieux lors de l'exécution des contrats ; (ii) Prévoir des dispositions standards de clauses de Règlement Alternatif des Différends (RAD) à insérer dans tous les DAO nationaux en veillant à une meilleure description de toutes les étapes y compris de la phase de précontentieux ; (iii) impliquer le CIMA dans l'élaboration des nouveaux DAO.

Pilier 4 : Intégrité et transparence du système des Marchés publics

Le mécanisme de contrôle et d'audit, bien que relativement bien conçu est faible et peu efficace dans sa mise en œuvre. En effet, le contrôle administratif a priori dans la passation des marchés, exercé par la Commission Nationale de Contrôle des Marchés publics (CNCMP), est limité aux procédures considérées comme dérogatoires³⁰ à partir du seuil³¹ fixé par voie réglementaire. Pour le reste des procédures de passation des marchés au-dessus du dit seuil, la CNCMP procède à une revue à posteriori sur la base d'un

²⁸ La situation est comparable dans les DAO fourniture à l'exception de la conciliation qui n'est pas prévue

²⁹ Loi 2019-019 du 30/04/20019 portant code de l'arbitrage

³⁰ Article 11 de la Loi portant CMP, les procédures dérogatoires sont : la consultation simplifiée, Appel d'offres retreint et avenant ;

³¹ Arrêté n° 810 du 17/08/2022, le seuil est de 600.000 MRU TTC (environ 12.323 UC)

échantillon³² qu'elle aura identifié. En plus du contrôle effectué par le contrôleur financier, la passation des marchés est soumise à un audit interne exercé par l'IGF (et dans une certaine mesure par l'IGE qui fonctionne plutôt pour des investigations) et l'ARMP. Enfin, il existe un contrôle externe exercé par la cour des comptes. Cette organisation institutionnelle de la fonction contrôle est acceptable même si en pratique un doublon est parfois observé entre l'IGF et l'IGE. Par ailleurs, une Commission de Passation des Marchés Publics (CPMP) est créée au sein de chaque service acheteur ou plusieurs services acheteurs, elle est compétente pour la passation des marchés des autorités contractantes concernées, elle est considérée comme organe de passation des marchés.

Sur la base des informations disponibles, en termes d'efficacité du mécanisme de contrôle en place on peut relever que le nouveau cadre de contrôle des marchés publics ne semble pas assurer suffisamment d'efficacité car il ne couvre pas l'ensemble des processus passés. Par ailleurs, la suppression du contrôle à priori pour les processus non dérogatoires vise essentiellement la réduction du délai de traitement au niveau du contrôle, mais la revue à la baisse du seuil de compétence des CPMP fait fortement augmenter le nombre de dossiers relevant de sa compétence, ce qui entraîne de longs délais de traitement à son niveau. Le système de contrôle des marchés publics en Mauritanie prévoit également : (a) le contrôle à priori d'engagement exercé par le contrôleur financier³³; (b) l'audit interne de l'IGF; et (c) l'audit externe de la cour des comptes. Ces contrôles se passent mal pour des raisons concordantes évoquées par plusieurs études diagnostiques et confirmées par cette évaluation. Ces raisons comprennent en autres : l'insuffisance des ressources humaines (IGF/Cour des comptes) qui ne permet pas d'assurer une couverture satisfaisante des structures et volumes à auditer ; l'inadéquation de profils et/ou l'insuffisance de qualification (CF/IGF/Cour des comptes) ; l'absence d'outils et guides de contrôleurs/auditeurs pour assurer une uniformité dans l'action ; l'absence d'une approche basée sur la gestion des risques etc. Si l'audit des marchés publics se fait annuellement (avec publication du rapport) sans discontinuer depuis 2012 par des prestataires recrutés par l'ARMP, la CNCMP n'a pas encore pu formellement réaliser de mission d'audit des marchés faute de ressources humaines suffisantes³⁴. Il a été constaté que de manière générale les recommandations d'audit faites par toutes ces structures (la situation semble différente au niveau de l'IGE) ne sont pas suivies d'effet puisqu'il n'existe par un mécanisme formel de suivi de mise en œuvre des recommandations d'audit.

Le mécanisme de gestion des plaintes est impartial, indépendant, efficace et transparent. En effet, dans un délai de 5 jours après la publication de la décision faisant grief, tout soumissionnaire a la possibilité de faire l'objet d'un recours administratif gratuit³⁵ et préalable devant la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) ou son supérieur hiérarchique agissant au nom de l'Autorité contractante. Celle-ci dispose de cinq (5) jours ouvrables pour y répondre par écrit et décider de poursuivre ou d'annuler l'objet de la décision contestée. En cas de rejet de la contestation portée devant la PRMP ou en cas de silence gardé par l'Autorité contractante, et après la publication de l'Avis d'attribution provisoire, le soumissionnaire, qui a un intérêt légitime à contester la décision faisant grief, pourra exercer un recours devant la Commission de Règlement des Différends (CRD) de l'ARMP dans un délai de trois (3) jours ouvrables à compter de la date de notification du rejet ou d'épuisement du délai de 5 jours sus-indiqué, en soumettant un mémoire exposé de la violation supposée, accompagné le cas échéant de la lettre de l'autorité contractante rejetant sa réclamation³⁶ et de tout autre document utile. La saisine de la CRD entraîne la suspension immédiate de la procédure de passation. Une fois saisie, la CRD dispose d'un délai de dix (10) jours ouvrables, pour les recours relatifs aux marchés publics. L'article 4 du décret 2022-85 donne la possibilité à la CRD d'entendre toute personne utile dont l'audition est jugée utile, montre à souhait que l'opinion de toutes les parties sur la réclamation (Y compris l'autorité contractante qui de manière pratique se prononce à cette occasion en première instance) est recueillie avant la Décision de l'organe d'Appel qu'est la CRD qui peut le cas échéant faire réviser la décision initiale. **L'impartialité du mécanisme** est garantie par la composition de la CRD qui est tripartite avec une représentation de l'administration, du secteur privé et de la société civile ayant

³² Article 3.2 du décret n° 2022-084 du 8/6/2022

³³ Placé par le ministère des Finances auprès de chaque autorité contractante

³⁴ Cette situation semble être sur le point d'être réglée avec la dotation du personnel manquant depuis le 1^{er} janvier 2016 et les premières missions d'audit programmées pour l'exercice 2015.

³⁵ Article 55 de la loi n° 2021-24 et Article 20 du Décret 2022-85

³⁶ 24 et Article 20 du Décret 2022-85

prêté serment devant le président de la République. **Son Indépendance** vient de son ancrage institutionnel au sein de l'ARMP qui lui évite toute implication dans la mise en œuvre des cycles de passation des marchés, et du droit qui lui est reconnu de se prononcer sans se référer à aucune autre instance. Ses décisions sont définitives ne peuvent plus faire l'objet d'un autre appel administratif (à l'exception du recours judiciaire) s'imposent à toutes les parties et ont force exécutoire. **L'efficacité du mécanisme** des plaintes est effective avec un respect de l'exigence légale de se prononcer au plus tard dans un délai de 10 Pour ordonner toute mesure conservatoire, corrective, ou suspensive de l'exécution de la procédure de passation, l'attribution définitive du marché étant suspendue de façon systématique jusqu'au prononcé de la décision de la CRD. Les décisions de la CRD sont exécutoires et ont force contraignante pour les parties et les décisions sont définitives. Toutefois, elles peuvent faire l'objet d'un recours, qui n'a pas d'effet suspensif, devant la juridiction compétente. En vue de prohiber les recours dilatoires destinés à entraver le processus de concurrence, ou à bloquer inutilement l'attribution des contrats de la commande publique, il est instauré l'obligation d'accompagner la saisine de la CRD du dépôt d'une caution³⁷ de 75% du montant de la caution de soumission et qui sera restitué par l'ARMP, si au terme de son examen, le recours est jugé justifié. Une telle exigence financière importante pourrait constituer un frein à l'efficacité du mécanisme. La transparence du mécanisme est assurée par la publication obligatoire et effective des décisions de la CRD consultables sur le site web de l'ARMP.

Le cadre juridique et réglementaire traite avec satisfaction les questions relatives aux conflits d'Intérêts, aux fraudes et corruptions et les sanctions qui s'y rapportent. Toutefois l'application des sanctions pour les agents publics n'est pas démontrée.

Risque actuel associé : (i) Faiblesse des acteurs dans le contrôle de la qualité des marchés publics (ii) Inadéquation des profils au sein de plusieurs entités de contrôle; (iii) Absence d'audit ou Couverture insuffisante des entités et marchés à auditer pour cause d'insuffisance de ressources humaines ; (iv) Absence d'outil de contrôle et guide d'audit pour assurer une méthodologie et des modèles de rapports uniformes ; (v) Absence de suivi formel des recommandations des audits ; (vi) Absence d'un outil de gestion des risques, et (vii) réduire le montant de la caution de dépôt des plaintes ou l'annuler carrément.

Mesures d'atténuation : (i) procéder à une évaluation de toutes les entités impliquées dans le contrôle des marchés publics et apporter les réponses appropriées pour les doter des profils adéquats en fonction des missions assignées à chacune d'elles ; (ii) renforcer les capacités des personnes animant les organes de contrôles en contrôle et audit des marchés publics ; (iii) Développer et faire appliquer des manuels et guides de contrôle et/ou d'audit et de gestion des risques ; et (iv) mettre en place un mécanisme de suivi des recommandation des audits.

5. Aperçu sur la lutte contre la corruption

Dans le domaine de lutte contre la corruption, plusieurs actions ont été réalisées ces dernières années dans le cadre de la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption (SNLCC), notamment dans le domaine de l'information et de la sensibilisation. D'autres actions de grandes importances ont également été relevées comme : (i) l'adoption du Code des Marchés publics et le respect des normes de de l'initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) ; (ii) l'adoption d'une loi sur la lutte contre la corruption en avril 2016 qui définit les délits et les sanctions correspondantes, et met en place un tribunal spécialisé et des décrets d'application ont été promulgués la même année et (iii) l'adoption d'un Plan d'action global de lutte contre la corruption, assorti de plans d'actions sectoriels. Par ailleurs, le Dispositif du Contrôle des Finances Publiques a joué un rôle non négligeable, tout au long des dernières années, dans la lutte contre la corruption. Ce dispositif se compose des institutions suivantes : la Cour des Comptes (CC), l'Inspection Générale d'Etat (IGE), l'Inspection Générale des Finances (IGF), le Contrôle financier, les Inspections départementales, l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics (CNCMP) ; en plus d'autres intervenants dans la lutte contre la corruption tels que : la Direction centrale de lutte contre la criminalité économique et financière, la Commission

³⁷ Article 41 de la loi n° 2021 -24 et article 21 du 2022-85

d'Analyse des Informations Financières (CANIF), la Commission Parlementaire et l'Observatoire Mauritanien de Lutte Contre la Corruption (OMLCC). L'Observatoire Mauritanien de Lutte Contre la Corruption (OMLCC) est, par ailleurs, une ONG nationale très active qui travaille en collaboration avec les autorités et jouit du statut d'utilité publique depuis le 14 mai 2018.

Ces efforts ont commencé à produire des résultats. Cependant, la corruption demeure un défi majeur en Mauritanie. Afin d'intensifier la lutte contre la corruption, les autorités prévoient les actions suivantes à court terme : (i) mettre en place le comité de suivi de la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la corruption (dont les membres ont été sélectionnés dans l'administration publique, le secteur privé et la société civile) ; (ii) mettre en œuvre le plan d'action de la stratégie de lutte contre la corruption ; et (iii) lancer des poursuites judiciaires et pénales dans les cas de détournement de fonds publics. Il est recommandé également de procéder à la réactualisation de la Stratégie et de son Plan d'action, au renforcement des capacités humaines, techniques et financières du dispositif du contrôle des finances publiques et de l'ensemble des acteurs anticorruption, à la vulgarisation et application de la loi anticorruption, à la publication des rapports de l'IGE et la mise en œuvre de la norme liée à l'Initiative de Transparence dans le Secteur de la Pêche (FITI-Fisheries Transparency initiative).

Au regard des résultats ci-après, des efforts sont attendus au plan de la gouvernance : (i) le classement de la Mauritanie selon l'indice Mo Ibrahim de gouvernance en Afrique (IIAG) est passé du 41^{ème} sur 54 pays en 2015 au 40^{ème} en 2020 ; (ii) selon l'Indice de Perception de la Corruption (IPC) de Transparency International 2020, le classement du pays a peu progressé, avec un score de 29/100, et un rang du 134^{ème} sur 180 pays ; (iii) un positionnement parmi le dernier quartile du classement Doing Business malgré le passage du 176^{ème} rang (sur 189 pays) en 2015 au 152^{ème} rang (sur 190 pays) en 2020.

6. Aperçu du processus gouvernemental des réformes

Les réformes du système de gestion des finances publiques engagées par les autorités mauritaniennes depuis plusieurs années s'inscrivent dans le cadre global de la stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCAPP) 2016-2030. Selon cette stratégie, l'amélioration de la gestion des finances publiques passe par la mise en œuvre d'un ensemble de réformes, dont en particulier : (i) la modernisation et la rationalisation du système fiscal ; (ii) l'optimisation des dépenses de fonctionnement et d'investissement ; (iii) la gestion optimale de la viabilité de la dette publique intérieure et extérieure ; (iv) le respect de procédures transparentes d'exécution des lois de finances ; (v) le renforcement de la gestion axée sur les résultats et du contrôle citoyen ; (vi) l'intensification des contrôles a priori et a posteriori des services chargés de la réalisation des recettes et dépenses ainsi que des sociétés et établissements publics.

En vue de l'atteinte de ces objectifs, les différentes réformes à engager sont matérialisées dans un schéma directeur de réforme de la gestion des finances publiques (SD-RGFP) adopté en 2012 et assorti d'un plan opérationnel. Il s'agit en particulier de passer d'un budget de moyens à un budget par objectifs, ce qui devrait permettre la mise en œuvre d'une gestion axée sur les résultats.

Le cadre juridique de la gestion des finances publiques (GFP) s'est nettement amélioré. En effet, loi constitutionnelle de 2012 a été révisée en 2017 et des textes fondamentaux ont été mis en place, notamment la nouvelle Loi Organique relative aux Lois des Finances (LOLF) en octobre 2018 et le nouveau décret en juillet 2019 portant règlement général de la gestion budgétaire et de la comptabilité publique tenant compte de la dimension patrimoniale. Cette nouvelle LOLF est porteuse d'un important lot de réformes structurantes dont la mise en œuvre est prévue sur une période de cinq ans avec une possibilité de prorogation de 2 ans après autorisation du Parlement. Les principales modifications concernent notamment l'introduction de la budgétisation par programmes et la prévisibilité budgétaire à moyen terme et diverses dispositions relatives à la transparence de la GFP. Ce nouveau dispositif modernise le processus de préparation du budget de l'Etat, instaure de nouvelles exigences en matière de sincérité budgétaire et comptable, d'efficacité des contrôles sur l'exécution du budget de l'Etat, de plafonnement de la dette publique ainsi que les principes de responsabilisation, redevabilité et de reddition des comptes des gestionnaires.

Globalement, la performance du système de la GFP de la Mauritanie s'est améliorée durant les cinq dernières années essentiellement en termes de discipline budgétaire. En effet : (i) les résultats obtenus sont satisfaisants en matière d'exécution des recettes et des dépenses, ce qui améliore la crédibilité et la transparence du budget ; (ii) la performance en matière de processus d'élaboration du budget s'est globalement améliorée du fait de l'amélioration des délais d'approbation des lois de finances par l'Assemblée Nationale ; (iii) une amélioration a été constatée en ce qui concerne la transparence de l'assujettissement et des obligations des contribuables et de l'efficacité du transfert des recettes recouvrées sur les comptes du Trésor ; (iv) la prévisibilité des fonds pour l'engagement des dépenses et la gestion de la trésorerie, des dettes et des garanties se sont améliorés notamment en matière de consolidation des soldes de trésorerie ; (v) La performance en ce qui concerne les rapports financiers annuels s'est globalement améliorée et une remarquable amélioration est notée quant aux délais de leur soumission à la Cour des Comptes ; (vi) des progrès remarquables sont notés en termes de délais d'élaboration des projets de loi de règlement et de soumission des rapports sur l'exécution des lois de finances à l'Assemblée Nationale. Toutefois, cette discipline budgétaire continue d'être affectée par (i) l'incapacité du système à produire des données fiables sur les arriérés de paiement ; (ii) le budget annuel qui ne s'inscrit toujours pas convenablement dans une perspective pluriannuelle ; (iii) l'efficacité relative des mesures d'immatriculation des contribuables, de l'évaluation et du recouvrement de l'impôt, des taxes et droits de douane ; (iv) les états de paie et les fichiers de personnel ne sont ni intégrés, ni reliés et les modifications de la situation administrative des agents de l'État sont tardivement prises en compte financièrement ; (v) une dégradation en matière de rapportage budgétaire en cours d'exercice et (vi) l'accès limité du public aux informations budgétaires. Ces insuffisances ne favorisent pas la mesure de l'efficacité des prestations de services publics.

Par ailleurs, l'allocation stratégique des ressources et l'efficacité des prestations de services sont toujours affectées négativement notamment par (i) l'existence de stratégies sectorielles chiffrées seulement pour certains ministères, (ii) l'absence de la classification fonctionnelle pour la présentation des prévisions de dépenses des cadres budgétaires à moyen terme (CBMT) et (iii) la non-détermination des charges récurrentes des investissements sur le moyen terme.

A ce jour, partant de la progressivité de la mise en œuvre de la LOLF, la phase actuelle est encore axée sur la mise en place du cadre conceptuel et normatif ainsi que les prérequis notamment : (i) la préparation des projets de maquettes programmatiques pour 18 ministères ; (ii) la Préparation du Projet de décret sur la programmation budgétaire fixant les modalités de programmation et le calendrier budgétaire adopté en conseil des Ministres ; (iii) la préparation de la maquette de nomenclature budgétaire et le lancement des formations en rapport avec la mise en œuvre de la LOLF ; (iv) la finalisation du recueil des normes comptables.

Les autorités sont déterminées à poursuivre l'assainissement des finances publiques afin de gérer les chocs exogènes et d'améliorer la viabilité de la dette, tout en créant l'espace budgétaire nécessaire pour les dépenses d'infrastructure et les dépenses sociales. Elles continuent aussi de mettre en œuvre les réformes budgétaires prioritaires, notamment en renforçant la politique et l'administration fiscales, les processus budgétaires et la gestion de la dette.

7. Conclusion de l'évaluation du risque fiduciaire

De tout ce qui précède, il se dégage que le programme des réformes des finances publiques est lié d'une part aux processus d'adoption des lois : la nouvelle LOLF, la loi organique de la Cour des Comptes, du nouveau code de comptabilité publique et, d'autre part, au temps nécessaire à l'opérationnalisation progressive des réformes prévues dans les différents cadres juridiques adoptés.

En attendant l'effectivité de toutes les mesures projetées entre 2020 et 2025, et les résultats escomptés, **le risque fiduciaire pays (CFRA) va demeurer « substantiel ».**

8. Stratégie fiduciaire de la Banque en Mauritanie

La Stratégie Fiduciaire de la Banque en Mauritanie vise à renforcer le système de gouvernance financière à travers la discipline budgétaire, la transparence, l'obligation de rendre compte et la production effective des services publics aux citoyens. Elle s'inscrit dans le cadre de l'opérationnalisation des engagements de la Déclaration de Paris relative à l'efficacité de l'aide des Partenaires Techniques et Financiers (PTF). Prenant également en compte les résultats de la présente évaluation du risque fiduciaire Pays, qui font ressortir un niveau de risque « **substantiel** », cette stratégie s'articule autour des analyses suivantes : (i) le niveau recommandé de l'utilisation du système de gestion des finances publiques ; (ii) le niveau recommandé de l'utilisation du système de passation de marchés publics ; (iii) l'appui de la Banque aux réformes de gestion des finances publiques incluant la passation des marchés publics, et (iv) l'appui de la Banque à la gestion de la performance du portefeuille et des projets individuels.

8.1 Niveau recommandé d'utilisation du système pays de gestion des finances publiques

Le Gouvernement de la Mauritanie s'est donné une direction stratégique en élaborant le Schéma Directeur de la Réforme du Système de Gestion des Finances Publiques (SDR-GFP) et un Plan Opérationnel de Réforme (POR) tout en mettant en place une Cellule chargée des Etudes et de la Réforme des Finances Publiques (CERTIF). Ce dispositif institutionnel et opérationnel de réformes en cours s'attaque à certains facteurs significatifs de risque fiduciaire identifiés par la présente évaluation. Toutefois, les réformes prendront un temps significatif pour donner la pleine mesure de leurs résultats. Les risques fiduciaires auxquels la Banque doit faire face dans les opérations d'appuis programmatiques (OAP) ne doivent pas être sous-estimés, en l'occurrence ceux qui concernent les opérations d'appui budgétaire dont les éléments principaux d'ordre fiduciaire de l'approbation par la Banque seront basés sur l'amélioration de la capacité des Institutions de Contrôle (Cour des Comptes, IGF etc.) et du circuit administratif de la dépense publique. Chaque opération d'investissement public programmée dans le DSP fera l'objet d'une évaluation qui proposera des mesures adéquates d'atténuation des risques fiduciaires spécifiquement identifiés pour ladite opération. A cet effet, la présente ERFPA sera le cadre de gestion des risques fiduciaires de toutes les opérations de la Banque pendant la période du DSP. Il s'agira de l'actualiser et de l'adapter aux spécificités d'exécution de chaque opération pendant la période du DSP.

Si malgré le niveau de risque Substantiel associé à l'utilisation du système de gestion des finances publiques, des OAP sont proposées dans le cadre du DSP, la Banque se réservera le droit de demander systématiquement un audit des flux financiers des appuis et/ou de la performance des programmes qu'elle jugera nécessaire sur la base de la situation du niveau des risques fiduciaires inhérents et de ceux liés aux flux financiers et à la gestion de la trésorerie.

Pour les opérations d'investissements publics, les besoins de renforcement de capacité de la Cour des Comptes sont tels qu'ils ne permettent pas à la Banque d'utiliser autre structure de contrôle que les Cabinets d'Expertise Comptable pour assurer les audits financiers et de conformité pendant la période du DSP. De même, à l'exception du sous-système de la trésorerie, l'utilisation des règles, procédures et pratiques nationales de GPF dans la conception et l'exécution des projets d'investissements publics financés par la Banque, n'est pas, pour le moment, envisageable du fait du niveau substantiel de risque fiduciaire de chacun des autres sous-systèmes. En effet, seul le sous-système de la trésorerie présente, dans toute sa globalité et sa cohérence, un niveau modéré de risque fiduciaire et par conséquent, peut être utilisé à travers, par exemple, l'ouverture de comptes spéciaux des projets d'investissements publics à la Banque Centrale de Mauritanie (BCM).

8.2 Niveau recommandé d'utilisation du système pays de passation de marchés

La Mauritanie a fait des progrès qualitatifs importants dans le domaine des marchés publics à travers la réforme démarrée depuis plusieurs années. Cette réforme s'est traduite par le déploiement de la nouvelle Loi n° 2021-024, mise en vigueur le 29 décembre 2021 abrogeant et remplaçant la loi n° 2010-044 du 22 juillet 2010 portant Code des marchés publics. Cette nouvelle loi répond à l'une des principales recommandations de l'évaluation du système mauritanien des marchés publics selon la méthodologie MAPS II financée par la Banque. Cette nouvelle réforme consiste à ne conserver dans la loi que les grands principes et de réserver les modalités d'application par voie réglementaire, ce qui contribuerait à faciliter les révisions pour tenir compte du dynamisme lié à une réglementation de marchés publics. Le nouveau cadre légal et réglementaire de ce système a fait l'objet d'une analyse par la Banque pour apprécier l'opportunité de son utilisation ou non dans le cadre des Appels d'Offres Nationaux financés par ses ressources. De cette évaluation, Il ressort que le Code des Marchés Publics Mauritanien s'inspire des standards internationaux et adhère aux principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures. Hormis quelques divergences, les procédures du cadre légal et réglementaire de passation des marchés en Mauritanie ont été jugées globalement compatibles avec les règles et procédures d'acquisition de la Banque et avec les meilleures pratiques internationales en la matière. D'autre part, le nouvel exercice d'évaluation du système de passation des marchés mauritanien en utilisant la méthodologie MAPS II, qui sera achevé durant l'année 2023, permettra d'énoncer les nouvelles réformes et innovations pour une commande publique plus efficiente, inclusive et efficace en appui aux objectifs de développement du Gouvernement.

Au cours de la période du nouveau DSP, la Banque mettra en œuvre ses opérations selon sa nouvelle politique d'acquisition approuvée le 14 octobre 2015 et qui offrirait la possibilité de l'utilisation de l'intégralité du système national (procédures et institutions). Son utilisation permettra de mieux optimiser l'utilisation des ressources, grâce à une approche dynamique et différenciée orientée vers un bon rapport qualité prix obtenu au moyen d'une meilleure adaptation aux besoins et objectifs de l'acquisition. Dans la perspective de l'application de cette nouvelle politique et de l'utilisation probable du système mauritanien des marchés publics pour certaines transactions, la Banque procédera (en collaboration avec le gouvernement Mauritanien) aux évaluations préalables suivantes: (i) la mise à jour de l'évaluation du système national des marchés publics au moyen de la méthodologie MAPS II de l'OCDE; (ii) l'évaluation des risques spécifiques aux secteurs d'intervention retenus dans le cadre de ce DSP; (iii) L'analyse des marchés pour les biens, services et travaux à acquérir etc... Ces évaluations permettront d'identifier et de moduler les risques en fonction des réalités du pays, du secteur, du projet et de la transaction concernés et contribueront au choix de la procédure la plus appropriée en tenant compte des objectifs de développement du pays.

8.3 Appui de la Banque en Gestion des finances publiques incluant la passation de marché

La Banque continuera à contribuer à la mise en place d'un système de gestion des finances publiques performant et transparent s'alignant progressivement sur les normes internationales et ayant pour dessein de promouvoir une culture de résultats et d'assurer l'efficacité de la dépense publique. Elle s'engagera dans le suivi de la mise en place du Cadre réglementaire de la GFP. Il s'agira essentiellement de (i) l'accélération de la promulgation du Projet de la nouvelle Loi Organique relative à la Loi de Finances prévue pour Juin 2016 et l'établissement de son calendrier prévisionnel d'entrée en vigueur et (ii) celle de la révision en cours du nouveau Règlement Général de la Comptabilité Publique (RGCP) qui devra intégrer la convergence vers les IPSAS, la dimension patrimoniale et l'institutionnalisation de la classification COFOG. Le système de passation des marchés fait face à des défis importants de gestion. A ce titre, la nouvelle réglementation prévoit la désignation du Président et des membres des CPMP parmi les fonctionnaires et contractuels au sein du service acheteur, qui n'ont pas forcément l'expertise requise pour assurer les tâches liées à la passation des marchés ; cette insuffisance nécessite la mise en place d'une stratégie de formation de masse dont la mise en œuvre permettra d'apporter une réponse satisfaisante au manque de capacité des acteurs intervenant dans la passation des marchés. Par ailleurs, le système de passation des marchés publics est dépourvu d'un système d'information (SI) exhaustif intégré permettant de collecter des statistiques fiables pour l'aide à la décision.

Au cours de la période couverte par ce DSP 2022-2028, la Banque focalisera ses interventions d'appui dans les domaines suivants : (i) la mise en place d'un calendrier institutionnel formalisant l'organisation de la préparation du budget ; (ii) la démarche budgétaire axée sur la performance ; (iii) le renforcement de capacité (effectif, formation en comptabilité matière et outils de travail) de la Direction du Patrimoine créée en 2008 au sein de la Direction Générale du Domaine et du Patrimoine ; (iv) le renforcement de capacité de l'Inspection Générale des Finances (IGF) et de la Cour des Comptes ; (v) l'intégration des dépenses d'investissement public financées sur ressources extérieures dans RACHAD et leur comptabilisation dans Beit El Mel ; (vi) le déploiement des réformes en passation des marchés issues du plan d'actions de l'exercice MAPS II ; (vii) l'appui à l'accès à la commande publique des PME ; (viii) le financement d'équipements permettant le déploiement du SI actuellement en cours d'études ; (ix) l'appui aux questions relatives à l'acquisition dématérialisée (signature électronique, e-procurement) ; (x) la formation des acteurs sur différentes thématique dont l'audit des marchés publics ; (xi) le renforcement des capacités de l'Autorité de Régulation des marchés Publics (ARMP) à travers la mobilisation de consultants individuels ponctuels ; et (xii) la prise en compte des dimensions socioéconomiques et environnementales des marchés publics dans le cadre des appuis budgétaires.

8.4 Appui de la Banque à la gestion de la performance du portefeuille et des projets individuels

La Banque continuera à encourager l'application des règles et procédures et pérenniser les bonnes pratiques en matière de gestion fiduciaire pour une meilleure performance des projets et programmes. Cet objectif de la Banque se traduira à travers les axes d'activités suivants : (i) apporter conseils et assistance technique aux agences d'exécution pour la résolution des problèmes d'ordre général ou spécifique de gestion fiduciaire des projets et programmes ; (ii) amener les projets et programmes, en collaboration étroite avec le Chargé de Programme et les Chargés de Projets ou Programmes, à soumettre les rapports d'audit dans le délai requis par la Banque ; (iii) organiser des cliniques fiduciaires répondant aux besoins d'information ou de formation des agences d'exécution des projets ou programmes, des cadres du Ministère du MEF et des auditeurs externes ; (iv) prendre l'initiative de mettre en place des dispositifs harmonisés de gestion fiduciaire au niveau des projets et programmes cofinancés avec les autres PTF ; (v) utiliser les dispositifs fiables des systèmes nationaux de gestion fiduciaire dans l'exécution des opérations d'investissements publics de la Banque.

Tableau récapitulatif de l'évaluation du risque fiduciaire pays

Systèmes et sous-systèmes	Moyenne renf. capacités	Risque Initial	Mesures d'atténuation	Risque résiduel
<p>1. Budget</p> <p>1.1. Les capacités du sous-système du budget sont suffisantes pour la planification (préparation) les budgets.</p> <p>1.2. Les capacités du sous-système du budget sont suffisantes pour le contrôle budgétaire.</p>	<p>0,4 / E</p> <p>1,09 / S</p>	<p>Il n'existe pas de texte réglementaire instituant un calendrier du processus de préparation du budget. Seules les étapes et dates de la préparation du Budget Consolidé d'Investissement (BCI) sont définies dans le Décret n° 86-178 du 29 de 1986 instituant le BCI. De plus, la lettre circulaire pour la préparation de la LF ne fixe pas de plafonds par ministère, préalablement approuvés par une autorité supérieure (Conseil des ministres ou chef du Gouvernement/d'Etat).</p> <p>la préparation et l'exécution du budget reposent sur les classifications administratives et économiques pour les dépenses de fonctionnement. La classification fonctionnelle, récemment entrée dans les usages, n'est pas instituée par un texte réglementaire et n'est utilisée que pour les prévisions budgétaires et non pour l'exécution budgétaire. La classification programmatique du budget et la démarche budgétaire axée sur la performance n'est pas encore opérationnalisée.</p> <p>La totalité de l'aide projet n'est pas gérée selon les procédures nationales en ce sens que les dépenses correspondantes : (i) ne sont pas comptabilisées dans RACHAD et dans Beit el mel, (ii) ne sont pas soumises aux visas préalables pour l'engagement, l'ordonnancement et la prise en charge comptable, (iii) les procédures de vérifications sont spécifiques.</p> <p>Les informations mises à la disposition du public le sont par les sites internet, notamment celui de la DG du Trésor qui publie les informations les plus complètes et les plus récentes. Pourtant, il y a peu d'information récente sur la loi de finances, l'exécution budgétaire et la documentation correspondante. Le rapport sur l'exécution du budget de l'Etat au 30 juin n'est pas mis à la disposition du public. Les projets de loi de finances ne sont pas accompagnés par une information suffisante sur les dépenses des entreprises et établissements publics.</p> <p>Le rapport sur l'exécution du budget de l'Etat au 30 juin présente le montant des dépenses d'investissement exécutées en distinguant les dépenses sur ressources propres et sur financement</p>	<p>Malgré l'absence de texte, la préparation budgétaire s'inscrit dans une chronologie prévisible et connue des ministères. Les délais généralement accordés aux ministères sectoriels pour la préparation de leurs propositions budgétaires sont de 4 semaines. Des dispositions prévues par la Constitution précisent les délais de transmission des documents budgétaires au Parlement et indiquent notamment que ceux-ci doivent lui parvenir à l'ouverture de la session parlementaire (à partir du 2ème lundi du mois de novembre).</p> <p>La Mauritanie s'est engagée dans un processus de réforme de la gestion des finances publiques et a adopté en 2012 « le Schéma Directeur de la Réforme du Système de Gestion des Finances publiques » (SDR-GFP) pour la période 2012-2016. Celui-ci sera reconduit à partir de 2016 et inclut des axes relatifs à : i) la mise en place d'une budgétisation efficace et crédible basée sur les politiques publiques; (ii) le renforcement de l'exhaustivité et de la transparence du budget de l'État; (iii) le renforcement de la prévisibilité de l'exécution du budget.</p> <p>Par ailleurs, la préparation de la nouvelle loi organique relative à la loi de finances est appuyée par les partenaires techniques et financiers dont le FMI. Un projet de texte est en cours de revue par l'exécutif avec l'objectif de le présenter au Parlement en juin 2016. Les principales modifications de ce texte concernent notamment l'introduction de la budgétisation par programmes, la prévisibilité budgétaire à moyen terme et diverses dispositions relatives à la transparence de la GFP.</p> <p>La Direction Générale de la Tutelle Financière mène des actions concrètes pour le recensement des contributions de l'Etat dans les établissements publics, la constitution d'une base de données centralisée de leurs états financiers et la conception d'une application informatique pour suivre l'exécution du budget de ces établissements.</p>	<p>S</p> <p>S</p>

Systemes et sous-systemes	Moyenne renf. capacités	Risque Initial	Mesures d'atténuation	Risque résiduel
		extérieur. Pour le financement extérieur, le montant est global, il ne donne pas de détail par type de financement (don ou prêt), par bailleur ou par projet.		
<p>2. Trésorerie</p> <p>2.1. Les capacités du sous-système de la trésorerie sont suffisantes pour la gestion des flux de ressources et des décaissements de fonds au titre de l'aide.</p> <p>2.2. Le compte unique du trésor est un moyen approprié et fiable pour administrer les fonds au titre de l'aide.</p>	<p>1,37/S</p> <p>2/M</p>	<p>Les opérations de trésorerie ne sont pas accompagnées d'un manuel de trésorerie conforme à la loi de finances ou à son équivalent. Le traitement des projets financés par les organisations multilatérales n'est prévu pas dans les directives et orientations complémentaires car ceux-ci ne suivent pas la chaîne de la dépense publique.</p> <p>La complétude de la mise en place d'un compte unique conforme aux normes est encore conditionnée par la mise en place effective par la BCM d'un Système de Paiement et que celle-ci puisse offrir les services du Compte Unique. De plus, à ce jour, il subsiste quelques comptes de l'Etat dans les banques commerciales d'établissements publics situés dans les gouvernorats où il n'existe pas d'agences de la Banque Centrale de Mauritanie.</p>	<p>Il y a un plan de trésorerie, produit en 2011, adossé à la loi de finance qui est décliné en trimestriel glissant, mensuel et hebdomadaire et depuis peu quotidien. Ce plan a été opérationnalisé en 2015 avec une gestion plus quotidienne. Le manuel de trésorerie n'est pas finalisé mais un canevas existe à ce stade. L'intégration des comptes de projets n'est pas encore effectuée mais celle-ci est prévue dans la LOLF et le RGCP en préparation.</p> <p>Il est envisagé des liaisons automatiques entre le système Beit el Mel et celui de la Banque Centrale de Mauritanie.</p>	<p>M</p> <p>M</p>
<p>3. Comptabilité et rapports financiers</p> <p>3.1. Les capacités du sous-système de la comptabilité sont suffisantes pour enregistrer toutes les transactions et servir de base pour l'établissement en temps voulu de rapports financiers exhaustifs.</p> <p>3.2. Les systèmes d'information relatifs à la gestion financière sont suffisamment souples pour répondre aux exigences spécifiques en matière d'établissement de rapports et sont régis par des procédures permettant de</p>	<p>1/S</p> <p>1/S</p>	<p>Les balances comptables sont présentées de manière résumée et détaillée selon le plan comptable modifié et approuvé par arrêté du ministre des Finances en 2007. Ce plan n'est toutefois pas déterminé en relation avec des normes nationales ou internationales (normes IPSAS) en matière de qualité de l'information et de transparence financière.</p> <p>La LOLF78 et la loi 93-19 instituant la Cour des comptes ne prévoient pas de délai pour la reddition des comptes des comptables publics. Ce délai est défini par l'article 139 du RGCP qui prévoit que ceux-ci doivent parvenir à la Cour suprême avant le 31 octobre de l'année suivant celle au titre de laquelle ils sont dressés. Cette disposition réglementaire n'est pas respectée. Les états financiers des exercices 2010, 2011 et 2012 ont été remis à la Cour des comptes le 17 juillet 2014.</p> <p>Pour les dépenses d'investissement, le système d'information RACHAD pour la gestion budgétaire n'intègre que la partie financée sur ressources nationales. Les dépenses d'investissement</p>	<p>La réforme engagée par le gouvernement prévoit une amélioration de la qualité de la comptabilité, de l'information et des rapports financiers, tant au niveau de la qualité du contenu qu'au niveau de la périodicité de la production de ces informations. La DGTCPC a élaboré avec l'appui de tous les départements concernés un projet de révision du Règlement Général de la Comptabilité Publique (RGCP) qui prend en compte la dimension patrimoniale de la comptabilité de l'Etat et fait référence aux dispositions du projet de LOLF en cours de révision. La DGTCPC a réalisé une première étude sur les normes comptables applicables à la comptabilité publique.</p>	<p>S</p> <p>S</p>

Systèmes et sous-systèmes	Moyenne renf. capacités	Risque Initial	Mesures d'atténuation	Risque résiduel
garantir le respect des délais prescrits et la qualité des informations produites.		financées sur ressources extérieures ne sont pas gérées dans RACHAD ni comptabilisées dans le système comptable Beit El Mel.		
<p>3.3. Le sous-système de la comptabilité financière compte un module intégré sur les immobilisations pour l'enregistrement et le contrôle appropriés des actifs acquis.</p> <p>3.4. Le sous-système de la comptabilité tient des dossiers à jour sur les emprunts du pays.</p> <p>3.5. Les systèmes comptables sont protégés contre la manipulation délibérée des données et/ou les pertes accidentelles ou la corruption des données.</p>	<p>0,4/E</p> <p>0/E</p> <p>1,6/M</p>	<p>Il n'existe pas, à ce jour, ni un registre exhaustif centralisé des immobilisations de l'Etat ni un inventaire consolidé des actifs de l'Etat.</p> <p>La responsabilité de la gestion de la dette est partagée entre plusieurs institutions. Celle du service de la dette relève de la Direction de la Dette Extérieure (DDE) et de la Banque centrale. Aucune de ces institutions ne dispose d'un fichier exhaustif regroupant toutes les données sur la dette publique (intérieure et extérieure). Le système SYGADE installé à la DDE n'est pas fonctionnel. La DDE gère sous Excel les échéanciers du service de la Dette qu'elle coordonne avec la Banque centrale. Elle ne dispose pas de toutes les données sur les remboursements effectués.</p> <p>Les programmes et applications des systèmes comptables et budgétaires ne sont que partiellement documentés.</p>	<p>La Direction du Patrimoine, créée en 2008 au sein de la Direction Générale du Domaine et du Patrimoine de l'Etat du Ministère des Finances, a pour principale attribution de gérer les biens meubles et immeubles de l'Etat, à l'exception des avoirs financiers de l'Etat et des terrains. Cette Direction n'est pas encore opérationnelle et ne dispose pas de l'effectif et instruments nécessaires pour une gestion satisfaisante des biens de l'Etat et la tenue d'une comptabilité matière adéquate.</p> <p>La remise en fonction du système SYGADE doit intervenir avec l'appui de l'Union européenne. Cette action devrait permettre à la DDE de centraliser et fiabiliser toutes les données sur la dette.</p>	<p>S</p> <p>S</p> <p>M</p>

Systèmes et sous-systèmes	Moyenne renf. capacités	Risque Initial	Mesures d'atténuation	Risque résiduel
<p>4. Vérification interne</p> <p>4.1. Les capacités du sous-système de la vérification interne sont suffisantes.</p> <p>4.2. Les mécanismes de mise en concurrence, d'utilisation optimale des ressources et de contrôle de la passation des marchés sont appropriés.</p> <p>4.3. Les capacités de la fonction de vérification interne sont suffisantes.</p>	<p>0,89 / S</p> <p>1,67/M</p> <p>0,67 / E</p>	<p>La fonction de contrôle financier ne relève pas seulement du Ministère des Finances mais également du Département Ministériel auquel il est affecté, ce qui limite la capacité du Ministre des Finances à organiser la fonction afin d'assurer l'efficacité du contrôle et amoindrit la supervision technique des activités des contrôleurs et l'uniformisation des outils à leur disposition tels les manuels de procédures ; l'organigramme du ministre des Finances attribue une mission de « coordination et d'animation du réseau des Contrôleurs financiers ministériels (CFM) » à la Direction générale du budget, mais aucune structure n'est prévue pour cette mission ; l'effectif et les qualifications des contrôleurs financiers ne sont pas suffisants.</p> <p>Concernant les dépenses salariales, une mission en cours de l'IGF au niveau de la solde a démontré qu'il y avait des doublons : 800 personnes sont payées par la solde et par une entreprise publique. Pas de rapprochement régulier entre le fichier du personnel de la fonction publique et la base de la solde.</p> <p>Pour les mécanismes de mise en concurrence, Cf. le tableau séparé ci-dessous.</p>	<p>Le Schéma Directeur de la Réforme du Système de Gestion des Finances publiques (SDR-GFP) prévoit la révision du cadre légal et de l'organisation du contrôle financier en Mauritanie.</p> <p>L'IGE a entamé, avec l'appui de la GIZ la mise en place d'un système d'information pour permettre une meilleure gestion de ses missions et la révision du cadre réglementaire de l'IGE a été entamée.</p>	<p>S</p> <p>M</p> <p>S</p>
		<p>Les ressources des institutions de vérification interne (IGE et IGF) ne leur permettent pas d'assurer un contrôle efficace et une couverture suffisante des administrations concernées. A ce jour, l'IGF compte seulement huit inspecteurs généraux et vingt inspecteurs vérificateurs. Elle élabore un programme annuel de vérification mais celui-ci n'est approuvé que tardivement (parfois même au mois d'octobre de l'année concernée) et n'est que faiblement exécuté en raison notamment de la prédominance des missions ponctuelles demandées de manière ad hoc. La qualité des vérifications n'est pas uniforme en raison de l'absence de manuels de procédures, de trame de rapport de mission et de formation des inspecteurs. Par ailleurs, l'harmonisation des programmes de travail et l'échange de rapports entre les différentes instances de contrôle (l'IGF, l'IGE et la Cour des Comptes) sont prévus dans les textes mais ne sont pas réalisés dans la pratique.</p>		

Tableau de performance du système de passation de marchés

A. Piliers	B. Indicateurs	C. Facteurs de risques	D. Risque initial	E. Mesures d'atténuation	F. Risque résiduel
<p style="text-align: center;">Passation de marchés</p>	<p><u>Méthodologie et principaux documents exploités :</u></p> <p>(i) Rapport d'évaluation du système national des marchés publics rédigé par la Banque au moyen de méthodologie adoptée de septembre rév. Jan 2021 ; (ii) Entretiens avec l'ARMP et autres acteurs` (iii) Code des marchés et textes d'application</p>	<p>➤ Les conditions de recours à l'AOI et l'AON ne sont pas clairement définies</p> <p>➤ Il y a une confusion liée à la mauvaise description de certaines méthodes de sélection de consultants et aux conditions justifiant leur choix.</p>		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer la description des conditions de recours à l'AON et AOI pour les biens et travaux ; ▪ Améliorer la description des méthodes d'acquisition des consultants et les conditions de leur utilisation ; ▪ Réviser les documents-types conformément à la nouvelle réglementation et les faire approuver ; ▪ Introduire un nouveau texte pour réduire ou éliminer la caution accompagnant l'introduction d'un recours 	
	<p>Indicateurs : Pilier 1/Cadre juridique et réglementaire</p>	<p>➤ Absence de base juridique des Pièces générales des DAO types conformes à la nouvelle réglementation</p> <p>➤ Absence des INCOTERMS pour l'acquisition des biens ce qui représente un risque de manque d'équité lors de la comparaison des offres pour les AOI de Biens</p>	<p>Substantiel</p> 		<p>Modéré</p> 

A. Piliers	B. Indicateurs	C. Facteurs de risques	D. Risque initial	E. Mesures d'atténuation	F. Risque résiduel
		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Absence de mécanisme encadrant la participation des Entreprises publiques aux Appels d'offres pour s'assurer de la non-distorsion de la concurrence avec le secteur privé 			
	Indicateurs : Pilier III/ Activités d'Acquisition et pratiques du Marché	<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'obligation d'accompagner les recours d'une caution risque de constituer un frein aux soumissionnaires réellement lésés ➤ Préférence des acteurs à l'utilisation de la voie juridictionnelle comme mécanisme de règlement des différends ➤ Absence/insuffisance de description des étapes préalables au contentieux ➤ Dispositions non uniformes des clauses de règlement des Différends dans les DAO nationaux ➤ Sentence arbitrale sujette à modification par la cour d'appel 	Modéré 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prévoir des dispositions faisant de l'arbitrage comme voie de règlement par défaut des contentieux lors de l'exécution des contrats ; ▪ Prévoir des dispositions standards de clauses de Règlement Alternatif des Différends (RAD) à insérer dans tous les DAO nationaux en veillant à une meilleure description de toutes les étapes y compris de la phase de précontentieux ; ▪ Impliquer le CIMA dans l'élaboration des nouveaux DAO 	Faible 

A. Piliers	B. Indicateurs	C. Facteurs de risques	D. Risque initial	E. Mesures d'atténuation	F. Risque résiduel
Passation de marchés	Indicateurs : Pilier IV/ Activités d'Acquisition et pratiques du Marché	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Faiblesse des acteurs chargés des audits dans le contrôle de la qualité des marchés publics 	Substantiel 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Procéder à une évaluation de toutes les entités impliquées dans le contrôle des marchés publics et apporter les réponses appropriées pour les doter des profils adéquats en fonction des missions assignées à chacune d'elles ; ▪ Renforcer les capacités des personnes animant les organes de contrôles en contrôle et audit des marchés publics ; ▪ Développer et faire appliquer des manuels et guides de contrôle et/ou d'audit et de gestion des risques ; ▪ Mettre en place un mécanisme de suivi des recommandations des audits. 	Modéré 
		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Inadéquation des profils au sein de plusieurs entités de contrôle 			
		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Absence d'audit ou Couverture insuffisante des entités et marchés à auditer pour cause d'insuffisance de ressources humaines ➤ Absence d'outil de contrôle et guide d'audit pour assurer une méthodologie et des modèles de rapports uniformes ➤ Absence de suivi formel des recommandations des audits ; (vi) Absence d'un outil de gestion des risques ➤ Réduire le montant de la caution de dépôt des plaintes ou l'annuler carrément. 			

Niveau de risque	Faible	Modéré	Substantiel	Elevé
Légende visuelle				

ANNEXE 13 RISQUES ET MESURES D'ATTENUATION

Risques	Probabilité	Mesures d'atténuation
<p>Risque sécuritaire : la question sécuritaire le long des frontières constitue un risque que le pays doit juguler et pourrait entraîner des difficultés d'accès à des sites de projets dans les régions frontalières.</p>	Moyenne	<p>La Mauritanie a de fortes capacités en matière d'institutions policières. Ces dernières continuent de contribuer à la sécurité et à la stabilité du pays, en aidant à gérer les menaces extérieures. Avec l'appui des partenaires, le gouvernement a mis en œuvre des réformes clés en matière de sécurité visant à renforcer leurs capacités.</p> <p>La stratégie de la Banque en Mauritanie dans les deux domaines prioritaires est d'agir sur les causes endogènes à l'origine de l'insécurité dans bon nombre de pays au Sahel, notamment le renforcement des infrastructures socio-économiques principalement en zones rurales, le développement des économies locales et la réduction des inégalités de développement régionale, la création d'emplois dans le secteur agro-pastoral pour les jeunes et les femme, exposés aux risques de basculement dans la radicalisation et à l'extrémisme violent.</p>
<p>Risque de surendettement : Au cours de la décennie, la Mauritanie a enregistré des difficultés en matière de gestion de sa dette. Toutefois, l'accord de restructuration de la dette avec l'Arabie Saoudite a permis de faire passer le risque de surendettement extérieur et global du pays d'un niveau élevé à modéré. Toutefois, une dégradation des conditions économiques et un choc exogène pourraient entraîner une hausse de la dette et affecter les limites d'approbation des opérations par la Banque et la mobilisation des fonds de contrepartie</p>	Moyenne	<p>Le FMI a approuvé, le 25 janvier 2023, un accord d'une durée de 42 mois au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) en faveur de la Mauritanie pour un montant de 86,9 millions de dollars. Les priorités de ce programme portent entre autres sur l'encadrement de la politique budgétaire, la gestion de dette, la modernisation du cadre monétaire et des marchés financiers.</p> <p>Le projet d'appui à la gouvernance des entreprises publiques et de gestion de la dette de la Banque permettra l'amélioration de la gouvernance des entreprises et établissements publics et le renforcement des capacités du gouvernement en matière de gestion de la dette. Cela permettrait de maintenir le risque global de surendettement à « modéré » du pays et réduire le poids de la dette des entreprises publiques.</p>
<p>Persistance des tensions inflationnistes et insécurité alimentaire : une tendance haussière des prix des produits alimentaires et énergétiques importés pourrait entraîner une hausse de l'inflation et une aggravation de l'insécurité alimentaire. Cela pourrait conduire à une pression sur les finances publiques, une hausse des subventions aux produits énergétiques et limiter la mobilisation des fonds de contrepartie.</p>	Elevé	<p>Dans le cadre du DSP 2023-2028, la Banque a mis un accent sur le développement des chaînes agricoles, afin d'accélérer la diversification économique et créer des opportunités d'investissement privés dans les industries agroalimentaires et laitières, les chaînes d'abattage d'animaux et de conservation de la viande.</p> <p>Cela permettrait de réduire les importations des produits alimentaires du pays, améliorer la disponibilité des produits alimentaires sur les marchés et contenir l'inflation.</p>
<p>Risques climatiques : la Mauritanie reste vulnérable aux changements climatiques, notamment les inondations et les épisodes de sécheresse, qui entraînent des répercussions sur la sécurité alimentaire. La prise en charge</p>	Moyenne	<p>Le pays a mis à jour sa CDN (Contribution déterminée au niveau national) en 2021 et se concentre sur l'augmentation de sa résilience au changement climatique et la promotion d'une croissance verte à faible émission de carbone.</p>

<p>des personnes affectées par les inondations et les sécheresses pourrait limiter la mobilisation des fonds de contrepartie.</p>		<p>Dans le cadre de la CDN actualisée, la Mauritanie a relevé son ambition climatique avec un nouvel objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 11% en 2030 par rapport au scénario de référence.</p> <p>Dans le cadre du DSP 2023-2028, Une attention particulière sera accordée à la mobilisation des financements climatique. A cet effet, les projets de l'IOP dans les secteurs de l'agriculture, l'élevage, l'eau-assainissement et l'énergie exploreront la possibilité d'être éligible au guichet climatique du Fonds africain de développement, afin de renforcer la résilience et d'apporter une réponse urgente et efficace aux effets du changement climatique et atténuer les risques.</p>
---	--	---

ANNEXE 14 Orientations stratégiques de la SCAPP dans les secteurs prioritaires du DSP 2023-2028

Agriculture - Orientations stratégiques pour la promotion d'une agriculture productive, compétitive et durable dans la SCAPP

Le principal enjeu pour l'agriculture est de mettre à profit le grand potentiel de terres agricoles et le potentiel hydrique, pour la diversification et l'intensification des cultures à travers les investissements publics et privés. Les orientations stratégiques du second plan d'action de la SCAPP portent sur (i) l'intensification et la diversification de la production agricole à travers l'amélioration des systèmes de productions pluviales pour la valorisation des cultures traditionnelles (filère céréales traditionnelles) et l'appui au développement des cultures oasisiennes ; (ii) la valorisation et la transformation de la production locale ; (iii) la mise en place d'une agence de crédit agricole ; (iv) la promotion de la compétitivité des filières et chaînes de valeurs agricoles à travers l'amélioration des infrastructures et des équipements de stockage, de transformation et de conditionnement, ainsi que le renforcement de la commercialisation des produits agricoles ; (v) la gestion durable des ressources naturelles à travers la promotion d'une gestion foncière, la protection et la réhabilitation des terres agricoles et l'amélioration de la gestion et de la mise en valeur des zones humides et des terres irrigables non exploitées, avec maîtrise totale ou partielle de l'eau ; (vi) l'amélioration de la qualité des services agricoles à travers le renforcement des capacités des services centraux, décentralisés et du système de recherche agricole.

Elevage - Orientations stratégiques pour l'accroissement des retombées du secteur de l'élevage dans la SCAPP

Le principal enjeu du secteur de l'élevage est de bâtir, sur ce grand potentiel, une croissance accélérée et diversifiée au service de la lutte contre la pauvreté. Les orientations stratégiques du second Plan d'action de la SCAPP s'organisent autour des actions suivantes : (i) Renforcement de la gouvernance du secteur à travers notamment le renforcement du cadre réglementaire ; (ii) Développement des filières animales intensives à travers l'augmentation de la production en quantité et en qualité tout en assurant un meilleur accès des produits aux marchés nationaux et internationaux ; (iii) Développement du pastoralisme et de l'élevage familial à travers le renforcement de la gestion des ressources pastorales, le développement des ressources hydrauliques pastorales (incluant une gestion rationnelle des eaux de surface), la valorisation des savoirs traditionnels et des petits élevages et le renforcement des capacités des pasteurs et des éleveurs et des bouchers ; (iv) Amélioration de la santé animale et de la santé publique vétérinaire en vue d'améliorer la productivité du cheptel et renforcer la sécurité et le bien-être des consommateurs ; (v) Développement de l'industrialisation du secteur en vue de renforcer les capacités de valorisation ainsi que les exportations des produits de l'élevage ; (vi) Renforcement du système national des statistiques de l'élevage afin d'assurer un pilotage efficace du secteur.

Energie - Orientations stratégiques pour le développement des infrastructures énergétiques durables

Pour l'atteinte des objectifs d'une énergie accessible à tous et en adéquation avec la transition vers la décarbonation, les orientations stratégiques sont : (i) Elaboration d'un cadre légal et réglementaire propice au développement du secteur, à l'intervention du secteur privé et à la clarification du rôle des acteurs, à travers une restructuration profonde du secteur de l'électricité ; (ii) Augmentation des capacités de production en électricité du pays et amélioration du mix- énergétique tout en favorisant la production d'électricité à partir de ressources nationales, à savoir le gaz, l'hydraulique, le solaire et l'éolien, et l'hydrogène ; (iii) Renforcement des programmes d'électrification et d'extension de réseaux, en particulier en milieu rural ; (iv) Réduction des coûts de production de l'électricité pour soutenir l'activité économique et les ménages ; (v) Appui à la transition énergétique du pays, à travers le développement de la production et l'usage de l'hydrogène.

Eau - Assainissement - Orientations stratégiques pour le développement des infrastructures hydrauliques et d'assainissement durables dans la SCAPP

En Mauritanie, les principaux enjeux du secteur de l'eau et de l'assainissement sont de fournir l'accès à l'eau et aux services d'assainissement à l'ensemble de la population du pays, mais aussi aux différentes zones de production afin qu'un bénéfice économique en soit tiré. Aussi, il est primordial de mettre en place les mesures de protection des ressources hydrauliques afin d'assurer leur durabilité et leur inscription dans le développement national. A cet effet, les orientations stratégiques s'articulent autour des points suivants : (i) Meilleure connaissance, suivi et protection des ressources en eau afin de mieux les exploiter et garantir leur durabilité tout en renforçant la gouvernance du secteur ; (ii) Amélioration de l'accès à l'eau potable pour tous et notamment aux populations les plus défavorisées et celles des zones rurales et semi-urbaines ; (iv) Amélioration de l'accès à l'eau pour l'agriculture et l'élevage dans le cadre du développement des aménagements hydro-agricoles et des aménagements hydro-pastoraux ; (v) Développement de l'accès à l'assainissement et à l'hygiène pour l'ensemble de la population, et pérennisation des équipements et infrastructures nécessaires ; (vi) Amélioration de la gouvernance du secteur et le renforcement de l'accès au service public de l'eau et de l'assainissement.

ANNEXE 15 Prise en compte du Changement climatique dans le DSP 2023-2028 de la Mauritanie

Le changement climatique provoque une dégradation notable des terres, ainsi qu'une plus grande fragilité des écosystèmes et de leur dynamique, y compris l'accès à l'eau. Le secteur agricole semble le plus touché par ces changements. Compte tenu de l'importance de ce secteur dans la réduction de l'insécurité alimentaire du pays et l'amélioration des revenus de la population rurale, les efforts visant à combattre la dégradation du capital naturel doivent prioriser la protection du secteur agricole de ces changements climatiques. En outre, les conséquences des changements climatiques s'étendent à la sécurité alimentaire et aux conditions de vie de la population. La Mauritanie focalise ses efforts sur l'augmentation de sa résilience aux changements climatiques et la promotion d'une croissance verte à faible émission de carbone. Considérant la vulnérabilité de l'économie face aux changements climatiques, le développement des chaînes de valeur agricole et le renforcement des infrastructures en soutien aux secteurs productifs sont des opportunités et des points d'entrée pertinents pour renforcer la résilience de la Mauritanie face aux changements climatiques. Aussi, le DSP 2023-2028 s'inscrit dans le cadre du Nexus « Eau-Agriculture-Energie » afin d'intégrer les dimensions liées aux changements climatiques dans les opérations de la Banque en Mauritanie. Le tableau 1 ci-après indique les modalités de prises en compte du changement climatique dans le DSP 2023-2028.

Tableau 1 - Prise en compte du Changement climatique dans le cadre du DSP 2023-2028 de la Mauritanie

Domaine prioritaire 1 : Développer les chaînes de valeur agricoles, afin d'accélérer la diversification économique et la création d'emplois décent	
Prise en compte du changement climatique	
Agriculture	(i) Aménagement de périmètres irrigués et réduction de la pratique du système extensif ; (ii) Introduction de technologies innovantes permettant une gestion optimale des ressources naturelles, notamment l'eau ; (iii) Promotion des pratiques d'agriculture intelligente face au climat, permettant la réduction des GES ; (iv) Programmation d'actions de reboisement permettant la réduction de l'érosion et l'augmentation de séquestration du carbone ; (v) Promotion d'un système d'information climatique spécifique à l'agriculture ; (vi) Conception d'un Plan de Contingence participatif unique pour la sécheresse (avec prise en compte du genre) ; (vii) création d'emplois verts
Élevage	(i) Gestion durable des ressources en eau et des pâturages ; (ii) Systèmes de production durables de fourrage et d'aliment pour bétail ; (iii) Développement des infrastructure hydro-pastorales climato-intelligentes; (iv) Renforcement des capacités des agro-pasteurs sur l'adaptation au changement climatique ; (v) Promotion de système d'information climatique spécifique à l'élevage ; (v) Mise en défens et plantations (réserves pastorales et restauration des forêts classées) ainsi que la fixation de dunes

Domaine prioritaire 2 : Renforcer les infrastructures et la gouvernance économique et financière, afin de soutenir le développement des secteurs productifs

Prise en compte du changement climatique

Energie	<i>(i) Réduction des émissions de CO2 à travers les productions électriques issues du solaire photovoltaïque ; (ii) pratiques et une production agropastorale durables grâce au recours à l'énergie solaire ; (iii) production d'énergies renouvelables non seulement pour la production agropastorale mais aussi pour faciliter l'accès des communautés pastorales à l'énergie.</i>
Eau-assainissement	<i>(i) Amélioration et gestion intégrée des ressources en eau ; (ii) Système d'adduction d'eau potable (AEP) par pompage solaire permettant d'améliorer l'utilisation efficiente et optimale des ressources en eau ; (iii) promotion des techniques de gestion des terres et de l'eau dans les zones agro-pastorales où les populations sont les plus touchées par les changements climatiques ; (iv) Promotion des technologies d'irrigation peu consommatrices en eau.</i>